

# CAPC

Travail en cours

**No. 29**



Commission économique  
pour l'Afrique

## Centre africain pour les politiques commerciales

# Evaluation de l'impact de l'accord de partenariat économique entre les pays de la CEDEAO et l'Union européenne

Stephen Karingi, Nassim Oulmane,  
Mustapha Sadni-Jallab Rémi Lang, et Romain Perez



Le CAPC est un projet de la Commission économique pour l'Afrique soutenu financièrement par le Fonds canadien pour l'Afrique

La présente publication a été réalisée avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la CEA et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication. Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux des Nations Unies.

# CAPC

Travail en cours



Commission économique  
pour l'Afrique

## Evaluation de l'impact de l'accord de partenariat économique entre les pays de la CEDEAO et l'Union européenne

Stephen Karingi, Nassim Oulmane,  
Mustapha Sadni-Jallab Rémi Lang, et Romain Perez

# Table des matieres

Introduction.....	1
I. De Lomé à Cotonou .....	4
II. L’Afrique et la CEDEAO dans le commerce mondial– Les faits stylisés .....	19
III. Cadre d’analyse en équilibre général– le modèle GTAP .....	24
IV. Caractéristiques des économies africaines dans la base de données GTAP .....	26
V. Le cadre de modélisation en équilibre partiel – Le Modèle WITS/SMART .....	32
VI. Impact économique et sur le bien-être des APE pour l’Afrique .....	33
VII. Évaluation de l’impact de l’accord de partenariat économique entre l’union européenne et la cedeao à l’aide d’un modèle d’équilibre partiel .....	46
Conclusion.....	66
Annexes.....	68



# Introduction

L'Afrique de l'Ouest, comme entité regroupant des pays membres des ACP et de l'OMC, est engagée dans deux processus de négociations commerciales majeurs, l'un multilatéral à l'OMC et l'autre dans le cadre des accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne qui concerne quatre entités régionales en Afrique.

L'accord de Partenariat de Cotonou entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP) qui succède à l'accord de Lomé, envisage la signature d'accords de Partenariat Economique (APE) avant décembre 2007. Les APE seront le nouveau cadre coopératif de Cotonou et on s'attend à ce qu'ils adoptent une approche intégrée basée sur le partenariat et la promotion de la coopération commerciale et politique entre l'UE et les pays ACP. Une des caractéristiques essentielles de ce partenariat multilatéral est qu'il cherche à combiner le commerce (pour relever le défi de la globalisation), l'aide au développement (essentielle aux pays ACP), et une dimension politique renforcée. Les principes clés de Cotonou sont la réciprocité, la différenciation, une intégration régionale approfondie et la coordination du commerce et de l'aide.

Les APE traitent des entraves aux échanges commerciaux, des contraintes d'offre des pays ACP et de la question de la compatibilité avec les règles de l'organisation mondiale du commerce (OMC). Les APE visent à mettre en place des zones de libre échange (ZLE) pour remplacer les préférences commerciales non-réciproques actuellement accordées par l'UE aux pays ACP aux termes de l'accord de Lomé.

L'objet de cet article est d'évaluer l'impact économique du volet commercial de l'APE entre les pays d'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne. Pour cela nous utilisons deux méthodologies complémentaires. Une approche en équilibre général et une seconde en équilibre partiel. En effet, il nous semble nécessaire de combiner ces deux approches dans la mesure où la première ne nous permet pas d'obtenir des estimations des impacts au niveau national.

L'analyse des politiques commerciales implique l'examen des implications de ses instruments sur la structure productive des économies au niveau national et global. Ces instruments ont des effets directs et indirects sur les prix relatifs des biens produits dans différents secteurs d'un pays donné. En raison des différentes interactions sectorielles, il est nécessaire d'utiliser des modèles d'équilibre général pour appréhender les conséquences économiques d'une modification des instruments de politique commerciale, comme celles induite par ce type d'accord de partenariat.

Cependant, la majorité des pays africains ne sont pas individuellement présents dans les bases de données associées à ce type de modèles. Seulement quelques-uns sont présents individuellement, alors que la plupart font partie d'ensembles agrégés, comme c'est le cas des pays de la CEDEAO. L'utilisation du

modèle WITS/SMART permet donc de compléter l'analyse en équilibre général qui utilise une base de données qui ne permet pas d'appréhender les spécificités nationales

Le cadre de négociation des APE offre à notre sens plusieurs options de libéralisation. Nous testons trois scénarios dans un cadre d'équilibre général.

- Le premier évalue les implications d'un APE dans le cas où l'Afrique Sub-Saharienne(ASS) appliquerait le même régime préférentiel à l'UE que celui dont elle bénéficie actuellement de la part de cette dernière (pleine réciprocité).

Parallèlement au principe de réciprocité, l'accord d'association de Cotonou plaide pour une intégration plus approfondie entre les pays ACP.

- Dans un second scénario, on évalue l'impact pour l'Afrique Subsaharienne d'une intégration régionale approfondie sans réciprocité immédiate avec les préférences accordées par l'UE. Ce scénario s'explique par le fait que la plupart des pays africains n'ont pas pu exploiter les préférences dans le cadre de Lomé suite à la faiblesse de la capacité d'offre. Ce scénario présente donc une option où les pays de l'Afrique Subsaharienne libéralisent le commerce entre eux sans réciprocité immédiate avec l'UE, de sorte qu'ils puissent par la suite pouvoir concurrencer les producteurs et les exportateurs européens.
- Dans un troisième scénario, on explore l'option d'une zone de libre-échange (ZLE) entre l'Afrique Subsaharienne et l'UE. Dans ce scénario, on élimine toutes les entraves au commerce bilatéral entre l'Afrique Subsaharienne et l'UE (protocoles sur les produits, barrières non-tarifaires...). En effet, même si les pays africains ont un accès privilégié au marché européen, il demeure certaines barrières importantes face aux exportations africaines.

Les résultats des simulations montrent que le premier scénario est nettement défavorable à l'Afrique Subsaharienne. Si les scénarios intégration régionale approfondie et ZLE ont des effets positifs sur l'Afrique Subsaharienne, aussi bien en terme de PIB que de bien-être, c'est la mise en place d'une ZLE qui potentiellement engendrerait le plus de gain pour l'Afrique Subsaharienne. Ce résultat s'explique par l'amélioration de l'accès au marché pour les exportateurs africains du fait de la disparition des tarifs douaniers, particulièrement sur les produits agricoles fortement protégés et sur les produits industriels intensifs en travail.

Cependant, les outils utilisés pour évaluer les impacts des différents scénarios ne tiennent pas réellement compte des coûts d'ajustements liés à ce type de libéralisation. Ces coûts sont d'autant plus important que la libéralisation est ambitieuse, car ils sont liés aux réallocations de facteurs engendrées par la libéralisation. Le troisième scénario est celui qui engendrerait les coûts d'ajustements les plus élevés.

Afin d'avoir une idée sur l'ampleur des variations des principaux agrégats d'une libéralisation totale du commerce de chacun des pays de la CEDEAO, nous simulons en équilibre partiel une élimination des droits appliqués par ces pays sur les importations en provenance de l'UE. Cette simulation nous donne donc une idée sur l'ampleur des ajustements auxquels seront confrontés les pays de la CEDEAO en cas de démantèlement de leurs barrières au commerce.

La présente étude se compose de huit sections. Après l'introduction, nous présentons dans une première section l'évolution de Lomé à Cotonou des accords de coopération ACP-UE. De même, nous montrons comment une certaine « zone grise » des règles de l'OMC sur les accords régionaux peut permettre aux pays africains de mieux tirer profit des APE, en bénéficiant de plus de flexibilité. La section suivante présente quelques faits stylisés sur les flux commerciaux africains en général et sur ceux des pays de la CEDEAO en particulier. La troisième section est consacrée au cadre d'analyse en équilibre général. Nous y présenterons le modèle GTAP utilisé pour évaluer l'impact de différentes options d'accords de partenariat. Dans une quatrième section nous nous penchons sur les caractéristiques des économies africaines, qui ressortent de la base de données de GTAP et qui jouent un rôle déterminant dans les interactions en œuvre dans ce type de libéralisation. La cinquième section est consacrée au cadre d'analyse en équilibre partiel, qui vient compléter la modélisation en équilibre général. Les évaluations d'impacts économiques des APE pour l'Afrique, utilisant le cadre d'équilibre général sont analysées dans une sixième section, alors que celles concernant plus précisément les pays de la CEDEAO, et utilisant un cadre d'équilibre partiel, sont présentées dans l'avant dernière section. Enfin, la dernière section est consacrée à quelques éléments de conclusion.

# I. De Lomé à Cotonou

Les relations de coopération entre l'Europe et l'Afrique Sub-Saharienne ne sont pas récentes. Elles remontent aux lendemains des indépendances où l'Europe a cherché à renforcer ses relations avec les anciennes colonies et à accompagner leurs processus de développement économique. Cette coopération a connu une évolution majeure au début des années 70 où l'Europe a cherché à mettre un cadre novateur de coopération à travers les accords de Lomé. Ces accords ont constitué à l'époque une innovation majeure en matière de coopération internationale notamment à travers l'appui aux processus de diversification des économies africaines et les efforts en matière de stabilisation des prix des matières premières<sup>1</sup>.

Or, cette convention n'a pas été en mesure de réaliser les objectifs fixés et l'Afrique est restée fortement dépendante des matières premières. Par ailleurs, la place de l'Afrique dans les échanges européens s'est détériorée. Les résultats limités ont été à l'origine d'une refonte de ces conventions et l'introduction du principe de réciprocité dans la convention de Cotonou. Ce principe de réciprocité sera renforcé dans les APE en négociation.

Ces évolutions constituent une évolution majeure dans l'esprit et les principes novateurs inscrits dès le début des années 70 dans les cadres de coopération entre l'Europe et l'Afrique Sub-Saharienne.

L'objectif de cette section est de présenter quelques éléments sur l'évolution historique de la coopération euro-africaine.

## 1.1 Les accords de Lomé : un bref rappel historique

Les accords de Lomé ont constitué, de l'avis de tous les observateurs, un modèle novateur et un exemple à suivre en matière de coopération nord-sud. En effet, en mettant l'accent sur la nécessité d'un développement autonome pour les pays sous-développés et en permettant aux pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) de formuler leurs propres choix de développement, ces accords ont rompu avec une tradition qui ne faisait que reproduire les rapports coloniaux et ont institué les bases d'une nouvelle coopération pour le développement.

Or, un bilan rapide de ces accords montre qu'entre le contenu et la pratique des conventions s'est instauré un décalage important.

Les accords de Lomé signés en 1975 entre les pays ACP et l'Europe étaient caractérisés par leur contenu novateur. Mettant en avant la liberté pour les pays signataires de formuler leur politique et leurs choix de

---

<sup>1</sup>H. Ben Hammouda, Afrique: Pour un nouveau contrat de développement, Edition l'Harmattan, 2000.

développement, ces accords reconnaissent aux pays ACP le droit d'élaborer des modèles de développement autocentré. Il semble que la conjonction de deux facteurs ait permis de leur donner ce contenu.

D'abord le contexte de l'époque, caractérisé par une montée, des revendications du Tiers-monde pour un Nouvel Ordre Economique International. La décennie 70 a vu le développement d'un large mouvement de solidarité entre pays du Tiers-monde, qui exigeait la réforme des mécanismes et institutions régissant le fonctionnement de l'économie internationale vers plus d'équité et d'égalité. Cette montée du Tiers-monde durant cette période était un facteur nouveau que personne ne pouvait ignorer.

Le deuxième facteur est la grande solidarité manifestée par les pays ACP durant les négociations. En effet, ils ont réussi à maintenir, face à l'Europe, une cohésion et une convergence d'intérêts, en dépit de leur grande diversité. Ce facteur a été largement souligné par les commentateurs de l'époque. Ainsi, le Times titrait son article consacré à la négociation « Africains agree united approach to EEC »<sup>2</sup>. Par ailleurs, Ph. Lemaître, correspondant du journal Le Monde aux négociations, notait que « le mythe de l'unité, unité africaine à laquelle il ne fallait pas porter atteinte, mais aussi l'unité du groupe des pays ACP qui, en dépit de leur hétérogénéité géographique, est devenue très réelle, et a finalement eu raison des habitudes de langue et de comportement qui, au départ, séparaient les associés et les associables », Enfin, Cl. Cheysson, dans son exposé devant le Comité Economique et Social des Communautés, a insisté sur cet élan de solidarité des pays ACP en affirmant « ... je puis vous dire que l'unité a été maintenue entre eux jusqu'au dernier moment dans des conditions tout à fait remarquables »<sup>3</sup> Ainsi cette grande solidarité a permis aux pays ACP d'imposer aux accords de Lomé un contenu novateur et original en faveur du développement. Ce contenu s'exprime dans les principes et les mécanismes de ces accords.

## 1.2 Les principes : une plate-forme novatrice

Lors des premières négociations les pays, ACP ont défendu une plate-forme commune en sept points qui résumait leur conception de la coopération économique avec l'Europe aux niveaux commercial, industriel et financier. L'Europe, de son côté, a formulé dans un mémorandum une réponse point par point aux propositions de ces pays. Au terme d'une négociation longue de 18 mois, les deux partenaires ont trouvé un terrain d'entente et ont pu élaborer une plate-forme de consensus qui constitue le cadre général des Accords de Lomé. Cette plate-forme comporte un certain nombre de principes nouveaux en matière de coopération multilatérale nord-sud et fait référence :

- au droit de chaque état de déterminer ses choix politiques, sociaux, culturels et économiques ;
- à la nécessité pour les pays ACP de définir des politiques de développement autonome et autocentré ;
- au développement agricole pour assurer l'indépendance alimentaire des pays ACP ;

<sup>2</sup> P. Bouvier, l'Europe et la coopération au développement ; un bilan, la convention de Lomé, Editions de l'Université de Bruxelles, 1980, p.39.

<sup>3</sup> P. Bouvier, op. cit, p.39.

- à l'industrialisation, qui devrait jouer un rôle clé dans les politiques de développement ;
- à la nécessité de diversifier la production de ces pays et d'abandonner leur spécialisation excessive ;
- au développement de la coopération et des échanges entre eux.

L'ensemble de ces principes ont fait des Accords de Lomé l'exemple des Nouvelles coopérations à établir entre le Nord et le Sud. Cependant le caractère novateur des Accords de Lomé ne se limite pas à la plateforme établie, mais concerne aussi les mécanismes qui ont été mis en place dans le cadre de ces accords.

### **1.3 Les mécanismes : de nouveaux domaines de coopération**

Outre la proclamation d'un certain nombre de principes généraux, les Accords de Lomé définissent également de nouveaux domaines de coopération. Nous examinerons successivement la coopération industrielle, le système du STABEX et la coopération commerciale.

### **1.4 La coopération industrielle**

Les Accords de Lomé se distinguent par rapport à ceux de Yaoundé par la place de choix accordée au thème de l'industrialisation : celle-ci devient en effet l'objectif primordial des Accords de Lomé, alors que l'agriculture avait un rôle clé dans les accords de Yaoundé. L'intérêt nouveau accordé à l'industrialisation se retrouve dans les textes où, dès le préambule, les Etats signataires affirment leur souci de « promouvoir le développement industriel des pays ACP par des actions de coopération élargie entre ces pays et les états membres ».

Au niveau financier, même si les accords de Lomé n'ont pas prévu de nouvelles dispositions financières pour l'industrie, ils ont élargi les prérogatives du FED (Fonds Européen de Développement) et de la BEI (Banque Européenne d'Investissement), instruments financiers du système, de manière à leur permettre d'intervenir dans les projets de développement industriel<sup>4</sup>. A cet effet, ils ont opéré un partage des tâches : le FED s'occupe de la réalisation des infrastructures et la BEI intervient dans la création ou l'extension des entreprises industrielles. Par ailleurs, les accords ont prévu une mobilisation de capitaux privés et publics pour financer les projets de recherche, d'exploration et de développement énergétique.

Pour mettre en place la coopération industrielle, les Accords de Lomé se sont dotés de deux institutions : le Comité de Coopération Industrielle et le Centre pour le Développement Industriel. Le Comité a pour fonction la mise en place de la coopération industrielle et le contrôle des activités du Centre. Le Centre est un organisme qui assume un certain nombre de fonctions parmi lesquelles : la diffusion des informations et l'organisation des contacts entre opérateurs économiques et responsables des politiques industrielles dans la Communauté et les pays ACP, la réalisation d'études de faisabilité pour accélérer la création d'entreprises industrielles dans les pays ACP, l'identification et l'exploitation des possibilités d'entreprises communes et de sous-traitance, la recherche des sources de financement possibles.

<sup>4</sup> M. P. Roy, la CEE et le Tiers-monde : les conventions de Lomé, Notes et Etudes documentaires. La documentation française, No. 4795, 1985

Ainsi tant les dispositions financières et les textes que les institutions créées montrent que les Accords de Lomé ont accordé un intérêt particulier au développement industriel dans les pays ACP. Partant de là, il s'agit de s'interroger sur la nature de la dynamique industrielle initiée par ces accords et de savoir, en particulier, si elle a permis à ces pays de transformer en profondeur leurs structures productives dans le sens de leur diversification.

## 1.5 Le système STABEX

Lors des négociations des Accords de Lomé, le problème de la stabilisation des recettes d'exportation des produits de base agricoles et des ressources minières est apparu comme la principale préoccupation des pays ACP. En effet pour ces pays, il était primordial d'assurer la stabilité de ces recettes qui constituent la principale source de financement du développement.

Les Accords de Lomé ont mis au point le système STABEX, qui avait pour objectif «de remédier aux effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation » et cherchait à « garantir la stabilisation des recettes provenant de l'exportation par les pays ACP, à destination de la Communauté ou vers d'autres destinations, de produits dont leurs économies dépendent, qui sont affectés par des fluctuations de prix, de quantités, ou de ces deux facteurs ».

Ce système, qui concerne les recettes provenant de l'exportation de 49 produits d'origine agricole, définit deux seuils :

- un seuil de dépendance du produit concerné par rapport au total des exportations de chaque pays, fixé au départ à 7,5 % et ramené ensuite à 6 %, qui constitue la première condition d'application du STABEX ;
- un seuil de déclenchement, seconde condition d'application du système, fixé au départ à 7,5 % et ramené lui aussi à 6 % par la suite. Si les recettes d'exportation d'un pays ACP chutent de plus de 6 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes, la CEE opérera un transfert de compensation sous forme de prêt (don pour les PMA) qui sera remboursé lorsque la situation inverse se présentera.

La stabilisation des recettes d'exportation a été renforcée par la mise en place dans Lomé II d'un système appelé SYSMIN qui assure les mêmes fonctions pour les produits miniers que le STABEX pour les produits agricoles.

Ces mécanismes de stabilisation des recettes d'exportation, même si leur fonctionnement soulève certaines critiques, ont été considérés par les pays sous-développés comme un acquis leur permettant de se tenir en marge des fluctuations des cours et de compter sur des flux d'entrée de devises assez stables.

## 1.6 La coopération commerciale

En matière de coopération commerciale, la principale innovation des Accords de Lomé par rapport à ceux de Yaoundé a été l'abandon du principe de réciprocité pour la préférence commerciale. En effet les conventions de Yaoundé accordaient l'exemption des droits de douane et des taxes et éliminaient toutes les barrières quantitatives à la circulation de marchandises entre les pays africains et l'Europe. Mais les Accords de Lomé ont éliminé cette clause, sous la pression des pays ACP, et le droit d'admission en franchise n'était plus reconnu pour les exportations européennes vers ces pays. L'abandon de ce principe a soulevé de nombreuses critiques, émanant aussi bien des pays développés que des pays sous-développés non concernés par les accords. Les pays développés, notamment le Japon et les Etats-Unis<sup>5</sup>, ont dénoncé ces accords dans les grandes institutions internationales, considérant qu'ils sont incompatibles avec les règles classiques du commerce international. De leur côté, les pays sous-développés non bénéficiaires, craignant d'être défavorisés par les traitements inégaux résultant des Accords de Lomé, ont critiqué le principe de l'abandon de réciprocité pour quelques pays seulement et ont exigé qu'il soit étendu à l'ensemble des pays du Tiers-monde.

En conclusion les accords de Lomé, tant au niveau commercial et industriel qu'au niveau des mécanismes de stabilisation des cours des produits de base, contiennent des aspects novateurs.

Or, les espoirs suscités par ces conventions, ont été déçu et un décalage important est apparu entre les principes contenus dans ces accords et leurs applications.

## 1.7 Les résultats de la convention

On s'intéressera successivement au fonctionnement du STABEX et à la coopération commerciale, industrielle et financière.

## 1.8 Les mécanismes du STABEX

La principale limite des mécanismes du STABEX est l'insuffisance des moyens financiers mis à leur disposition pour faire face à la chute des cours. Ces mécanismes ont pu fonctionner d'une manière satisfaisante dans une première période, mais la chute des cours à partir du début de la décennie 80 a entraîné leur dérèglement. Celui-ci s'est traduit par un lourd déficit financier du système, et par la diminution du taux de couverture de la baisse des recettes d'exportation. En 1980, les ressources disponibles ont pu couvrir près de 53 % des besoins, mais ce taux n'atteint que 24,7 % en 1981<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> M. P. Roy, op. cit.

<sup>6</sup> S. Pré, op. cit.

Cette évolution confirme l'intuition de A. Emmanuel<sup>7</sup>, qui affirmait dès 1976 que l'objectif du STABEX n'était pas prêt d'arrêter la chute des cours des produits de base, mais d'étaler leurs effets dans le temps. Ce jugement est fondé sur le fait que la période de référence étant mobile, les recettes d'aujourd'hui deviennent la norme de demain : de ce fait la baisse des recettes n'est que différée et l'évolution des cours à long terme n'est pas réellement prise en considération par le STABEX. D'une manière générale, le STABEX considère les cours des produits de base qu'il s'agit de stabiliser comme normaux. Il n'envisage nullement la revalorisation de ces prix et pose encore moins le problème général de la formation des prix dans le Tiers-monde en rapport avec le développement.

Or, il est de plus en plus admis que cette question occupe une place centrale dans la maîtrise des dynamiques de croissance dans les pays sous-développés, et qu'il est nécessaire, pour des pays, dans la perspective du développement, de mettre en place un système de prix en rapport avec l'état du développement. En définitive le STABEX n'a pas permis une stabilisation efficace du système des prix.

## **1.9 La coopération industrielle**

Il s'agit de savoir si les Accords de Lomé ont aidé les pays ACP à amorcer un processus d'industrialisation en profondeur consolidant la structuration d'une base productive diversifiée.

A ce niveau, il faut souligner que certains pays africains ont entrepris, dès les indépendances, un important effort de diversification des structures industrielles afin d'échapper à l'insertion agro-exportatrice héritée de la période coloniale. Ces pays se sont inscrits dans des stratégies d'import-substitution en mettant en place des activités industrielles destinées à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations. Cependant, ces expériences ont atteint très rapidement leurs limites du fait de l'étroitesse des marchés internes dans la plupart des pays africains. Par ailleurs, la dépendance technologique et financière a réduit la marge de liberté des pays africains. Dans les années 80, l'ajustement structurel et la fermeture d'un grand nombre d'unités industrielles dans les pays africains sont venus remettre en cause ces tentatives de modernisation des structures industrielles. Certes, la responsabilité du développement industriel du continent n'est pas du ressort des conventions de Lomé. Mais, il faut souligner que ces accords n'ont pas favorisé le développement du continent et la constitution de structures industrielles cohérentes et compétitives.

## **1.10 La coopération commerciale**

Les dispositions des Accords de Lomé relatives à la coopération commerciale ont eu très peu d'effets sur les courants d'échanges des pays ACP. Cet impact limité des Accords est perceptible à quatre niveaux. D'abord au niveau des échanges pays ACP-reste du monde : la part des pays ACP dans le commerce

---

<sup>7</sup> A. Emmanuel, La stabilisation, alibi de l'exploitation internationale, Revue Tiers-monde, tome XVII, avril-juin, 1976.

mondial reste marginale et tend à diminuer dans la période allant du milieu des années 70 au début des années 80. Cette part est passée de 3,5 % en 1970 à 2,8 % en 1981<sup>8</sup>.

En second lieu la part des pays ACP dans le commerce des pays sous-développés a largement régressé durant la décennie 70. En effet leurs exportations sont passées de 18 % de l'ensemble des exportations de ces pays en 1970 à 9 % en 1981<sup>9</sup>. Les importations montrent la même tendance à la réduction par rapport aux importations totales de ces pays : leur part est passée de 16 % à 9 % en 1981<sup>10</sup>.

Par ailleurs on a enregistré une réduction de la part des pays ACP dans les échanges commerciaux de la CEE : bien que la valeur de ces échanges ait augmenté, on enregistre une nette diminution de leur part dans l'ensemble des échanges internationaux de l'Europe. La valeur des importations européennes venant des pays ACP est passée de 4,7 milliards de dollars en 1970 à près de 27 milliards en 1980, enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen de près de 20 %, mais dans le même temps leur part dans les importations totales de la Communauté est passée de 7,8 à 7,1 %. Pour les exportations vers les pays ACP, dont la valeur a augmenté de 3,5 à 22 milliards de dollars entre 1970 et 1980, leur part dans les exportations totales a régressé de 7,2 à 6,3 %.

Enfin si nous examinons la structure des échanges Europe-pays ACP par produits, on constate que les exportations des pays ACP sont concentrées sur quelques produits de base : la part des matières premières dans ces exportations se stabilise autour de 95 % alors que celle des produits industriels ne change que très peu, passant de 2,3 % en 1975 à 3,6 % en 1980<sup>11</sup>.

En définitive, il semble clair que les Accords de Lomé, et plus particulièrement leurs dispositions relatives à la coopération commerciale, ont eu très peu d'effets sur les échanges commerciaux des pays ACP. Ils n'ont pas pu empêcher une dégradation de la participation des pays ACP aux échanges, ni la permanence de la structure agro-exportatrice de leur commerce. Ainsi, en dépit de ces dispositions, les pays ACP n'ont pas remis en cause leur spécialisation agro-exportatrice dans l'économie internationale, et continuent à jouer le rôle de pourvoyeurs de l'Europe en produits de base.

## **1.11 La coopération financière**

Les dispositions des Accords de Lomé relatives à la coopération financière n'ont pas pu empêcher un lourd endettement des pays ACP. En effet, la baisse des cours des produits de base amorcée dès la fin des années 70 s'est traduite pour eux par un recours massif à l'endettement international. Dès l'année 1984, les pays ACP vont donc être confrontés à la crise de la dette : leurs arriérés atteindront 12 milliards de dollars en 1986 et augmenteront au rythme de 4 milliards chaque année.

---

<sup>8</sup> M. P. Roy, op. cit.

<sup>9</sup> M. P. Roy, op. cit.

<sup>10</sup> M. P. Roy, op. cit.

<sup>11</sup> M. P. Roy, op. cit.

La CEE va s'intéresser à la crise de la dette africaine : elle élabore dès 1987 un programme « spécial dette », dans le cadre des accords de Lomé, conçu comme un complément aux Programmes d'Ajustement Structurel du FMI et de la Banque Mondiale, et visant à aider les pays ACP à poursuivre leurs exportations<sup>12</sup>. Dans ce programme la CEE distingue deux types de pays :

- ceux qui ont appliqué un Programme d'Ajustement Structurel appuyé par la Banque Mondiale et le FMI. Dans ce cas, l'intervention de la CEE s'intègre dans ces programmes et poursuit les mêmes objectifs à travers l'élaboration de programmes globaux ou spécifiquement orientés pour l'aide aux importations ;
- ceux qui n'ont pas appliqué un tel programme. La CEE pousse alors ces pays à s'y rallier pour pouvoir bénéficier d'un programme européen d'aide aux importations.

Ainsi, dans le contexte de la crise d'endettement des pays ACP, on constate qu'une complémentarité s'est établie sur le terrain entre le FMI et la CEE.

Cette évolution se confirmera par la signature des Accords de Lomé IV, en décembre 1989, dans lesquels la CEE a imposé la conditionnalité de l'ajustement structurel pour l'octroi de ces aides aux pays ACP. Ces nouveaux accords ont d'ailleurs suscité oppositions et critiques, et notamment celles d'Edgar Pisani, Commissaire à la Coopération et au Développement lors des négociations des accords de Lomé III, qui a déclaré que « Lomé ne sera plus Lomé si on s'engage dans la voie de l'ajustement. Lomé est en fait pour le développement ».

Ainsi, le bilan des accords de Lomé est relativement limité. D'abord, on a constaté un décalage important entre les déclarations de principe et la pratique de ces accords. Par ailleurs, en dépit de ces accords et des apports financiers et de l'appui en matière de développement industriel qu'ils ont généré, les pays africains n'ont pas été en mesure de mettre en place des dynamiques de croissance forte et compétitive.

#### 1.12 Quelques interrogations sur les nouvelles propositions pour les accords de Lomé

L'échec des accords de Lomé a été à l'origine d'une large remise en cause de ces accords et d'une tentative de définition d'un nouveau modèle de coopération entre l'Europe et les pays africains.

L'ensemble des nouvelles propositions et des options de la Commission Européenne est résumé dans le livre vert publié en 1997<sup>13</sup>. Ce livre vert commence par rappeler le contexte dans lequel s'opèrent les nouvelles négociations caractérisées par la construction du marché intérieur et le passage à la monnaie unique qui amènent l'Europe à une importante révision institutionnelle. En effet, la Commission précise « que l'accompagnement du marché intérieur et la perspective du passage à la monnaie unique, la révision du Traité et les autres réformes institutionnelles en discussion dans le cadre de la Conférence

<sup>12</sup> GRESEA, Ajustement structurel de la CEE sur le FMI, septembre 1988.

<sup>13</sup> Commission européenne, livre vert sur les relations entre l'Union Européenne et les pays ACP à l'aube du XXIème siècle, Défis et options pour un nouveau partenariat, Bruxelles, 1997.

Inter-gouvernementale, l'élaboration d'un nouvel accord financier à moyen terme, et la perspective de l'élargissement aux pays associés d'Europe centrale et orientale, aux Etats baltes, à Chypre et Malte, constituent autant de chantiers pour les prochaines années, et préparent l'Europe à affronter les défis du XXIème siècle ».

Dans ce contexte, l'Europe cherche à ouvrir un débat sur l'avenir des accords de Lomé tout en prenant en considération deux importantes questions. D'abord, le phénomène de mondialisation et la nécessité d'insérer ces accords dans cette réalité nouvelle. En effet, la Commission souligne « qu'au plan économique, l'extension de l'économie de marché et la fin des relations exclusives ou privilégiées ont modifié les conditions de l'offre et de la demande sur les marchés internationaux. La conclusion des négociations commerciales du cycle de l'Uruguay crée un contexte multilatéral nouveau, accélérant le processus de mondialisation de l'économie entraîné par les évolutions technologiques et par la libéralisation des politiques économiques engagée dans les années 1980. L'interdépendance s'accroît et s'étend, au-delà des sphères économiques et financières, aux sphères du social et de l'environnement »<sup>14</sup>. De ce point de vue, l'Europe cherche à intégrer la nouvelle convention dans le cadre de la mondialisation de l'économie. En effet, la commission précise de nouveau « à la veille du XXIème siècle, une réflexion approfondie s'impose sur les orientations futures des relations de l'Union européenne avec les pays ACP. La proximité de l'échéance de la convention actuelle, en février 2000, et l'obligation contractuelle d'entamer les négociations entre les deux parties au plus tard dix-huit mois avant cette date, ainsi que la nécessité de définir, dans le contexte des disciplines renforcées de l'OMC, un cadre de coopération commerciale en pleine conformité avec les nouvelles règles multilatérales, fournissent une occasion privilégiée de procéder à une telle réflexion et d'engager un large débat sur l'avenir des relations entre l'UE et les ACP »<sup>15</sup>.

Par ailleurs, l'Europe cherche à diversifier ses relations avec les pays du Tiers-monde. De ce point de vue, les pays européens tendent à normaliser leurs relations avec les pays ACP. Ainsi, une série d'initiatives a été définie avec plusieurs autres groupements dont les pays de l'Est européen, les pays méditerranéens ou les pays d'Amérique Latine. « Ces nouvelles orientations, précise la Commission, constituent les réponses de l'Union aux changements en cours sur la scène politique et économique internationale. Elles traduisent la vocation universelle des relations extérieures de l'Union, mais aussi leur caractère différencié »<sup>16</sup>.

Dans ce contexte, l'Europe s'est fixé deux objectifs majeurs pour la nouvelle convention de Lomé. Le premier est relatif à l'accroissement de l'efficacité de l'aide du fait des critiques formulées depuis quelques années sur le bilan des accords ACP. En effet, dans son livre vert, la commission souligne que « face à un bilan global mitigé de la coopération UE-ACP et à un certain scepticisme quand aux possibilités de développement des pays ACP, dans le contexte de pressions budgétaires persistantes dans les pays donateurs et d'une tendance au « repli sur soi » engendrée par les difficultés sociales en Europe, les partenaires sont

<sup>14</sup> Commission Européenne, op. cit, p.I.

<sup>15</sup> Commission Européenne, op. cit, p. II.

<sup>16</sup> Commission Européenne, op. cit. p. I.

tenus aujourd'hui de mettre l'accent sur l'efficacité de leur coopération et de revoir leurs priorités dans le souci de mieux refléter les préoccupations des sociétés européennes et des ACP »<sup>17</sup>. Parallèlement à l'accroissement de l'efficacité de l'aide, la Commission souligne la plus grande différenciation des pays ACP qui suppose un traitement spécifique et une plus grande adaptation des stratégies de coopération de l'Europe avec ces pays.

A partir de là, l'accroissement de l'efficacité de l'aide et sa meilleure adaptation aux pays sous-développés passe, selon la Commission, par le développement de l'économie de marché et une plus grande insertion des pays ACP dans la globalisation. En effet, le document de la Commission insiste sur le fait que « dans un environnement mondial et régional en évolution rapide, les défis pour les pays ACP sont multiples : interrompre la marginalisation économique et s'intégrer dans les échanges internationaux, opérer la transformation politique, économique et sociale interne nécessaire au fonctionnement d'une société démocratique et d'une économie de marché, assurer les conditions d'un développement durable et d'une réduction de la pauvreté dans le contexte d'une pression démographique qui demeure particulièrement forte »<sup>18</sup>.

Ainsi, l'Europe semble définir un cadre nouveau pour ses relations de coopération avec les pays d'Afrique Sub-Saharienne. Dans ce cadre, l'Europe fixe quatre scénarios pour l'avenir de ces relations avec les pays ACOP :

- le premier scénario est celui du statu quo qui prévoit le maintien de l'accord global actuel entre l'Europe et les pays ACP moyennant quelques adaptations mineures ;
- le second scénario met plus l'accent sur la différenciation croissante entre les pays ACP et cherche dans ce contexte à compléter l'accord général par des accords bilatéraux beaucoup plus précis ;
- le troisième consiste en l'éclatement de l'accord de Lomé en accords régionaux. Dans cette perspective, l'Europe maintiendra un accord avec l'Afrique sub-saharienne qui sera étendu à l'Afrique du Sud. Mais, les accords avec les pays des Caraïbes et du Pacifique seront intégrés dans les relations de coopération plus générales entre l'Europe, l'Amérique Latine et l'Asie.
- Le dernier scénario consiste en un accord spécifique avec les pays les moins avancés (PMA) des pays ACP qui pourrait être élargi à d'autres PMA.

Ces propositions générales confirment la volonté de l'Europe de normaliser ces relations avec les pays ACP et de les inscrire dans le cadre général de libéralisation de l'économie et de l'intégration dans le processus de mondialisation. L'existence d'un accord formel a amené jusque-là l'Europe à accorder un traitement spécifique aux pays ACP afin de les aider à construire des dynamiques de croissance compétitives. A travers la révision des accords de Lomé, l'objectif de l'Europe est d'unifier sa politique vis-à-vis des pays sous-développés et d'inscrire les pays ACP dans la même logique de réciprocité que les autres pays partenaires.

---

<sup>17</sup> Commission Européenne, op. cit. p. III.

<sup>18</sup> Commission Européenne, op. cit. p. IV.

Le changement d'optique dans la coopération se retrouve au niveau des propositions commerciales formulées par l'Europe à l'attention des pays ACP. La Commission fait le constat que les pays ACP n'ont pas été en mesure de tirer profit des préférences non réciproques que l'Europe leur a accordé. En effet, la Commission souligne que « les exportations ACP vers l'UE n'ont pas échappé à la faiblesse générale des performances commerciales de ces pays, et leur part du marché communautaire a sensiblement reculé, passant de 6,7 % en 1976 à 2,8 % en 1994 »<sup>19</sup>. A ce niveau, l'Europe formule une série d'options en matière de coopération commerciale entre les pays ACP et l'UE :

- La première option consiste dans le maintien du statu quo actuel avec un système de préférences différenciées mais non réciproques ;
- La seconde option concerne l'application du système de préférences généralisées de la Communauté sur une base bilatérale ou multilatérale ;
- La troisième option réside dans l'application d'une réciprocité uniforme avec l'ouverture des marchés des pays ACP, après une période de transition, aux produits des pays européens. Cette option précise la Commission est la plus conforme aux accords de l'OMC ;
- La dernière option consiste en l'application d'une réciprocité différenciée entre l'UE et un groupe de pays ou des pays individuels.

Ainsi, les propositions européennes, en dehors de la première et qui est loin d'avoir la préférence des experts européens, vont dans le sens du démantèlement des préférences non-réciproques accordées par l'Europe aux pays ACP. Ces accords commerciaux étaient assez significatifs de la volonté de l'Europe dans les années 70 de donner un contenu nouveau à sa coopération avec les pays africains. Or, aujourd'hui la Commission semble faire des principes du libre-échange et du respect des règles de l'OMC, le cadre de la nouvelle coopération qu'elle cherche à instaurer avec les pays ACP.

Cette optique est étendue aux mouvements de capitaux dans la mesure où la Commission a cherché à les intégrer dans les nouveaux accords sur la protection de l'investissement étranger. Ainsi, la Commission précise dans son document « que des accords internationaux sont en voie d'être négociés, et la commission s'efforce de faire progresser les discussions dans le cadre de l'OMC. Des négociations sont également en cours au sein de l'OCDE en vue d'un Accord Multilatéral sur l'Investissement »<sup>20</sup>. Or, depuis, nous savons ce qu'il en est advenu de l'Accord sur l'Investissement dont la mobilisation a amené un grand nombre de pays, dont la France, à abandonner les négociations au sein de l'OCDE et son renvoi devant l'OMC.

Ainsi, le bilan mitigé des accords de Lomé a amené l'Europe à proposer un renouvellement important de cette convention. L'Europe se base sur l'inefficacité de ces accords et la différenciation croissante entre pays pour proposer l'abandon du traitement spécifique de ces pays et l'alignement de sa coopération avec les pays ACP dans le cadre de la globalisation. Cette insertion et une plus grande libéralisation des

<sup>19</sup> Commission Européenne, op. cit., p. IX.

<sup>20</sup> Commission Européenne, op. cit., p. IX.

échanges économiques devraient permettre une meilleure allocation des ressources dans les pays ACP et une plus grande efficacité de la coopération et de l'aide européenne.

Cette analyse de la situation des accords de Lomé n'est pas partagée avec les pays ACP. En ce qui concerne l'efficacité de l'aide, les experts précisent que les protocoles de la convention ont permis à certains pays d'améliorer leurs performances économiques. C. Greenidge, Secrétaire général adjoint du groupe ACP, précise « il faut bien reconnaître que la part des ACP sur le marché européen a diminué. Mais l'analyse s'arrête trop souvent à cette constatation, et c'est regrettable. Car, une fois encore, l'examen plus poussé des chiffres donne une image très différente : certains pays, et notamment ceux qui bénéficient d'un accès direct par le biais de protocoles, enregistrent une bonne performance. Tel est le cas de l'île Maurice, de la Jamaïque ou de la Côte d'Ivoire »<sup>21</sup>. Par ailleurs, les experts africains mettent l'accent sur la chute des cours des produits exportés par les pays ACP pour souligner les limites de ces initiatives. A ce niveau, on estime que les pertes enregistrées entre 1980 et 1992 suite à la chute des cours des produits exportés par ces pays correspondent au double de l'aide que l'Union leur a accordé.

En ce qui concerne l'argument de la différenciation croissante des pays ACP, les experts des pays ACP soulignent que la convention actuelle a toujours pris en considération la diversité des pays. En effet, C. Greenidge, souligne « que la convention constitue dans sa formulation actuelle, un outil à facettes multiples qui permet une différenciation au niveau des secteurs, des pays ou des régions »<sup>22</sup>.

Mais la question la plus importante reste celle du maintien du traitement spécifique pour les pays ACP. La logique des propositions européennes s'inscrit dans un libre-échangeisme dont l'objectif est l'ouverture des frontières des pays ACP. Or, cette proposition suscite des critiques importantes dans la mesure où le différentiel de productivité entre les pays africains et les pays européens est tel que la libéralisation remettrait en cause les activités manufacturières sur le continent. « Comment peut-on annoncer un programme, souligne C. Greenidge, de coopération axé sur la lutte contre la pauvreté tout en supprimant un régime commercial qui est la seule chance de survie de la plupart des pays concernés ? »<sup>23</sup>.

Les pays ACP soulèvent également des questions politiques liées à ces discussions sur le renouvellement des accords de Lomé. La première question est relative à l'éclatement de la convention en accords régionaux. Cet éclatement entraînerait, selon les experts des pays ACP, l'affaiblissement de ces pays par rapport à l'Europe et une plus grande marginalisation de leurs intérêts vitaux dans les négociations. C. Greenidge, précise à ce propos « mon expérience de négociateur du côté ACP m'a appris que la structure et la taille actuelle du groupe l'ont aidé dans ses pourparlers avec l'UE. Il m'étonnerait que les Etats ACP voient davantage d'efficacité dans des négociations plus restreintes car ils perçoivent le groupe comme une sorte de contrepois à l'Europe »<sup>24</sup>.

<sup>21</sup> Le Courrier, Afrique Caraïbes, Pacifique, Union Européenne, No. 162, avril-mars 1997, p. 18.

<sup>22</sup> Le Courrier, op. cit., p. 20.

<sup>23</sup> Le Courrier, op. cit., p. 20.

<sup>24</sup> Le Courrier, op. cit., p. 20.

En définitive, ces propositions, au-delà de leur caractère ouvert, sont animées par une hypothèse fondamentale qui est de considérer que les blocages et l'essoufflement de la croissance sont liés à un grand interventionnisme dans les mécanismes économiques internes et les relations économiques internationales. Dans ce discours, la libéralisation interne comme des procédures d'insertion internationale est capable de relancer l'offre et d'améliorer l'insertion internationale. La Commission se proposait dès 1997 d'inscrire les accords de coopération avec les pays ACP dans cette logique.

### **1.13 L'accord de coopération de Cotonou**

Deux ans de négociations entre les pays ACP et l'UE ont mené à la signature, en juin 2000 au Bénin, du nouvel accord dit de Cotonou.

Entré en vigueur depuis le 1er avril 2003, l'accord de Cotonou a pour objectif de rétablir les équilibres macro-économiques, de développer le secteur privé, d'améliorer les services sociaux, de favoriser l'intégration régionale, de promouvoir l'égalité des chances hommes-femmes, de protéger l'environnement et d'abolir de manière progressive et réciproque les entraves aux échanges commerciaux. L'accord de Cotonou a une durée de vingt ans, avec des révisions possibles tous les cinq ans. Il repose sur cinq piliers interdépendants :

- un dialogue politique doit aborder toutes les questions d'intérêt mutuel. Elles concernent notamment la consolidation de la paix, la prévention et la résolution des conflits, le respect des droits de l'homme, les principes démocratiques et de l'Etat de droit et la bonne gestion des affaires publiques ;
- une plus grande participation de la société civile et des acteurs économiques et sociaux locaux, à la mise en oeuvre des projets ;
- la lutte contre la pauvreté, avec un rôle central pour le secteur privé et l'intégration régionale dans les stratégies de développement ;
- un nouveau cadre de coopération économique et commerciale en conformité avec les dispositions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin d'intégrer les pays ACP dans l'économie mondiale et qui mettrait l'intégration régionale au premier rang des priorités ;
- une réforme de la coopération financière visant à assurer, notamment, la simplicité, la cohérence, l'efficacité, la flexibilité et l'adaptation continue de l'aide à la situation de chaque pays.

Concernant le commerce, l'accord de Cotonou ne détaille pas vraiment les dispositions à prendre. Cependant, il propose la poursuite des accords commerciaux non-réciproques de Lomé jusqu'au début de l'année 2008 au plus tard. L'accord stipule clairement, qu'après cette date-limite, un accord commercial compatible avec les règles de l'OMC devra être mis en place. Ceci a, par ailleurs, été validé par les membres de l'OMC lors de la conférence ministérielle de Doha en septembre 2001.

## 1.14 La compatibilité avec les règles de l'OMC

Un des principes de base de l'OMC - le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) - stipule qu'une concession commerciale accordée par un Etat membre à un autre devrait être automatiquement étendue à tous les autres membres de l'OMC (article I de l'accord général sur des tarifs et le commerce). Il y a deux exceptions principales à ce principe NPF. La première permet le traitement préférentiel basé sur des préoccupations de développement. La seconde concerne les zones de libre échange (ZLE).

Nous avons vu dans l'introduction que la première exception doit respecter le principe de non-discrimination entre pays de même niveau de développement. Concernant les ZLE, l'article XXIV du GATT définit les modalités sous lesquelles les membres de l'OMC peuvent ne pas respecter la clause NPF. La justification qui sous-tend cette dérogation au principe NPF est que, sous certaines conditions, des accords de libre-échange bénéficient non seulement à leurs membres, mais également à l'économie globale, par la création commerciale qui a comme conséquence un bien-être global accru. Des accords tels que les APE rentreraient dans cette catégorie s'ils sont à caractère réciproque (les deux parties s'offrent un traitement préférentiel symétrique).

Cependant, les pays ACP pourraient vouloir explorer la possibilité de maintenir un certain degré d'asymétrie dans leur futur accord avec l'UE. L'article XXIV maintient une certaine ambiguïté en ce qui concerne ce point. En particulier, l'article 8(b) exige que les droits de douane et autres réglementations restrictives du commerce soient éliminés pour «l'essentiel des échanges commerciaux» entre les parties. La signification exacte de «l'essentiel des échanges commerciaux» est fortement discutée. Quel pourcentage du commerce peut ne pas être libéralisé est une question importante et pourrait être cruciale pour les pays africains voulant maintenir une certaine protection sur une partie de leur commerce avec l'UE. On pense généralement qu'au moins 90 % du commerce doit être libéralisés au terme d'un accord de libre-échange. Cependant, il n'y a aucune confirmation légale à ce niveau. L'accord de libre-échange entre l'Afrique du Sud et l'UE, par exemple, a interprété l'article XXIV de façon non-réciproque. Au terme de cet accord de libre-échange, l'UE a accepté de libéraliser 95% de son commerce avec l'Afrique du Sud, alors que cette dernière acceptait de libéraliser «seulement» 86% de ses importations européennes.

Par ailleurs, en mentionnant «une durée raisonnable», l'article XXIV maintient également une certaine ambiguïté dans les délais de mise en œuvre. Ici aussi, il n'y a aucune interprétation légale ou officielle de ce que pourrait être une durée raisonnable, bien qu'on pense, par convention, qu'il s'agisse de dix ans. Par exemple, l'Afrique du Sud a proposé une période de mise en œuvre de 12 ans, supérieure à celle appliquée par l'UE. Ainsi, cette ambiguïté peut être utilisée pour introduire un certain degré d'asymétrie.

Dans le cadre des APE, la durée de mise en œuvre peut donc être très importante pour les pays africains, car elle détermine le temps nécessaire pour procéder aux ajustements internes avant la libéralisation complète. Or comme nous le verrons par la suite, les pays africains ne peuvent retirer des gains des APE que :

- si la pleine réciprocité est précédée par une intégration régionale approfondie
- et si les délais de mise en œuvre sont suffisamment longs pour procéder aux ajustements internes nécessaires et absorber les coûts d'ajustements qu'entraîne une telle libéralisation.

Enfin, un élément primordial pour les pays africains (et également pour d'autres pays en développement), est que la déclaration de Doha (paragraphe 29) prescrit un effort de clarification de l'article XXIV et du rôle du traitement spécial et différencié dans les accords commerciaux régionaux. Ces points de négociations à l'OMC seront donc d'une importance cruciale et pourraient déterminer la forme future des APE et le degré de flexibilité dont pourraient y bénéficier les pays africains. Une flexibilité suffisante permettrait dès lors de pérenniser l'esprit novateur né à Lomé.

Ainsi, en conclusion, il apparaît que les APE s'inscrivent dans une dynamique ouverte par les accords de Cotonou. Cette dynamique s'éloigne de l'esprit novateur des accords de Lomé et inscrit les rapports de coopération entre l'Europe et les pays ACP dans le cadre d'une libéralisation poussée des échanges en instituant le principe de réciprocité au cœur des nouveaux accords. C'est ce changement d'optique que nous essayerons d'analyser dans cette étude sur l'Afrique centrale.

## II. L'Afrique et la CEDEAO dans le commerce mondial– Les faits stylisés

Alors que le volume global de commerce a pratiquement doublé chaque décennie, la part de l'Afrique dans le commerce mondial a graduellement décliné, de plus de 7% après la seconde guerre mondiale à un peu plus de 2% en 2002.

Un moyen important pour les pays africains d'augmenter leur part dans le commerce mondial réside dans la croissance du commerce intra-africain. En 2002, le commerce intra-africain ne représentait que 8 % du commerce total de l'Afrique. Cependant, lorsque l'on ne considère que les exportations de biens manufacturés et agricoles, la part du commerce intra-africain atteint près de 15 % (8,5 milliards USD). Les faits historiques montrent que la part la plus importante du commerce international est réalisée au sein de régions géographiques ayant atteint un certain niveau d'intégration politique et économique, comme l'UE, l'ALENA, l'ASEAN.

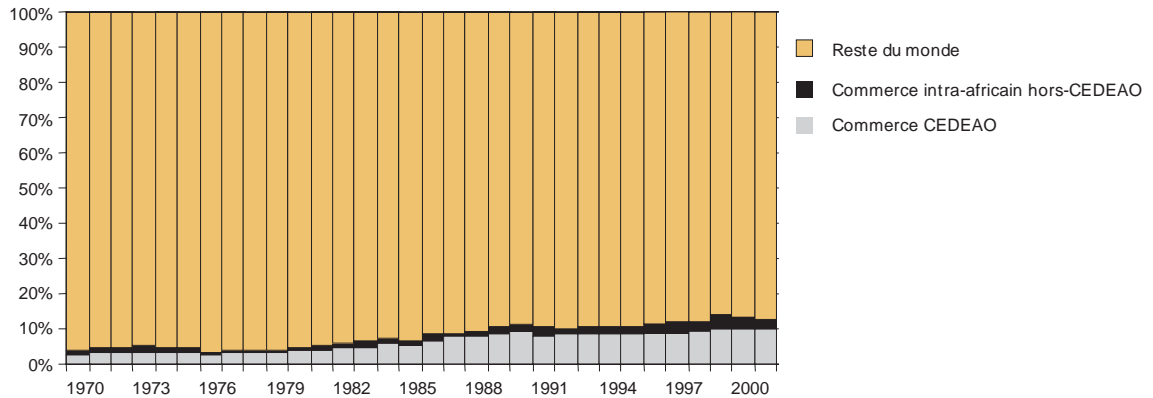
Plusieurs raisons expliquent la faiblesse des échanges intra-regionaux en Afrique, dont :

- les infrastructures insuffisantes et inadaptées, qui limitent le potentiel de commerce trans-frontalier ainsi que les mouvements de personnes;
- les contraintes structurelles liées au fait que de nombreux pays au sein d'une même région produisent des biens similaires, ce qui implique que les pays cherchent à exporter vers d'autres régions;
- et les effets des conflits régionaux qui ne favorisent pas la confiance entre les membres d'une même région, ce qui ne crée pas un environnement favorable à l'intégration.

### 2.1 La place de la CEDEAO dans le commerce international

Le commerce entre les pays membres de la CEDEAO dans leur commerce total est passé de 3% au début des années 70 à plus de 10% en 2001. La progression constante de la part du commerce intra-CEDEAO dans le commerce total est à opposer à la relative stagnation durant la période de la part du commerce des pays de la CEDEAO avec le reste de l'Afrique.

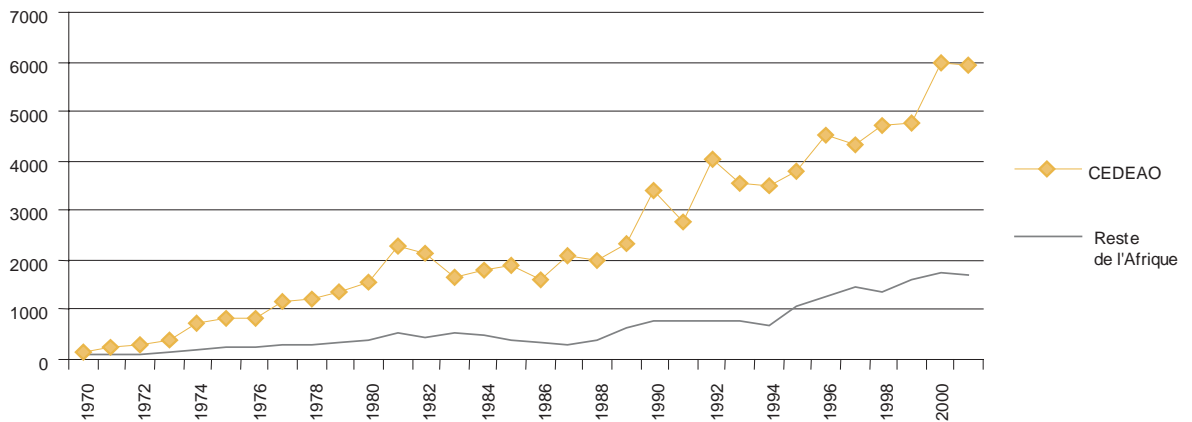
**Graphique 1 : Répartition du commerce de la CEDEAO en % (1970-2001),**



source : manuel de statistique de la CNUCED, calcul des auteurs

En termes de flux, le commerce des pays de la CEDEAO avec le reste de l'Afrique a néanmoins connu une croissance relativement forte entre 1970 et 2001 (En valeur, il a été multiplié par 18 entre les deux dates). Mais c'est bien le commerce intra-CEDEAO qui a connu la plus forte croissance, en étant multiplié par plus de 36 fois entre les deux dates (graphique 2).

**Graphique 2 : Commerce de la CEDEAO en Afrique en millions de dollars (1970-2001)**

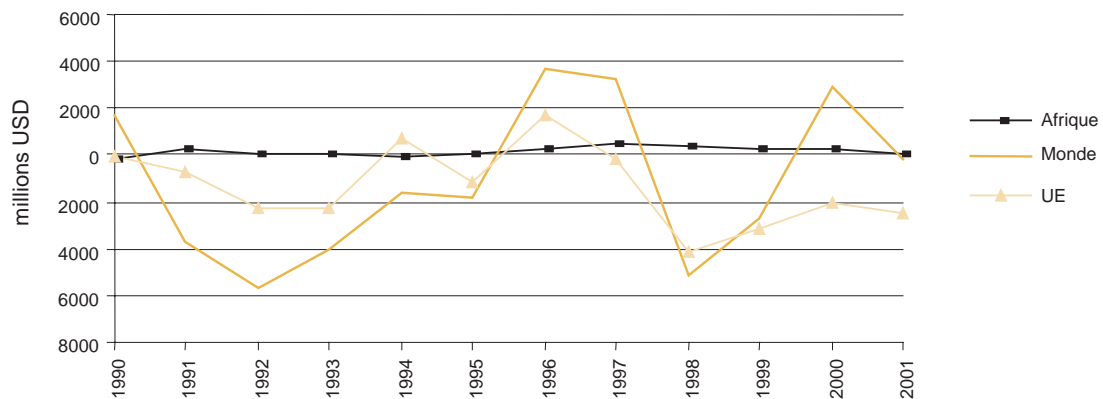


source : manuel de statistique de la CNUCED, calcul des auteurs

On pourrait à priori penser que les négociations commerciales multilatérales dans lesquelles les pays de la CEDEAO sont impliqués vont atténuer cette tendance, du fait de l'augmentation du volume du commerce avec les autres pays. Cependant, ce n'est pas aussi évident qu'il n'y paraît. Les effets dynamiques du processus d'ouverture peuvent engendrer de nouvelles opportunités de commerce intra-régional, surtout dans le cadre d'une intégration renforcée.

## Les relations commerciales de la CEDEAO avec l'UE

Graphique 3 : Balance commerciale de la CEDEAO



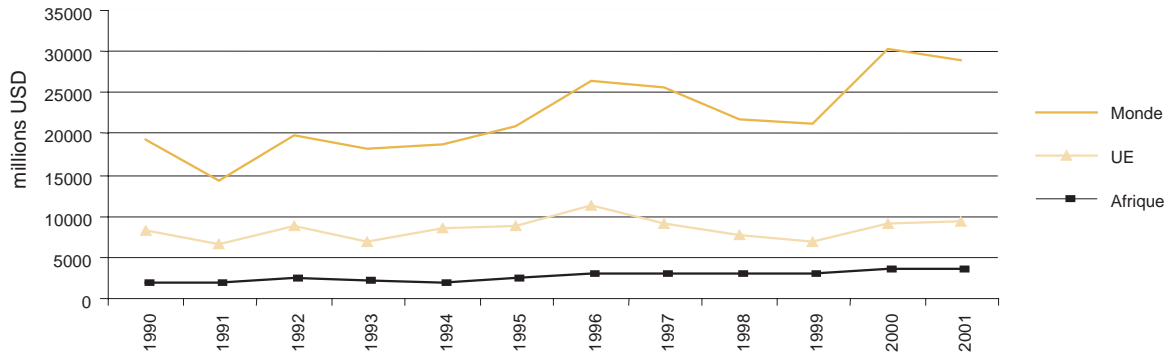
source : manuel de statistique de la CNUCED, calcul des auteurs

La balance commerciale des pays d'Afrique de l'Ouest avec l'UE a connu une forte détérioration après 1996. Alors qu'elle était excédentaire de près plus de 1,7 milliard de dollars cette année là, elle s'établit à près de -2,5 milliard en 2001. La balance commerciale globale, est très volatile. Si elle est proche de l'équilibre en fin de période, elle a connu des variations importantes tout au long de la période. Il est à noter qu'avec le reste de l'Afrique, la région connaît un commerce équilibré.

## 2.2 Les exportations

Au niveau des exportations, la région n'a pas connu de développement significatif des exportations vers l'UE durant la période des années 90. Après un léger recul des exportations vers l'UE au milieu de cette période, celles-ci ont retrouvé leur niveau du début de période : 3,2 milliards de dollars.

#### Graphique 4 : exportations de la CEDEAO



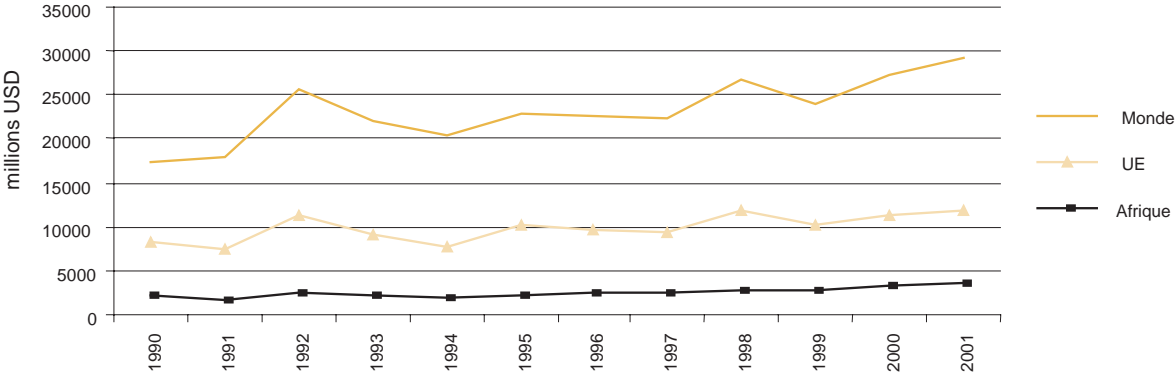
source : manuel de statistique de la CNUCED, calcul des auteurs

Les exportations vers le reste de l’Afrique sont restées stables à un niveau assez faible de l’ordre de 3 milliards de dollars. Les exportations totales de la région ont quant à elles connu une croissance significative, passant de plus de 19 milliards en début de période à près de 30 milliards en fin de période. Les exportations vers l’UE sont restées relativement stables (autours de 10 milliards). Cependant, alors qu’elles représentaient près de la moitié des exportations globales de la région en début de période, elles ne représentent plus qu’un tiers dix ans plus tard. Ceci souligne le développement de la diversification des destinations pour les exportations de la CEDEAO.

### 2.3 Les importations

Les importations de la région en provenance de l’UE ont augmenté de manière relativement faible (40% sur toute la période) en passant de plus de 8 milliards de dollars en 1990 à près de 12 milliards en fin de période. La même tendance, quoique plus marquée, est observée pour les importations totales, ce qui s’explique aisément par le fait que l’UE est le principal fournisseur de la région. Cependant, à l’instar des exportations, les importations proviennent de fournisseurs de plus en plus divers.

**Graphique 5 : Les importations de la CEDEAO**



source : manuel de statistique de la CNUCED, calcul des auteurs

### III. Cadre d'analyse en équilibre général– le modèle GTAP

#### 3.1 Pourquoi une analyse en équilibre général?

L'analyse des politiques commerciales implique l'examen des implications de ses instruments sur la structure productive des économies au niveau national et global. Les instruments de politique commerciale comme les droits de douanes ou les quotas ont des effets directs et indirects sur les prix relatifs des biens produits dans un pays donné. Etant donné que la composition, en termes de biens et services, de la production nationale varie, la demande de facteur de production varie aussi. Par conséquent, dans une économie donnée, il est difficile de concevoir qu'une modification de la politique commerciale ne puisse avoir d'impact que sur un seul secteur. En raison des différentes interactions entre secteurs et de leur force relative dans une économie donnée, il en résulte toujours une modification du poids des productions sectorielles. Ceci, par extension, affecte la composition relative des différents facteurs de production dans les différents secteurs.

Cette modification du poids des productions sectorielles au niveau national peut, dans un contexte de commerce international, être étendu au niveau de l'économie globale. Les changements des prix relatifs des produits et des intrants, induits par une modification de la politique commerciale d'un pays, sont transmis aux industries et aux marchés d'intrants des autres économies avec lesquelles le pays en question commerce. Dès lors, afin que l'analyse des politiques commerciales soit pertinente et que les résultats produits soient robustes, il convient de prendre en compte les interactions sectorielles qui résultent d'une modification des politiques commerciales d'un ou de plusieurs pays. La méthodologie d'équilibre général offre un cadre analytique permettant de prendre en compte les changements de production inter- et intra-sectoriels et par extension les variations de la demande des différents facteurs de production.

Cependant, ces modèles comportent des limites, particulièrement les modèles statiques qui ne tiennent pas compte des effets dynamiques induits par un changement de la politique commerciale. Le modèle GTAP (Global Trade Analysis Project) en fait partie. GTAP est un modèle multi-régional d'équilibre général calculable (EGC) conçu pour l'analyse en statique-comparative des questions de politique commerciale (Adams et al. 1997). Par ailleurs, on peut aujourd'hui envisager des versions dynamiques à ce modèle. Il peut être utilisé pour appréhender l'effet d'un changement de politique commerciale, au niveau national, bilatéral ou multilatéral, sur la production, l'utilisation des facteurs, les volumes de commerce et sur la répartition induite de bien-être entre pays. Etant donné que le modèle GTAP se polarise sur la re-allocation des ressources entre les secteurs de l'économie, il constitue un instrument idoine pour identifier les secteurs et pays qui gagnent ou qui perdent au changement de politique induit par le volet commercial des APE.

## 3.2 Description des données et agrégations

Le modèle GTAP est employé conjointement avec la base de données GTAP. Pour cette étude, nous utilisons la version 5 de la base de données. Cette version a comme année de référence 1997 et identifie 66 régions ainsi que 57 secteurs et 5 facteurs de production.

Pour chaque région individuelle ou composée (pays ou agrégation de pays), il y a 57 secteurs dont on trouve les données dans la base de données globale de GTAP. Comme déjà précisé, tous les pays ne sont pas traités de manière individuelle dans GTAP. Cependant, afin d'assurer une consistance macroéconomique globale, toutes les économies mondiales font partie de la base de données. Soit elles sont traitées individuellement, soit elles font partie d'une région composée ou sont incluses dans l'agrégat 'reste du monde'. Malheureusement, peu de pays africains sont individuellement désagrégés dans la version 5 de la base de données. La majorité des pays africains se retrouvent dans des agrégats régionaux. Ainsi, on retrouve les pays de la CEDEAO dans l'agrégat « reste de l'Afrique Sub Saharienne ».

Les données commerciales bilatérales sont une composante cruciale de la base de données GTAP. Ce sont ces courants commerciaux bilatéraux qui transmettent les chocs de politique commerciale et de croissance entre les pays. Le commerce bilatéral est également important lorsque l'on se penche sur les implications sur les termes de l'échange. Les données bilatérales globales sont issues des données des Nations Unies COMTRADE. Ceci est complété avec des informations sur le commerce global de différents pays ou avec des statistiques commerciales bilatérales d'agrégat comme ceux du FMI, de la FAO et de la Banque mondiale.

Une autre composante importante de la base de données GTAP sont les données de protection. Ces données sont à la fois explicites et implicites. Explicite dans le sens où les revenus tarifaires ou les revenus d'exportation par produit sont disponibles. En outre, les données d'antidumping par produit et région sont également disponibles. Elles sont implicites dans le sens où les données commerciales bilatérales sont disponibles aussi bien aux prix des marchés qu'aux prix mondiaux. Les sources principales de données de protection varient. Dans le cas des tarifs, les tarifs agricoles sont obtenus à partir du Service de Recherche Economique de l'UE et des taux appliqués ou MFN. D'autre part, les tarifs sur les marchandises sont fournis par le projet World Integrated Trade Solution (WITS) de la Banque mondiale et de la CNUCED (des détails de WITS sont présentés dans la section discutant la méthodologie SMART). Les données concernant les soutiens domestiques sont obtenues à partir des tableaux d'équivalents de subvention aux producteurs de l'OCDE et ceci peut être divisé en paiements de subventions à la production, de subventions d'inputs, de paiements basés sur la terre et le capital.

Dans cette étude, les 66 régions ont été donc agrégées en 12 régions avec les différents pays ou agrégats de pays africains disponibles (tableau A en annexe). Quant aux secteurs, l'agrégation devrait être à un niveau qui permet d'analyser les implications de l'APE au niveau des produits primaires, de l'industrie légère, de l'industrie lourde, du commerce et des services. Par conséquent, on est passé de 57 secteurs GTAP à 13 secteurs.

## IV. Caractéristiques des économies africaines dans la base de données GTAP

### 4.1 Caractéristique macroéconomique et commerciales des économies africaines

Le tableau 2 résume les caractéristiques macro-économiques et commerciales des économies africaines basées sur l'année de base de GTAP (1997). Il apparaît clairement que les économies africaines sont généralement de petites taille avec un PIB de moins 10 milliards de dollars US. La distribution des facteurs en termes de valeur ajoutée montre l'abondance de main-d'œuvre non-qualifiée. Ceci peut avoir des implications sur la concentration et la qualité des marchandises.

L'aspect le plus important dans le contexte de cette étude est probablement la dépendance de ces économies à l'égard du commerce (tableau 2). Ainsi, le reste de l'Afrique Sub-saharienne (XSS), qui comprend les pays de la CEDEAO, a un taux d'ouverture<sup>25</sup> de 57,5 pour cent du PIB et se situe exactement dans la moyenne africaine (57,7%).

**Tableau 2: Caractéristiques Macroéconomique des pays**

CODE pays (voir annexe 1)	UE	Af.Sud*	AA**	XSS***	RDM
<b>PIB et flux commerciaux (Demande Finale, milliards US\$, 1997)</b>					
PIB	8254.2	139.1	50.9	156.6	20381
Exportations	2577	34.9	16.9	41.2	3739.2
Importations	2509.9	32.2	16.1	48.9	3802.2
<b>Ouverture (parts, % PIBP)</b>					
Exportations	31.2	25.1	0.33	26.3	18.3
Importations	30.4	23.2	0.32	31.2	18.7
<b>Parts des Facteurs (% de la valeur ajoutée)</b>					
Terre	0.4	0.5	3.23	2.2	1.3
Travail non-qualifié	33.4	40.7	36.78	41.7	35.8
Travail qualifié	21.8	19.6	9.36	10.7	20.9

<sup>25</sup> Rapport de la somme des exportations et des importations sur le PIB

Capital	44.1	37.3	47.09	40.6	41.1
Ressources naturelles	0.3	1.9	3.55	4.8	0.9

Source: agrégations base de données GTAP Version 5

\*Af.Sud: Afrique du Sud et Namibie

\*\* Afrique australe: Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe

\*\*\* Reste de l'Afrique Sub-Saharienne (comprend la CEDEAO)

En termes de structure de production, les industries Agroalimentaires sont significatives pour l'ensemble reste de l'Afrique Subsaharienne (XSS), qui comprend la CEDEAO. La compétitivité de telles industries constituerait une question importante des APE.

Le commerce et les services semblent être des industries cruciales dans tous les pays. Ils constituent au moins un tiers des économies. Ces secteurs devraient être des centres d'intérêt au cours des négociations des APE.

**Tableau 3: Structure de la production (% de la production)**

	UE	Af.Sud*	AA**	XSS***	RDM
Grains	0.3	0.5	4.0	4.9	0.9
Fruits et légumes	0.5	0.6	4.6	2.3	0.9
Graines oléagineuses	0.1	0	0.4	0.5	0.2
Sucre	0.1	0.1	0.9	0.5	0.1
Coton	0	0	0.6	0.8	0.1
Autres récoltes	0.3	0.4	5.8	3.4	0.3
Animaux et pds. animal	1.3	1.9	2.4	2.9	1.3
Ressources naturelles	0.8	5.6	9.5	11.7	2.5
Industries agroalimentaires	5.7	7	10.0	11.4	5.2
Industries légères	5.5	5.8	4.3	5	6
Secteurs Industriels	23.9	22.9	9.1	9.9	23.2
Commerce	16.4	18.6	19.4	20.8	16.9
Services	45.2	36.5	29.2	25.9	42.4
Total	100	100	100.0	100	100

Source: agrégations base de données GTAP Version 5

\*Af.Sud: Afrique du Sud et Namibie

\*\* Afrique australe: Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe

\*\*\* Reste de l'Afrique Sub-Saharienne (comprend la CEDEAO)

## 4.2 Commerce par secteur

Les tableaux 4 et 5 montrent les parts d'exportation et d'importation par secteur relativement aux commerce total de biens et services. Pour l'ensemble reste de l'Afrique Subsaharienne (XSS) les ressources naturelles dominent les exportations. Dans une moindre mesure, les exportations industrielles sont importantes.

**Tableau 4: Parts des exportations par secteurs (% des Exportations totales)**

	EU	Af.Sud*	AA**	XSS***	RDM
Grains	0.3	0.7	0.7	0.1	0.7
Fruits et légumes	0.7	2.1	2.3	1.6	0.6
Graines oléagineuses	0.1	0.1	0.5	0.4	0.4
Sucre	0	0	0.1	0	0
Coton	0	0.1	3.5	2.9	0.2
Autres récoltes	0.4	0.5	22.9	9.8	0.7
Animaux et pdts. Animal	0.4	0.6	0.5	0.3	0.4
Ressources naturelles	1.2	11.7	19.1	48	8.2
Industries agroalimentaires	5.9	4.1	8.3	5.2	3.9
Industries légères	10.6	7.7	5.8	3.8	10.5
Secteurs Industriels	61.8	57.2	16.5	13.5	56.6
Commerce	7.4	8.9	8.9	6.9	8.5
Services	11.2	6.4	11.1	7.3	9.4
Total	100	100	100.0	100	100

Source: agrégations base de données GTAP Version 5

\*Af.Sud: Afrique du Sud et Namibie

\*\* Afrique australe: Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe

\*\*\* Reste de l'Afrique Sub-Saharienne (comprend la CEDEAO)

Les parts d'importation sont également un point de départ important pour comprendre les implications potentielles des APE. Le tableau 5 montre toutes les importations des divers produits dans chacun des pays ou des agrégats. La structure d'importations du reste de l'Afrique Subsaharienne (XSS) est très similaire à celle des exportations. Les ressources naturelles dominent les importations (l'agrégat XSS ne comprend pas que les pays de la CEDEAO). Cependant, l'information la plus intéressante serait la distribution de ces importations en termes de source et de type. En d'autres termes, les données sur les importations en provenance de l'UE dans chacun de ces pays seraient plus instructives en ce qui concerne l'analyse des APE, notamment sur la question de la réciprocité et des implications en matière de revenus fiscaux

**Tableau 5: Parts des importations par secteurs (% des importations totales).**

	EU	Af.Sud	AA	XSS	RDM
Grains	0.4	0.9	0.8	0.1	1
Fruits et légumes	0.8	2.9	2.6	2.1	0.8
Graines oléagineuses	0.1	0.2	0.7	0.6	0.5
Sucre	0	0	0.1	0	0
Coton	0	0.1	3.3	2.9	0.2
Autres récoltes	0.4	0.5	23.2	10.3	0.7
Animaux et pdts. Animal	0.4	0.6	0.5	0.3	0.4
Ressources naturelles	1.2	12.7	18.6	47.6	8.1
Industries agroalimentaires	6.7	5.3	10.8	6.5	5
Industries légères	10.8	8	6.0	3.9	11.2
Secteurs Industriels	61.6	55.3	16.0	12.9	55.8
Commerce	7	7.9	7.8	6.2	7.7
Services	10.6	5.7	9.8	6.6	8.6
Total	100	100	100.0	100	100

Source: agrégations base de données GTAP Version 5

### 4.3 Niveau et structure de la protection: une base pour l'APE

Le niveau et la structure de la protection calculés à partir de la base de données GTAP fournissent les conditions initiales ou le cadre de référence à partir duquel vont être évalués le volet commercial de l'APE. Ce cadre de référence peut être analysé à deux niveaux. Le premier niveau est la protection existant par rapport aux importations en provenance de l'Union européenne. Le second niveau concerne la protection intra-africaine.

**Tableau 6: Droits de douanes Ad Valorem (%) sur les importations en provenance de l'UE**

	Af.Sud*	AA**	XSS***
Grains	38.8	19.2	11.1
Fruits et légumes	25.6	18.4	18.4
Graines oléagineuses	38.2	21.9	9.8
Sucre	0.2	6.1	0
Coton	17.1	16.7	3.5
Autres récoltes	9.2	14.0	16.6

	Af.Sud*	AA**	XSS***
Animaux et produits animal	7.3	11.1	15
Ressources naturelles	0.1	12.2	7.6
Industries agroalimentaires	71.4	32.3	22.9
Industries légères	12.1	21.5	20.9
Secteurs Industriels	7.2	16.9	14.7
Commerce	0	2.0	1.4
Services	0	2.5	4.1
Moyenne (sans. commerce & services)	20.7	17.3	12.8
Moyenne (avec commerce & services)	17.5	15.0	11.2

Source: agrégations base de données GTAP Version 5

\*Af.Sud: Afrique du Sud et Namibie

\*\* Afrique australe: Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe

\*\*\* Reste de l'Afrique Sub-Saharienne (comprend la CEDEAO)

Le tableau 6 montre les tarifs appliqués moyens sur les marchandises importées de l'UE. Il apparaît qu'en moyenne, les industries agroalimentaire et légère sont fortement protégées comme le montrent les tarifs élevés. Par ailleurs, il faut souligner que les tarifs élevés constituent d'importantes sources de revenus pour les pays de la CEDEAO. La réduction de ces tarifs dans le cadre d'une réciprocité totale avec l'UE pourrait renforcer la fragilité des grands équilibres macro-économiques.

Les tableaux 7 et 8 concernent les structures tarifaires régionales. Le tableau 7 montre les tarifs moyens ad valorem intra-africains. Il indique que les pays africains pratiquent des tarifs substantiels sur les échanges intra-africains. Ainsi, en plus de la question de la réciprocité par rapport à l'UE, la plupart des tarifs intra-africains devront être démantelés accentuant les craintes liées à la perte de revenu douanier et à la désindustrialisation pour la majorité des pays.

**Tableau 7: Droit de douanes ad valorem moyen Intra-Africain (%)**

	AA	Af.Sud	XSS
AA	12.7	14.1	12.8
Af.Sud	9.8	0.0	14.3
XSS	13.5	15.2	7.8
Droit de douane moyen	12.0	9.8	11.6

Source: agrégations base de données GTAP Version 5, calculs des auteurs

**Tableau 8: Droit de douane moyen par secteurs sur le commerce Intra-Africain (%)**

	<b>AA</b>	<b>Af.Sud</b>	<b>XSS</b>
Grains	14.3	30.7	7.6
Fruits et légumes	20.9	22.8	19.9
Graines oléagineuses	18.3	34	18.4
Sucre	4.7	0.1	0
Coton	6.3	9.5	3.6
Autres récoltes	17.8	8.2	37.4
Animaux et produits animal	6.7	5.1	12.3
Ressources naturelles	10.6	0.7	10.3
Industries agroalimentaires	25.7	56.2	19.7
Industries légères	22.2	13.3	17.1
Secteurs Industriels	17.1	4.9	17.8
Commerce	2.0	0	1.2
Services	2.6	0	3

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

La majeure partie de la protection tarifaire intra-Africaine est concentrée sur les industries légères et agroalimentaires (tableau 8). En l'absence de la réciprocité avec l'UE, il y a un potentiel pour la création de commerce intra-africain si ces barrières tarifaires devaient être éliminées<sup>26</sup>.

<sup>26</sup> Une intégration régionale plus profonde, par le démantèlement des tarifs intra-Africains et des barrières non-tarifaires, est l'un des principes des APE.

## V. Le cadre de modélisation en équilibre partiel – Le Modèle WITS/SMART

### 5.1 Pourquoi un modèle en équilibre partiel?

Les modèles d'équilibre général constituent un important outil méthodologique dans l'analyse des politiques commerciales, car ils mesurent non seulement les effets directs des changements simulés, mais également les effets indirects (second-round) qui incluent des effets inter-industriels et des ajustements macro-économiques. Cependant, la majorité des pays africains ne sont pas individuellement présents dans les bases de données des modèles globaux, en raison du manque de données désagrégées au niveau de ces pays. Quelques-uns seulement sont présents individuellement, alors que la plupart font partie d'ensembles agrégés, à savoir le « reste de la SACU », le « reste de l'Afrique australe » et le « reste de l'Afrique sub-Saharienne », qui comprend la CEDEAO. A partir de là, les modèles en équilibre partiel représentent une option alternative pour les pays qui ne sont pas représentés individuellement dans la base de données.

Cette section décrit donc la méthodologie d'équilibre partiel employée dans l'étude pour compléter les résultats de l'analyse en équilibre général effectuée dans le cadre GTAP. La distinction principale qui doit être notée au départ est que dans un modèle d'équilibre partiel, les implications inter-sectorielles (second-round effects) d'un changement de politique commerciale ne sont pas prises en considération. De même, les implications inter-régionales comme celles qui peuvent survenir au sein des CER sont ignorées. Les modèles d'équilibre partiel permettent d'analyser les effets de politique commerciale sur la création et le détournement de commerce, le bien-être et même sur des revenus tarifaires.

Milner et al. (2002) fournissent un cadre analytique simple qui explique les fondements théoriques de la modélisation en équilibre partiel. Ils notent que pour appréhender de manière adéquate les interactions sectorielles et les élasticités de substitution entre les facteurs, et pour simuler les effets dynamiques dans leur étude sur les APE, un modèle d'équilibre général serait souhaitable. Cependant, en raison du manque de modélisation en équilibre général calculable (EGC) pour les pays en voie de développement (et donc du manque de données), ils considèrent que la modélisation en équilibre partiel représente un choix alternatif. Ils observent aussi, de manière pertinente, que les bases de données pour les modèles EGC manquent de détail pour tenir compte des produits sensibles et spéciaux qui intéressent spécifiquement les pays africains et l'UE. Malgré ses imperfections, un cadre d'équilibre partiel peut alors être un outil adéquat pour tenir compte du principe du traitement spécial et différencié en utilisant dans l'analyse des données commerciales détaillées. Les modèles d'équilibre partiel permettent de travailler à un niveau très fin de détail.

Une analyse détaillée du modèle est disponible en annexe.

## VI. Impact économique et sur le bien-être des APE pour l'Afrique

### 6.1 L'analyse en équilibre général

Dans cette section, nous présenterons les résultats des simulations en équilibre général pour l'ensemble de l'Afrique Sub-Saharienne (ASS). Plusieurs scénarios sont présentés, chacun concerne une option possible des négociations d'APE.

#### 6.1.1 Le scénario de référence

L'accord d'association de Cotonou indique que les APE devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2008. Avant cette date, divers accords internationaux auront été mis en œuvre, avec des implications importantes sur le paysage économique mondial. Les principaux événements qui précéderont le lancement des APE sont : l'élargissement de l'union européenne ; le démantèlement des quotas pour le textile et l'habillement ; la mise en œuvre de l'accord de l'Uruguay Round sur le soutien domestique et les subventions à l'exportation ; l'accès complet de la Chine à l'OMC et la conclusion du cycle de Doha.

Il n'est pas aujourd'hui évident de savoir comment les résultats du cycle de Doha affecteront les APE. Par conséquent, nous ne les avons pas intégrés dans le scénario de référence. Par contre, on tiendra compte de quatre évolutions importantes.

Elargissement de l'UE: Une politique commerciale harmonisée et intégrée sera mise en place dans l'UE avant que les APE n'entrent en vigueur. Afin d'en tenir compte, nous avons supprimé tous les tarifs et subventions à l'exportation aussi bien que les barrières non-tarifaires entre l'UE-15 et les nouveaux dix membres. Nous avons également éliminé les entraves au commerce entre les 10 nouveaux membres de l'UE. Enfin, tous les secteurs des nouveaux membres ont le même niveau de protection, vis-à-vis du reste du monde, que celui de l'EU-15 au moment de l'accession. Ceci signifie que certains des taux de droits appliqués par les nouveaux membres de l'UE ont augmenté ou ont été réduits jusqu'aux niveaux de ceux des anciens membres de l'UE.

**Tableau 9: Variation (%) des tarifs des nouveaux membres pour un TEC européen harmonisé**

	<b>Am. Nd</b>	<b>Japon</b>	<b>ASS</b>	<b>Chine</b>	<b>RDM</b>
Céréales	169.7	251.25	22.35	128.93	181.44
Légumes	-16.18	-9.38	20.83	-22.46	-29.61
Graines oléagineuses	-100.00	-100.00	-100.00	-100.00	-100.00
Sucre	1521.94	1576.00	1521.94	1511.54	1598.65
Coton	-100.00	-100.00	-100.00	-100.00	-100.00
Autres récoltes	-77.04	-69.00	-71.82	-80.00	-70.75
Bétail	7.33	23.23	24.07	18.83	50.00
Produits d'orig. Animale	-75.74	-70.67	-63.79	-78.69	-69.29
Pêche	83.67	1.4*	700.00	52.17	-12.20
Autres Ressources Naturelles	-86.96	-95.24	-100.00	-86.21	-33.33
Agro-industrie	-24.92	43.06	-8.80	-6.73	16.27
Textiles	-22.33	-8.14	159.52	-25.78	-2.15
Habillement	16.67	31.46	112.28	-42.49	-29.41
Industries de basses tech.	-57.63	-35.21	-61.19	-44.06	-33.33
Industries de moy. tech.	-47.95	-38.67	16.67	-36.90	-53.06
Industries lourdes	-60.98	-49.51	-66.67	-54.37	-69.47

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

\* Tarif de 1.4% sur le poisson importé du Japon

Elimination des quotas de l'AMF (implémentation de l'accord Textiles-Vêtements): On s'attend à ce que l'élimination progressive de l'accord multifibre sur les textiles et l'habillement ait des implications significatives pour les pays en voie de développement. Il était donc important d'en tenir compte. Comme dans d'autres études sur le sujet, l'élimination des quotas a été prise en compte à travers l'élimination des équivalents en taxe à l'exportation vers les marchés des pays développés en particulier.

Mise en oeuvre de l'Uruguay Round : L'union européenne est traditionnellement un grand utilisateur de subventions à l'exportation et de soutien domestique particulièrement dans l'agriculture. Tandis qu'on s'attend à ce que les négociations du cycle de Doha aboutissent à un accord qui aura des effets sur ces deux piliers. Le scénario de référence prévoit une réduction de 20 pour cent pour les soutiens domestiques dans les pays développés et 13 pour cent pour les pays en voie de développement. Dans le cas des subventions à l'exportation dans l'agriculture, les réductions sont respectivement de 36 pour cent et 24 pour cent pour les pays développés et en voie de développement.

Accession de la Chine à l'OMC: L'accès complet de la Chine à l'OMC devrait avoir des conséquences majeures aussi bien sur les pays développés que sur les pays en voie de développement. A la fin de la

période d'accession, tous les membres de l'OMC devront imposer des tarifs NPF sur les produits chinois. Ceci est pris en compte dans le scénario de référence en réduisant les tarifs sur les produits chinois au niveau des tarifs NPF appliqués par les membres de l'OMC<sup>27</sup>

### 6.1.2 Scénarios pour les Accords de Partenariat Economique entre l'UE et les pays d'Afrique Sub-Saharienne

Dans cette étude, nous avons cherché à évaluer l'impact des trois scénarios suivants.

Scénario 1 – Réciprocité de l'Afrique Subsaharienne aux tarifs préférentiels de l'UE: Un des principes de base des APE est le principe de réciprocité. Ce scénario évalue les implications des APE dans le cas où l'Afrique Sub-Saharienne (ASS) appliquerait le même régime préférentiel à l'UE que celui dont elle bénéficie actuellement de la part de l'UE.

La pleine réciprocité est-elle faisable dans le cadre des APE? Comme le montre le tableau 10, l'UE applique généralement de bas tarifs<sup>28</sup> sur les importations en provenance d'ASS. Par conséquent, tous les tarifs appliqués par l'Afrique Subsaharienne qui sont au-dessus de ceux appliqués par l'UE sur les produits africains sont réduits au niveau de ces derniers (pleine réciprocité). L'idée générale est que les APE soient négociés essentiellement pour établir une association compatible avec l'OMC et pas nécessairement pour créer une zone de libre échange, qui exigerait la pleine libéralisation commerciale<sup>29</sup>.

A l'inverse, pour les secteurs, tels que l'agro-industrie, les céréales, le sucre, le bétail et la pêche, les tarifs de l'Afrique Subsaharienne devraient être augmentés afin de les établir au niveau des tarifs de l'UE. Cependant, nous ne le faisons pas dans ce scénario pour deux raisons. D'abord, dans le cas de l'agro-industrie, il y a les protocoles bœuf et sucre dont tient compte l'agrégation pour l'UE et qui sont très spécifiques. La deuxième raison est que les tarifs de l'UE sont au-dessus des tarifs de l'Afrique Subsaharienne à cause des crêtes et de l'escalade qui sont des éléments particuliers des négociations. Les protocoles, les crêtes et l'escalade tarifaire sont susceptibles d'être une partie des négociations des APE mais pas en tant qu'élément de la pleine réciprocité.

<sup>27</sup> Sur la base des tarifs actuellement appliqués sur les marchandises chinoises, les secteurs suivants se sont avérés les plus importants quant à l'accession de la Chine à l'OMC:

- produits d'origine animale, habillement, produits des industries de basses et moyenne technologie dans le cas de l'Afrique sub-Saharienne;
- céréales et produits des industries de basses technologie dans le cas du RDM;
- céréales, autres ressources naturelles et produits des industries de moyenne technologie en Amérique du Nord ;
- autres ressources naturelles, produits des industries de basses et moyenne technologie pour le Japon ; produits des industries de basses et moyenne technologie pour l'Union européenne élargie.

<sup>28</sup> En raison de l'agrégation de différents produits et régions, la plupart des tarifs que l'UE prélève sur des importations provenant d'ASS sont différent de zéro. Les préférences n'impliquent pas nécessairement l'accès en franchise de droits. La convention de Lomé a donné un accès en franchise de droits à 95% des lignes tarifaires des membres du groupe ACP. Mais avec le temps, les barrières non-tarifaires se sont accumulées et leur équivalent tarifaire ont été pris en compte dans la base de données de GTAP, quand cela a été possible.

<sup>29</sup> Une zone de libre-échange entre l'UE et l'Afrique Subsaharienne est présentée comme scénario alternatif au cas où les négociations viseraient par la suite l'établissement d'une ZLE plutôt que ce qui est actuellement perçu comme objectif.

En se basant sur le tableau suivant, la réciprocité devrait être une question importante dans les secteurs tels que les textiles et vêtements ; les secteurs industriels ; et la plupart des secteurs de produits primaires.

Tableau 10: Variation en % des tarifs de l'Afrique Subsaharienne dans le cas de la réciprocité.

	Tarif de l'UE / ASS	Tarifs de l'ASS / l'UE	Var. % des tarifs de l'ASS
Céréales	41.6	10.5	296.2
Légumes	14.5	17.1	-15.2
Graines oléagineuses	0.0	9.6	-100.0
Sucre	251.4	1.5	16660.0
Cotton	0.0	3.6	-100.0
Récoltes	3.1	16.1	-80.7
Bétail	36.6	11.7	212.8
Produits d'orig. Anim.	6.3	9.9	-36.4
Pêche	12.0	9.3	29.0
Energie	0.0	9.5	-100.0
Ressources Naturelles	0.0	13.1	-100.0
Agro-industrie	39.4	23.9	64.9
Textiles	10.9	16.4	-33.5
Habillement	12.1	29.6	-59.1
Indus. de basses tech.	2.6	23.5	-88.9
Indus. de moy. tech.	2.1	15.4	-86.4
Industries lourdes	1.4	15.8	-91.1

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

Scénario 2 – Approfondissement de l'intégration régionale sans réciprocité: L'accord d'association de Cotonou plaide pour une intégration plus approfondie entre les pays ACP. Dans ce scénario, le principe d'un approfondissement de l'intégration régionale en Afrique est étudié. Le raisonnement qui sous-tend ce deuxième scénario est que la raison pour laquelle la plupart des pays africains n'ont pas pu exploiter les préférences dans le cadre de Lomé est la contrainte de capacité d'offre. Ces pays ont besoin d'établir ces capacités. Ce scénario présente une option où les pays de l'Afrique Subsaharienne libéralisent le commerce entre eux sans réciprocité immédiate avec les préférences accordées par l'UE, de sorte qu'ils puissent par la suite pouvoir concurrencer les producteurs et les exportateurs européens.

Scénario 3 – Zone de libre échange (ZLE) ASS-UE: Les scénarios 1 et 2 ne considéraient pas nécessairement une association qui déboucherait sur une zone de libre échange. Ainsi, dans le scénario 1, afin de rendre l'association compatible avec l'OMC, les pays d'ASS doivent rééquilibrer le traitement préférentiel qu'ils reçoivent actuellement de l'UE. De son côté, l'UE ne prend aucune mesure sur les protocoles des produits, ainsi que sur les barrières non-tarifaires. L'objectif du deuxième scénario est de fournir un espace pour l'établissement de capacité de production dans les régions de l'Afrique Subsaharienne avant la réciprocité.

Dans ce troisième scénario, on explore l'option d'une ZLE entre l'Afrique Subsaharienne et l'UE. Dans ce scénario donc, on élimine toutes les entraves au commerce bilatéral entre l'Afrique Subsaharienne et l'UE.

### **6.1.3 Résultats des simulations**

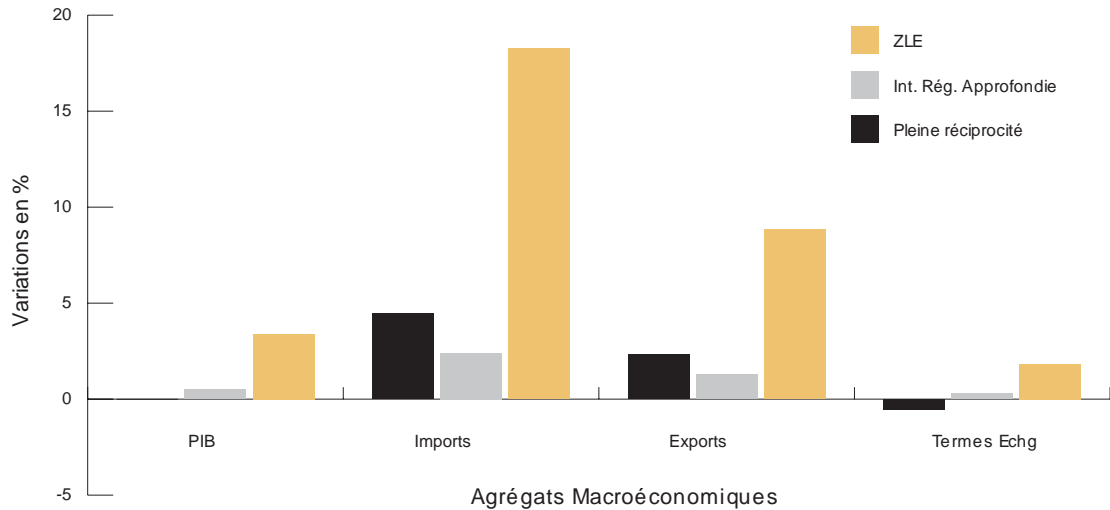
#### **Variables macroéconomique, commerce et bien-être : effets agrégés**

**Les résultats détaillés de ces trois scénarios sont présentés dans le tableau en annexe.**

S1- Les résultats indiquent que dans le cadre d'une pleine réciprocité, les impacts sur le volume du PIB sont négatifs pour l'ensemble des régions autres que l'UE (graphique 6). Le revenu de l'Afrique Subsaharienne décline de manière marginale. L'effet de la réciprocité sur l'Afrique Subsaharienne est davantage prononcé en termes de commerce et de bien-être (mesuré par la variation équivalente). Les importations de l'Afrique Subsaharienne se développent plus rapidement que ses exportations, et combinée avec la détérioration dans les termes de l'échange, sa balance commerciale diminue de 1,868 milliards USD. L'effet marginal sur le PIB combiné à la dégradation de la balance commerciale et à la détérioration des termes de l'échange, ont, comme conséquence, une perte de bien-être pour la région d'ASS dans le cadre de la pleine réciprocité.

S2- Les entraves au commerce entre les pays africains limitent évidemment la réalisation de gains économiques et de bien-être. L'élimination des barrières tarifaires et non-tarifaires (scénario 2) peut potentiellement augmenter les revenus et le bien-être dans la région (ASS). Comme l'indiquent les graphiques 6 et 7, un scénario où les pays africains libéralisent le commerce entre eux, dans le cadre d'APE sans réciprocité immédiate, a pour conséquence des gains en termes de PIB et de bien-être. Tandis que la balance commerciale indique toujours une détérioration, les autres indicateurs économiques sont positifs pour la région. Les termes de l'échange, qui sous la pleine réciprocité enregistrent une détérioration, s'améliorent dans un scénario d'approfondissement de l'intégration régionale.

**Graphique 6 : Effets sur le revenu et le commerce de différents Scénarios**

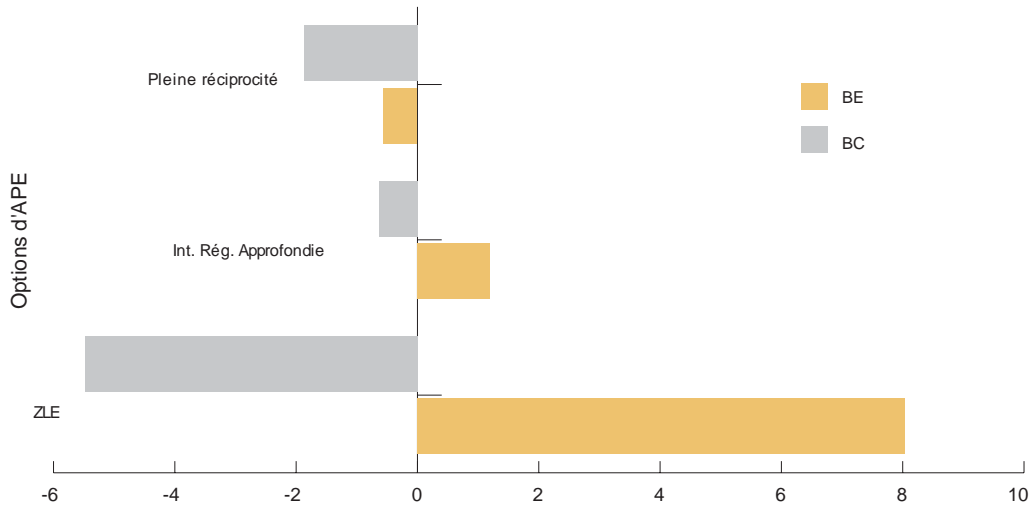


Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

S3- La région d'ASS retire les plus grands bénéfices des APE lorsqu' ils prennent la forme d'une ZLE plutôt que celle d'un accord d'association qui ne prenne pas en compte toutes les entraves au commerce avec de l'UE. Le PIB de l'Afrique Subsaharienne augmenterait de 3.4 % dans un accord de ZLE. Les termes de l'échange seraient également plus favorables.

Si les gains en bien-être et la balance commerciale seraient meilleurs dans une région d'ASS intégrée, qui n'appliquerait pas de réciprocité immédiate, que dans le cadre d'un APE avec pleine réciprocité, c'est bien une ZLE qui fournit les gains les plus élevés à la région (plus de 8 milliards USD). Cependant, ces gains se réaliseraient au prix d'ajustements macro-économiques importants coûteux, notamment en termes de balance commerciale.

## Graphique 7 : Effets sur la Balance commerciale et le Bien-être milliardsUSD



Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

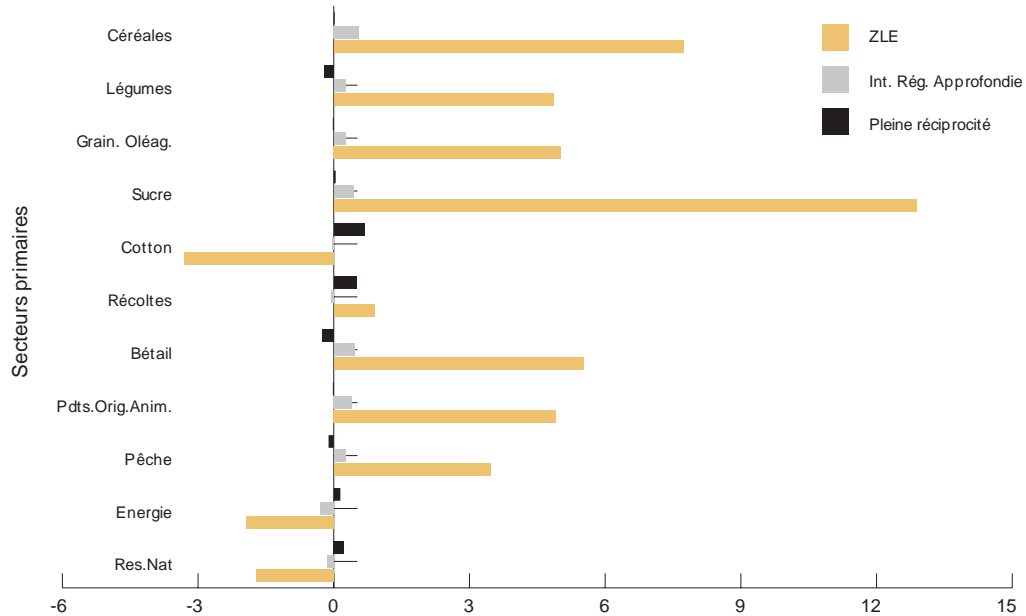
### Structure industrielle en ASS: options d'EPA

La majorité des pays africains ont mis en place des politiques industrielles qui essaient de diversifier leur économie. Une des raisons données à la marginalisation de l'Afrique dans le commerce global est le caractère limité de la diversification de ses exportations. En conséquence, l'impact des APE sur la structure industrielle de ces pays est important. Le tableau en annexe 2 indique les impacts probables du principe de réciprocité sur les industries d'ASS. Une intégration régionale approfondie pourrait potentiellement fournir un espace pour la diversification de la production et des exportations. À la différence du scénario 1, où l'Afrique Subsaharienne se spécialiserait dans la production des produits primaires, une intégration régionale plus approfondie permettrait l'apparition de produits non-primaires à haute valeur ajoutée.

La région peut développer des capacités de production dans différents secteurs industriels. Mais c'est dans les textiles et l'habillement, que le développement des échanges régionaux pourrait s'avérer être un levier important pour la diversification des économies de la région. Ces secteurs devraient croître de 1.2 et 2.7 pour cent comparés aux contractions qu'ils connaîtraient dans le cas du premier scénario. Un autre résultat important est l'effet positif pour quelques secteurs de produits primaires (légumes, graines oléagineuses, bétail et animaux) qui connaîtraient une croissance négative sous la pleine réciprocité.

Les graphiques 8 et 9 indiquent que même dans les secteurs primaires, le scénario 1 est défavorable à l'Afrique Subsaharienne. Alors que dans les scénarios 2 et 3 ces secteurs croissent à l'exception de l'extraction de ressources naturelles.

**Graphique 8 : Structure de la Production en ASS selon différentes options d'APE**  
Variation en %



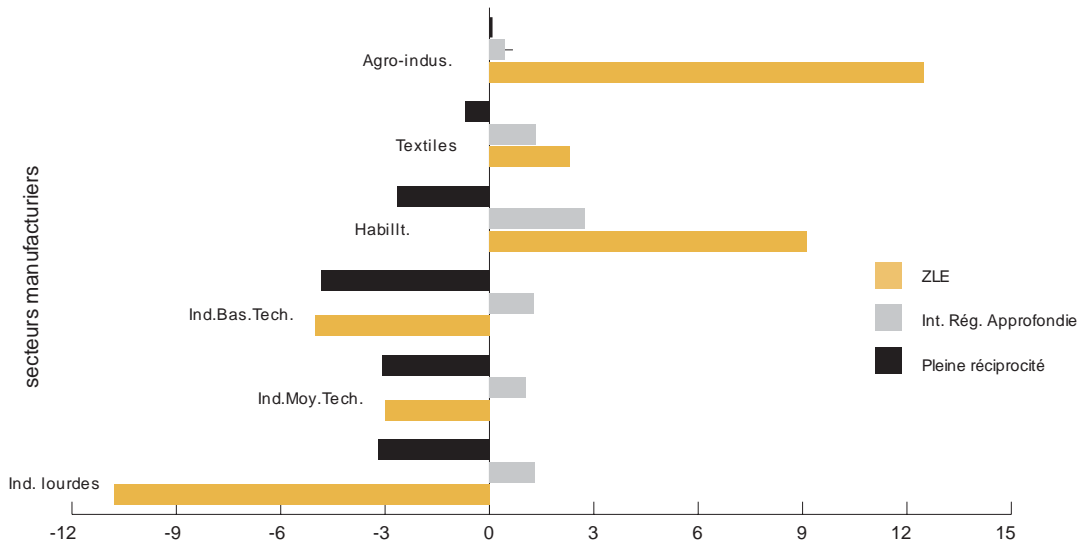
Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

Clairement, la majorité des industries en Afrique Sub-Saharienne connaîtront une réduction de leur production sous la pleine réciprocité. Cette contraction sera plus importante dans les secteurs qui passent pour être les bases de l'industrialisation, à savoir les industries de faible et moyenne-technologie ; l'industrie lourde ; les textiles et l'habillement. A l'exception du coton, de l'énergie, des ressources naturelles, des récoltes et de l'agro-industrie qui devraient connaître des expansions marginales, les secteurs industriels de l'Afrique Subsaharienne devraient se contracter de manière significative.

Ainsi, le risque de désindustrialisation est important si le principe de réciprocité des APE est mis en application. Le seul secteur industriel qui est susceptible de survivre sous une telle configuration est l'agro-industrie du fait qu'aucun changement de tarif n'a été effectué pour ce secteur. Ces résultats sur la structure industrielle sont amplifiés dans le cas d'une ZLE. La désindustrialisation est clairement un

risque même pour les industries de faible-technologie. Néanmoins, dans le cadre d'une ZLE, l'agro-industrie, les textiles et l'habillement connaissent une croissance sensible.

**Graphique 9 : Le risque de désindustrialisation dans les APE**  
Variation en %

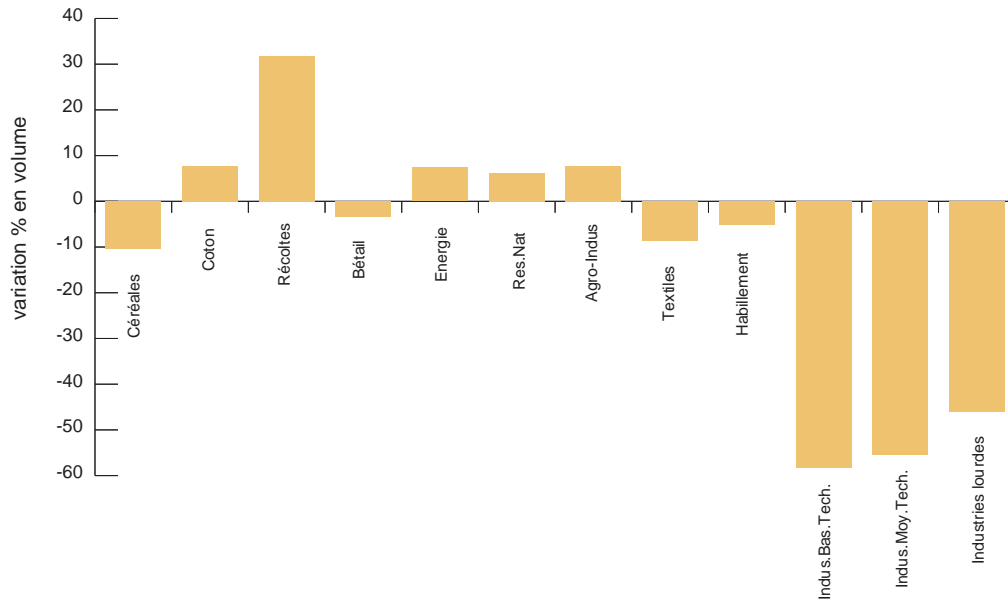


Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

### Demande et rémunération des facteurs de production

Les trois scénarios auraient des niveaux variables de coûts d'ajustement en termes d'utilisation des dotations. Le graphique 10 montre que, dans le scénario 1, la demande de main-d'œuvre non-qualifiée se contracte brusquement dans les secteurs où il y a plus de valeur ajoutée. A l'opposé, cette demande s'accroît dans les secteurs tels que le coton, les récoltes, l'énergie, les ressources naturelles et l'agro-industrie. Ces contractions pourraient s'avérer très coûteuses, car la rémunération du travail tend à être plus élevés plutôt dans ces secteurs en contraction que dans les secteurs primaires.

**Graphique 10 : Variations sectorielles de l'emploi non qualifié**



Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

**Tableau 11 : Demande de facteurs dans les secteurs primaires et de produits manufacturés en ASS dans le cadre d'une ZLE ASS-UE (variation en %)**

	Terre	Travail non-qualifié	Travail qualifié	Capital	Ressources naturelles
Céréales	2.3449	9.0177	7.2315	7.0138	0.0368
Légumes	0.0548	6.0083	4.2714	4.0597	0.0251
Graines oléagineuses	0.2072	6.2081	4.4679	4.2558	0.0259
Sucre	6.4283	14.4232	12.5484	12.3198	0.0572
Coton	-6.436	-2.4318	-4.0304	-4.2253	-0.0098
Récoltes	-3.0492	1.9554	0.2849	0.0813	0.0087
Bétail	0.6094	6.7356	4.9868	4.7736	0.0279
Produits d'orig. Anim.	0.1196	6.0933	4.355	4.1431	0.0254
Pêche	1.9935	7.5047	6.016	5.8343	0.0366
Energie	-5.4413	-1.8293	-3.1887	-3.3547	-0.0086
Ressources Naturelles	-4.6468	-0.8387	-2.2118	-2.3794	-0.0036

	<b>Terre</b>	<b>Travail non-qualifié</b>	<b>Travail qualifié</b>	<b>Capital</b>	<b>Ressources naturelles</b>
Agro-industrie	-4.2477	19.79	10.7919	9.7325	0.0167
Textiles	-9.7968	7.6427	-1.41	-2.4699	0.0064
Habillement	-6.9228	15.5495	5.8319	4.6941	0.012
Indus. de basses tech.	-12.7499	-0.1578	-8.5545	-9.5376	0.0004
Indus. de moy. tech.	-11.2978	3.6367	-5.079	-6.0995	0.0034
Industries lourdes	-14.7534	-5.2645	-13.2317	-14.1646	-0.0037

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

Le tableau 11 indique la demande des différents facteurs dans le scénario de ZLE. La demande de la plupart des facteurs de production augmente dans les secteurs primaires, excepté pour le coton. La demande accrue est conforme à l'expansion de ces secteurs car la région se spécialise davantage dans les produits primaires. Les variations de la demande de travail et de capital sont moins homogènes dans les secteurs de produits manufacturés. Dans les industries de basse est de moyenne-technologie, la demande baisse fortement. De manière analogue pour l'industrie lourde. Par contre, l'agro-industrie et l'habillement verraient une hausse de la demande de travail et de capital dans le cadre d'une ZLE.

Il est cependant utile de noter qu'un des résultats les plus importants concerne les rémunérations de ces facteurs.

**Tableau 12 : Rémunération des facteurs de production en ASS (variation en %)**

	<b>Intégration approfondie</b>	<b>ZLE</b>
Terre	1.3223	25.0395
Travail non-qualifié	-0.3219	-1.9728
Travail qualifié	0.7898	5.1056
Capital	0.8745	6.0111
Ressources naturelles	-0.9176	-2.509

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

En plus de faciliter la diversification de la structure industrielle, l'intégration intra-africaine entraîne une hausse de la rémunération de certains facteurs de production cruciaux. Les rendements réels de la terre et du capital, ainsi que la rémunération réelle du travail qualifié sont positifs.

Les résultats sont similaires, mais de manière beaucoup plus prononcés, dans le cas d'une ZLE entre ASS et UE. Cependant, en raison de son abondance, la rémunération réelle de la main-d'œuvre non-qualifiée baisse. À la différence des autres facteurs de production dont l'offre est fixée, la main

d'œuvre non-qualifiée est supposée abondante dans la région ASS. La baisse de sa rémunération réelle indique que le salaire nominal n'augmente pas autant que celle des autres facteurs en raison de cette abondance.

La rémunération des facteurs de production, ainsi que la performance économique globale de la région, ont des implications pour le bien-être. Ainsi la région d'ASS est perdante dans le scénario de pleine réciprocité, mais gagnante dans les deux autres scénarios (intégration approfondie et ZLE). La section suivante décompose les déterminants du changement de bien être sous chacun de ces scénarios, afin de mieux illustrer les implications potentielles de chacun des scénarios.

### Les sources des variations de bien-être: décomposition

Au niveau agrégé, la pleine réciprocité entraîne une perte en bien-être pour toutes les régions, à l'exception de l'UE. L'Afrique sub-saharienne perdrait 564 millions de dollars. Le tableau 13 montre les déterminants de ces pertes de bien-être. La détérioration des termes de l'échange à laquelle fait face l'Afrique Subsaharienne explique plus de la moitié de la perte de bien-être. En d'autres termes, l'incapacité des exportations à payer l'augmentation des importations induite par la réciprocité aura comme conséquence une détérioration de la position des pays africains dans le cadre d'un APE avec pleine réciprocité. D'ailleurs, la région éprouvera également une perte de bien-être émanant de la détérioration dans l'équilibre investissement-épargne. Le seul effet positif sur le bien-être (45,7 millions USD) résulte du changement de dotations<sup>30</sup>. Ceci s'explique par l'augmentation nette de la demande de la main-d'œuvre non-qualifié

**Tableau 13 : Sources des variations de bien-être par région (million US\$)**

		Efficacité	Chg. Dotations	Termes Echanges	Inv-Epg balance	Total
	Réciprocité	347.4	0	1412.8	-11.5	1748.8
<b>UE15</b>	Intégration	-34	0	-116.9	0.4	-150.5
	ZLE	628.9	0	503.9	-16.4	1116.3
	Réciprocité	5.4	0	-22.9	14.9	-2.5
<b>CEEC</b>	Intégration	-1.4	0	-2.1	-1.8	-5.3
	ZLE	8.8	0	-124.9	-15.7	-131.8
	Réciprocité	-12	0	-91.3	20.2	-83.2
<b>Am Nd</b>	Intégration	-0.6	0	-46.4	-11.2	-58.2
	ZLE	-24.9	0	-360.5	-53.5	-438.9
	Réciprocité	-19.2	0	-125.8	99.2	-45.8
<b>Japon</b>	Intégration	-6.3	0	-41	2.1	-45.2

<sup>30</sup> Le bouclage macroéconomique dans les scénarios GTAP discutés ici permet à l'offre de travail non-qualifié d'être endogène en fixant le salaire nominal pour la même catégorie de travail. La variation de dotation qui crée un impact positif sur le bien-être est dans ce cas associée plus au travail non-qualifié endogène qu'aux autres facteurs de production.

		<b>Efficacité</b>	<b>Chg. Dotations</b>	<b>Termes Echanges</b>	<b>Inv-Epg balance</b>	<b>Total</b>
	ZLE	-55.5	0	-364.7	107.1	-313.1
	Réciprocité	-71.6	45.7	-323	-215.1	-563.9
<b>ASS</b>	Intégration	168.6	844.7	174.4	16.7	1204.3
	ZLE	878.2	6112	1104.3	-65.8	8028.8
	Réciprocité	-16.1	0	-77.3	36.1	-57.3
<b>Chine</b>	Intégration	-2	0	-14.4	-0.1	-16.5
	ZLE	-28.5	0	-149.2	33.5	-144.2
	Réciprocité	-201.7	0	-775	55.2	-921.5
<b>RDM</b>	Intégration	-12.8	0	46.1	-6.2	27.1
	ZLE	-274.6	0	-620.1	11.1	-883.6

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

Les entraves au commerce intra-régional imposent un coût substantiel à la région. Leur élimination, dans un APE dont les objectifs seraient de créer de la compétitivité via l'intégration régionale approfondie, apporterait à la région un gain de bien-être qui s'élèverait à 1204 millions USD. Ce gain émanerait principalement de la réallocation des dotations, de meilleurs termes de l'échange dans la région et de la suppression des distorsions qui ont actuellement comme conséquence une allocation inefficace des dotations.

## VII. Évaluation de l'impact de l'accord de partenariat économique entre l'union européenne et la cedeao à l'aide d'un modèle d'équilibre partiel

Dans ce chapitre, on analyse les résultats d'une simulation de libéralisation totale des importations de l'Union européenne (UE) dans les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'aide d'un modèle d'équilibre partiel dit WITS-SMART<sup>31</sup>. Il n'est pas nécessaire que les négociations portant sur l'accord de partenariat économique (APE) aboutissent à un véritable accord de libre-échange, puisque l'article XXIV du GATT prévoit des clauses d'exceptions à la pleine réciprocité. Néanmoins, on a choisi ici de simuler l'impact d'un démantèlement total des tarifs pour bien montrer les effets d'une libéralisation commerciale sur l'ensemble des produits des pays de la CEDEAO. Il s'agit d'un scénario « extrême » qui a pour but de dégager les tendances de fond déclenchées par l'ouverture des économies ouest-africaines dans le cadre des APE.

Ce chapitre se compose de trois sections. La première présente les résultats de la simulation concernant les niveaux des exportations de l'Union européenne vers la CEDEAO. La deuxième analyse les résultats de la simulation en ce qui concerne le commerce au sein de la CEDEAO, y compris les produits qui seraient les plus touchés par le détournement des courants d'échanges. La troisième et dernière section analyse les résultats du modèle sur les recettes tarifaires et le bien-être dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

### 7.1. Simulation des effets de l'APE sur les importations de la CEDEAO provenant de l'UE

Cette section traite de l'effet de création de courants d'échanges dont bénéficieraient les pays de l'UE en cas de libéralisation totale des importations de la CEDEAO et de la manière dont ces exportations supplémentaires de l'UE se répartiraient. Les pays de la CEDEAO pourraient en tirer des informations intéressantes dans la perspective des négociations sur l'APE.

#### Exportations accrues de l'UE vers la CEDEAO

Dans la perspective des négociations, il est intéressant de savoir quels pays de l'UE bénéficieraient le plus de la suppression des tarifs de la CEDEAO. Au total, les 25 pays de l'UE pourraient retirer plus de 1,87 milliard de dollars des États-Unis d'Amérique de l'augmentation des exportations vers les pays de

<sup>31</sup> Le modèle WITS-SMART est présenté en détail en annexe.

la CEDEAO<sup>32</sup>.

Le tableau 14 montre clairement que le principal bénéficiaire serait la France (26 % des exportations supplémentaires pour une valeur d'un peu moins de 500 millions de dollars), suivie du Royaume-Uni (près de 17 % des recettes d'exportations totales). Globalement, ces deux pays ainsi que l'Allemagne (15,5 %), l'Italie (11,4 %) et la Belgique (9,7 %) récolteraient plus de 80 % du surcroît d'exportations vers la CEDEAO.

En revanche, les 10 nouveaux pays membres, ainsi que le Danemark, le Portugal, l'Autriche, la Grèce, la Finlande, l'Irlande et le Luxembourg obtiendraient chacun moins de 1 % de cet accroissement.

**Tableau 14: Augmentation des exportations après l'entrée en vigueur de l'APE pour chaque pays de l'UE**

Membre de l'UE	Recettes d'exportations totales (en milliers de dollars)	Part dans l'augmentation totale des exportations (%)	Augmentation des exportations totales du pays
France	494 701,682	26,35%	0,135%
Royaume-Uni	317 568,463	16,92%	0,104%
Allemagne	290 904,736	15,50%	0,039%
Italie	214 476,41	11,43%	0,070%
Belgique	181 499,797	9,67%	0,071%
Espagne	155 843,714	8,30%	0,100%
Pays-Bas	128 380,381	6,84%	0,050%
Suède	21 443,278	1,14%	0,021%
Danemark	17 732,954	0,94%	0,027%
Portugal	10 302,314	0,55%	0,034%
Irlande	9 875,546	0,53%	0,011%
Grèce	9 802,571	0,52%	0,074%
Autriche	5 679,704	0,30%	0,006%
Pologne	5 526,02	0,29%	0,010%
République tchèque	3 605,06	0,19%	0,007%
Luxembourg	3 447,433	0,18%	0,034%
Finlande	2 549,182	0,14%	0,005%

<sup>32</sup> Dans ce document et dans le contexte de l'analyse de l'équilibre partiel, l'expression « région de la CEDEAO » désigne les pays de la région qui ont fourni des informations statistiques à la base de données du WITS. Par conséquent, l'expression exclut le Cap-Vert, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Cependant, elle englobe la Mauritanie qui, sans être un État membre de la CEDEAO, est associée à la Communauté dans le cadre des négociations sur l'APE.

Membre de l'UE	Recettes d'exportations totales (en milliers de dollars)	Part dans l'augmentation totale des exportations (%)	Augmentation des exportations totales du pays
Hongrie	1 838,327	0,10%	0,004%
Chypre	799,151	0,04%	0,087%
Malte	639,962	0,03%	0,025%
Slovénie	318,949	0,02%	0,002%
Estonie	99,47	0,01%	0,002%
Lituanie	95,195	0,01%	0,001%
République slovaque	85,232	0,00%	0,000%
Lettonie	1,045	0,00%	0,000%
Total	1 877 216,6	100,00%	0,062%
%	100,00%		

Source: Simulation WITS-SMART, CEA et Manuel de statistiques de la CNUCED 2004.

Ces informations pourraient intéresser les pays de la CEDEAO désireux de savoir quels pays de l'UE auraient le plus grand intérêt à négocier un APE avec eux. Ces pays de l'UE auront un rôle décisif dans les négociations portant sur les aspects non commerciaux de l'APE, y compris les concours globaux.

L'accroissement des exportations demeure de très faible ampleur pour les pays de l'UE. Comme il apparaît au tableau 14, l'augmentation des importations est d'une importance relativement marginale par rapport aux exportations totales de l'Union. La France, par exemple, verrait ses exportations globales s'accroître seulement de 0,135 % dans le cadre d'un APE.

### Répartition géographique de l'augmentation des exportations de l'UE dans la CEDEAO

- Répartition au sein de la CEDEAO de l'augmentation des exportations de l'UE

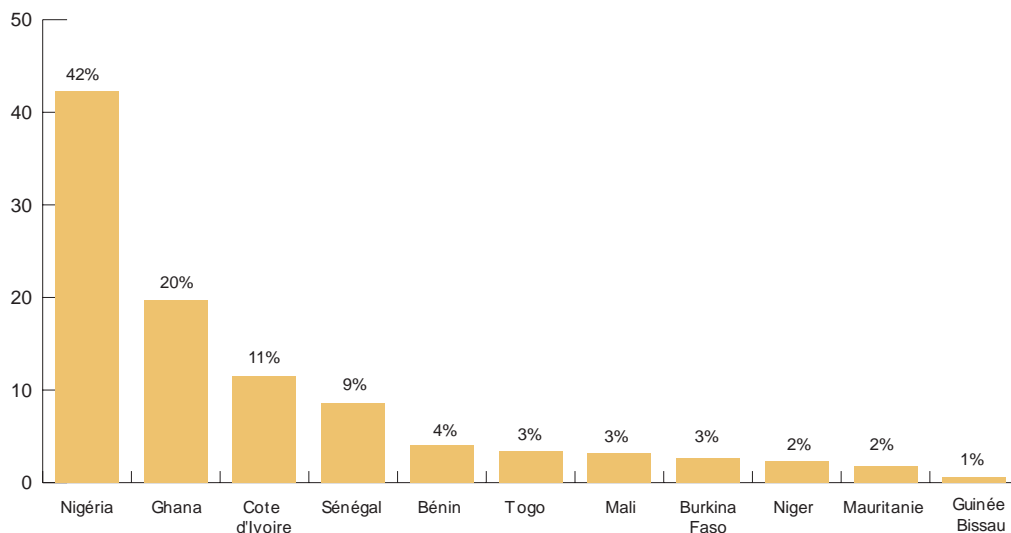
Il convient également de déterminer l'importance relative de chaque pays de la CEDEAO dans le surcroît d'exportations de l'UE, en cas d'APE. Cette opération montre où, dans la CEDEAO, le pays concerné de l'UE bénéficiera d'exportations supplémentaires. Elle est également instructive pour le processus des négociations puisqu'elle montre à chaque pays de la CEDEAO ses atouts relatifs dans les négociations.

Comme on peut le déduire du graphique 11, l'importance relative du Nigéria est très nette: le pays absorbe 42 % des exportations supplémentaires de l'Union européenne. Le Ghana occupe la deuxième place avec 20 %. Ainsi, le Nigéria et le Ghana réunis représentent 62 % de l'augmentation des exportations pour l'UE et auront probablement un pouvoir de négociation relativement important dans le cadre de l'accord de partenariat économique.

La Côte d'Ivoire et le Sénégal absorberaient respectivement, 11 % et 9 % du surcroît d'exportations de

l'Union européenne dans la région. Les autres pays, ensemble, totaliseraient une augmentation de 18 % de ces exportations.

### Graphique 11: Répartition géographique de l'augmentation des exportations de l'UE dans la CEDEAO



Source: Simulation WITS-SMART, CEA.

- Augmentation des exportations de l'UE par pays de la CEDEAO

On peut également montrer la progression des exportations de l'UE vers chaque pays de la CEDEAO après la mise en place de l'accord de partenariat économique. Pour la région, en moyenne, les exportations de l'UE augmenteraient de quelque 15 %. C'est au Ghana que la progression semble être la plus forte (37 %), en raison sans doute des tarifs relativement élevés, en vigueur sur ce marché avant la libéralisation<sup>33</sup>.

**Tableau 15: Augmentation des exportations de l'UE dans les pays de la CEDEAO après la mise en place de l'APE (%)**

Pays	Exportations de l'UE avant l'APE (en milliers de dollars)	Augmentation après la mise en place de l'APE (en milliers de dollars)	Augmentation après la mise en place de l'APE (en pourcentage)
Bénin	281 275,142	75 176,31	26,73 %

<sup>33</sup> Selon un indicateur de substitution approximatif (moyenne arithmétique des droits effectivement appliqués), le Ghana présente les tarifs les plus élevés de la zone (14,82 %), après ceux du Nigéria (27,27 %).

<b>Pays</b>	<b>Exportations de l'UE avant l'APE (en milliers de dollars)</b>	<b>Augmentation après la mise en place de l'APE (en milliers de dollars)</b>	<b>Augmentation après la mise en place de l'APE (en pourcentage)</b>
Burkina Faso	199 397,396	49 663,50	24,91 %
Côte d'Ivoire	1 054 655,75	215 269,49	20,41 %
Ghana	984 692,63	369 687,10	37,54 %
Guinée-Bissau	49 181,79	10 974,08	22,31 %
Mali	282 561,925	59 163,39	20,94 %
Mauritanie	158 541,664	33 808,49	21,32 %
Niger	154 115,26	43 804,61	28,42 %
Nigéria	8 150 738,806	793 311,17	9,73 %
Sénégal	772 894,729	161 531,91	20,90 %
Togo	285 470,605	64 826,52	22,71 %
Total/Moyenne	12 373 525,7	1 877 216,58	15,17 %

Source : Simulation WITS-SMART, CEA.

Entre les pays de la CEDEAO, les différences d'augmentation relative des exportations de l'UE ne sont pas très importantes (elles sont d'environ 17 % entre les deux extrêmes, le Ghana et la Côte d'Ivoire). Le Ghana mis à part, tous les autres pays de la CEDEAO enregistreraient une augmentation de 20 à 30 % des exportations en provenance de l'UE.

Cependant, il est important de rappeler que pour les pays d'Afrique de l'Ouest, la majeure partie des importations provient de l'Union européenne (cf. section 2). Par conséquent, un APE accentuerait la dépendance des pays de la CEDEAO à l'égard de l'Union européenne, en tant que source d'importations.

La section suivante analyse les effets d'un APE sur le commerce au sein de la CEDEAO

## **7.2 Détournements des courants d'échanges dans les pays de la CEDEAO**

Cette section traite des effets éventuels sur les pays de la CEDEAO du détournement des courants d'échanges. Elle commence par une présentation des pertes d'échanges intrarégionaux des pays de la CEDEAO, dues au remplacement des exportations intrarégionales par des produits de l'UE. Elle tente ensuite d'identifier les produits qui risqueraient d'être les plus touchés par ces pertes. Les produits en question sont ceux qui pâtiraient le plus de la concurrence de l'Union européenne. Une liste des produits sensibles de chaque pays figure en annexe.

Le détournement des courants d'échanges correspond au volume des exportations qui sont remplacés par

des produits de l'UE, suite à la libéralisation. On fait ici l'hypothèse que l'effet de la suppression des tarifs est entièrement transmis aux prix à la consommation.

Le tableau 16 fournit des informations sur le détournement des courants d'échanges dans la CEDEAO en cas de libéralisation totale des importations de l'UE.

**Tableau 16: Détournement des échanges en Afrique de l'Ouest en cas d'APE**

Membres de la CEDEAO	Détournement total des échanges (en milliers de dollars) <sup>a</sup>	Ampleur du détournement des échanges (%)	Échanges intra-régionaux détournés (en milliers de dollars) <sup>b</sup>	Variation des échanges intra-régionaux (%)
Nigéria	-175 576,17	-6,23%	-4 565,93	-4,17%
Ghana	-101 924,75	-10,08%	23 498,09	-17,06%
Côte d'Ivoire	-26 441,89	-4,23%	-1 771,99	-4,44%
Sénégal	-16 937,44	-4,14%	0,00	0,00%
Bénin	-14 119,14	-4,07%	-2 695,30	-2,76%
Burkina Faso	-9 180,22	-3,00%	-2 883,31	-2,05%
Togo	-6 494,01	-2,95%	0,00	0,00%
Mauritanie	-5 301,69	-3,12%	-248,05	-5,40%
Mali	-4 454,20	-4,75%	0,00	0,00%
Niger	-4 271,86	-9,20%	0,00	0,00%
Guinée-Bissau	-669,02	<u>-4,68%</u>	0,00	0,00%
Total	-365 370,39	-6,03%	-35 662,67	-6,73%

Source: Simulation WITS-SMART, CEA.

a): Perte d'exportations de pays non membres de l'UE vers la CEDEAO; b): Perte d'exportations de pays de la CEDEAO vers d'autres pays de la CEDEAO.

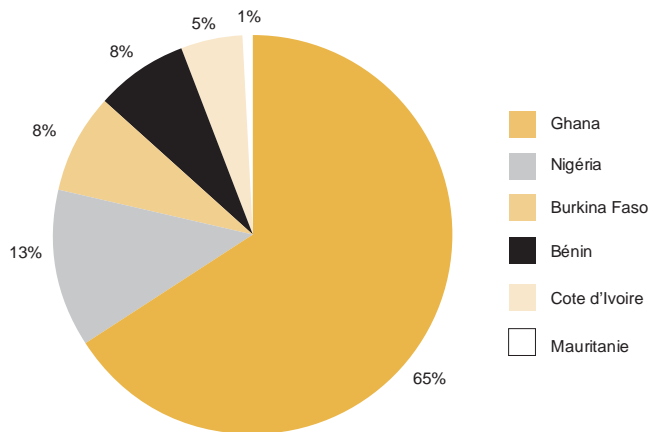
Au total, le détournement net des échanges se chiffre à 365 millions de dollars des États-Unis. La part de ce détournement des échanges qui représente les pertes d'exportations des pays de l'Afrique de l'Ouest vers le reste du monde équivaut à 35, 6 millions de dollars des États-Unis, soit environ 9,8 % du détournement total des échanges. Ce montant est nettement supérieur à ceux obtenus pour les autres CER africaines<sup>34</sup>, ce qui voudrait dire que l'APE pourrait être plus préjudiciable à l'intégration régionale, dans le cas de la CEDEAO, que dans le cas des autres régions africaines.

<sup>34</sup> Selon les calculs que nous avons effectués à l'aide du modèle WITS-SMART, la part du commerce intrarégional dans le détournement global des échanges est d'environ 6 % dans le cas de l'ESA, de 2 % dans le cas de la CEMAC et de seulement 1 % dans le cas de la SADC. Voir "Economic and Welfare impacts of the EU-Africa Economic Partnership Agreements", Stephen Karingi, Rémi Lang, Nassim Oulmane, Romain Perez, Mustapha Sadni-Jallab et Hakim Ben Hammouda.

Il est intéressant pour les responsables de la CEDEAO de voir plus en détail comment cette réduction du commerce intrarégional pourrait survenir. Les produits touchés seront répertoriés dans la prochaine section et une analyse détaillée, pays par pays, sera présentée en annexe.

Il est également important pour les responsables de la politique commerciale de savoir clairement dans quels pays de la CEDEAO leurs exportations chuteront le plus fortement. Le graphique 12 montre que près des deux tiers du détournement des échanges intrarégionaux se produiraient au Ghana (23 des 35 millions de dollars des États-Unis).

**Graphique 12: Répartition géographique de la chute du commerce au sein de la CEDEAO (par marché de destination)**



Source: Simulation WITS-SMART, CEA.

Les pays de la CEDEAO perdraient également des exportations au Nigéria (environ 4,5 millions de dollars des États-Unis), au Burkina Faso (environ 2,9 millions), au Bénin (environ 2,7 millions), en Côte d'Ivoire (environ 1,8 million) et, dans une moindre mesure, en Mauritanie (environ 250 000 dollars). Il semble qu'aucune part de commerce intrarégional ne serait remplacée dans d'autres pays ouest-africains. Cela pourrait s'expliquer par la faible complémentarité des structures de production en Afrique de l'Ouest, mais également par le fait qu'une part importante du commerce intrarégional en Afrique se déroule sur le marché informel et n'est donc pas officiellement enregistré<sup>35</sup>. On peut également attribuer ce fait à la qualité variable des données du système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS) utilisées dans les simulations WITS-SMART. En effet dans le cas de certains de ces pays, les données COMTRADE indiquent un commerce intrarégional plus important, ce qui peut amener à penser que

<sup>35</sup> Ce serait le cas, entre autres, des exportations du Ghana vers la Côte d'Ivoire, qui ne sont pas enregistrées pour l'année retenue en Côte d'Ivoire.

nos données sous-estiment les effets de l'APE sur la diminution du commerce intrarégional.

Il semble donc qu'une libéralisation totale du commerce irait à l'encontre de l'objectif de l'APE consistant à renforcer l'intégration régionale car elle entraînerait une diminution importante (-9,8 %) du commerce intrarégional. Les responsables de la CEDEAO pourraient donc envisager de prendre des mesures destinées à atténuer les pertes qui en découleraient. Il pourrait s'agir, par exemple, de programmes visant à renforcer la compétitivité des entreprises concernées. Pour les secteurs les plus sensibles, le démantèlement des tarifs devrait être progressif et s'étaler sur une période plus longue que celle qui se rapporte aux produits non sensibles. Il faudrait également prévoir des mesures de sauvegarde au sein de la CEDEAO pour protéger les producteurs nationaux et régionaux contre une poussée soudaine des importations en provenance de l'UE. Enfin, il faudrait rappeler qu'il est possible dans le cadre des règles multilatérales de ne pas en arriver à la pleine réciprocité.

Détournement des échanges intrarégionaux en Afrique de l'Ouest: quels sont les pays touchés et pour quels produits ?

On vient de montrer, qu'à partir de nos simulations un détournement du commerce intrarégional pourrait se produire, au sein de la CEDEAO. Dans cette section, on identifie les pays de la CEDEAO qui perdront inévitablement des parts de marché de la région.

Les résultats détaillés par pays sont présentés en annexe, y compris, pour chaque pays, une liste des produits sensibles. Dans cette section les résultats sont agrégés au niveau régional et selon la nomenclature du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH).

Pour déterminer le manque à gagner des exportateurs, on a vérifié la diminution déclarée d'importations émanant de chaque pays de la CEDEAO où elle était disponible. Comme un certain nombre de pays ne sont pas pris en compte dans le modèle WITS<sup>36</sup>, il est probable que ces résultats sont sous-évalués.

Le tableau 17 présente les détails du détournement des échanges des pays de la CEDEAO du point de vue des exportateurs, en cas de démantèlement des tarifs appliqués aux importations de l'UE. Il apparaît que le Togo serait le plus grand perdant, en termes absolus, de l'APE (-11, 5 millions de dollars des États-Unis), suivi de la Côte d'Ivoire (environ -9 millions de dollars).

<sup>36</sup> Le Cap-Vert, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone n'étant pas retenus dans le modèle WITS-SMART, on ne sait pas si d'autres membres de la CEDEAO enregistreront une perte d'exportations destinées à ces pays après la mise en place de l'APE.

**Tableau 17: Diminution des exportations intrarégionales au sein de la CEDEAO après la mise en place d'un APE**

Exportateur	Exportations vers la CEDEAO avant l'APE en milliers de dollars É.-U.	Variation des exportations vers la CEDEAO après l'APE en milliers de dollars É.-U.	Variations des exportations de la CEDEAO en pourcentage	Part dans la diminution globale régionale des exportations
Bénin	30 266,08	-3 528,994	-11,66%	9,90%
Burkina Faso	33 662,243	-2 038,364	-6,06%	5,72%
Cap-Vert	393,558	-45,704	-11,61%	0,13%
Côte d'Ivoire	179 563,204	-8 911,388	-4,96%	24,99%
Gambie	741,491	-31,873	-4,30%	0,09%
Ghana	25 565,798	-1 202,477	-4,70%	3,37%
Guinée	1 476,302	-114,734	-7,77%	0,32%
Guinée-Bissau	621,682	-20,667	-3,32%	0,06%
Libéria	860,39	-126,459	-14,70%	0,35%
Mali	3 540,064	-475,268	-13,43%	1,33%
Mauritanie	53 029,969	-1 654,508	-3,12%	4,64%
Niger	27 406,863	-2 384,88	-8,70%	6,69%
Nigéria	40 423,675	-1 890,117	-4,68%	5,30%
Sénégal	61 478,927	-1 717,134	-2,79%	4,81%
Sierra Leone	445,726	-22,296	-5,00%	0,06%
Togo	70 904,469	-11 497,993	-16,22%	32,24%
Total général	530380,441	-35 662,856	-6,72%	100,00%

Source: CEA, WITS-SMART.

Ce sont les exportateurs togolais qui seraient touchés le plus durement (-16,22 %) par la chute des exportations en direction de la région. La dernière colonne du tableau 17 montre également que le Togo enregistrerait près d'un tiers (32,24 %) de la perte totale d'exportations régionales. Les exportations vers le reste de la région baisseraient également dans le cas du Libéria (-14,70 %), du Mali (-13,43 %), du Bénin (-11,66 %) et du Cap-Vert (-11,61 %). Tous ces pays sont des PMA. En revanche, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Nigéria et le Sénégal semblent moins exposés à une baisse de leurs exportations vers les autres pays de la CEDEAO en cas de mise en place d'un APE. Cette situation pourrait s'expliquer par les faibles niveaux de leurs exportations vers la région, par la faible élasticité de la demande de biens qu'ils exportent et par le fait que les produits de l'Union européenne ne concurrencent guère certains des biens commercialisés dans la région.

Le fait que certains pays risquent d'enregistrer une diminution considérable de leurs exportations dans la région incite également à prendre des mesures en vue d'une intégration plus poussée, dès que possible et avant le démantèlement des tarifs appliqués sur les biens provenant de l'Union européenne.

Cependant, dans l'ensemble, l'ampleur de ce manque à gagner semble plutôt négligeable pour les pays de la CEDEAO par rapport au niveau de leurs exportations totales. Le tableau 18 montre qu'en moyenne, les exportations totales des pays de la CEDEAO ne baisseraient que de 0,10 %. C'est au Togo que la baisse serait la plus forte, la chute des exportations globales étant de faible ampleur (-1,87 %).

Là encore, on ne considère que l'effet de l'APE entre l'Union européenne et la CEDEAO. Les accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les autres régions africaines (CEMAC, ESA, SADC) sont également susceptibles de créer un détournement des courants d'échanges au détriment des exportateurs de la CEDEAO. Une libéralisation plus poussée du commerce intra-africain permettrait d'empêcher ces pertes potentielles. En outre, il faudrait tenir compte du fait que les exportateurs de la CEDEAO pourraient bénéficier d'un meilleur accès au marché de l'Union européenne dans le cadre de l'APE.

**Tableau 18: Comparaison entre les pertes après la mise en place de l'APE et les exportations totales des pays de la CEDEAO**

Pays de la CEDEAO	Exportations totales en 2003 en milliers de dollars É.-U.	Chute après l'APE avec la CEDEAO	Diminution des exportations en pourcentage
Bénin	554 000,00	-3 528,994	-0,64%
Burkina Faso	326 000,00	-2 038,364	-0,63%
Cap-Vert	13 600,00	-45,704	-0,34%
Côte d'Ivoire	5 843 940,00	-8 911,388	-0,15%
Gambie	6 980,00	-31,873	-0,46%
Ghana	2 105 500,00	-1 202,477	-0,06%
Guinée	516 520,00	-114,734	-0,02%
Guinée-Bissau	68 650,00	-20,667	-0,03%
Libéria	230 000,00	-126,459	-0,05%
Mali	929 960,00	-475,268	-0,05%
Mauritanie	343 000,00	-1 654,508	-0,48%
Niger	338 610,00	-2384,88	-0,70%
Nigéria	22 213 960,00	-1 890,117	-0,01%
Sénégal	1 330 520,00	-1 717,134	-0,13%
Sierra Leone	92 250,00	-22,296	-0,02%
Togo	615 690,00	-11 497,993	-1,87%

Pays de la CEDEAO	Exportations totales en 2003 en milliers de dollars É.-U.	Chute après l'APE avec la CEDEAO	Diminution des exportations en pourcentage
Total	35 529 180,00	-35 662,856	-0,10%

Sources: Simulation WITS-SMART et Manuel de statistiques de la CNUCED (2004).

### Produits sensibles au niveau régional

Grâce au modèle WITS-SMART, nous avons isolé les produits qui risquent d'être exposés à la plus forte baisse d'exportations vers le reste de la région, pour les exportateurs de la CEDEAO. Les responsables de la politique commerciale peuvent donc se concerter avec les opérateurs du secteur privé concernés pour les informer des défis posés par l'APE et, éventuellement, arrêter des mesures pour aider le secteur privé à s'adapter.

Nous avons réuni au tableau 19 les produits qui semblent enregistrer la plus forte diminution en matière de commerce intrarégional. Ces groupes de produits représentent environ 85 % de la perte totale d'exportations intrarégionales. Nous montrons également, en bas du tableau, quelques catégories de produits pour lesquels la chute des exportations est importante par rapport aux volumes exportés avant la mise en place de l'APE, même si les volumes exportés sont plutôt faibles et ne représentent qu'une fraction infime de la perte totale d'exportations. Par exemple, les viandes et abats comestibles verraient leurs exportations chuter de 22 %, même si elles ne représentent que 0,3 % de la perte globale d'exportations.

**Tableau 19: Produits les plus sensibles au détournement des échanges en cas d'APE dans la CEDEAO**

Chapitre du SH	Désignation (SH-2)	Exportations avant l'APE (en milliers dollars É.-U.)	Variation des exportations (en milliers de dollars É.-U.)	Variation des exportations en pourcentage	Part de chaque chapitre du SH dans la perte totale d'exportations
HS.27	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation.	127 699,262	-19 404,009	-15,20%	54,41%
HS.03	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques.	54 995,081	-1 657,476	-3,01%	4,65%
HS.52	Coton.	32 750,892	-1 318,707	-4,03%	3,70%
HS.11	Produits de la minoterie; malt; amidons et féculés; inuline; gluten de froment.	6 351,449	-982,784	-15,47%	2,76%
HS.38	Produits divers des industries chimiques.	21 112,759	-831,937	-3,94%	2,33%

HS.87	Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires.	8 534,886	-783,811	-9,18%	2,20%
HS.04	Lait et produits de laiterie; oeufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale.	3 544,213	-782,353	-22,07%	2,19%
HS.21	Préparations alimentaires diverses.	18 889,323	-706,943	-3,74%	1,98%
HS.63	Autres articles textiles confectionnés; friperie et chiffons.	6 237,468	-643,097	-10,31%	1,80%
HS.39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières.	10 087,896	-591,749	-5,87%	1,66%
HS.85	Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement.	8 835,123	-519,222	-5,88%	1,46%
HS.19	Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisseries.	4 688,247	-514,768	-10,98%	1,44%
HS.24	Tabacs et succédanés de tabac fabriqués.	19 915,278	-511,254	-2,57%	1,43%
HS.22	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres.	2 388,745	-336,825	-14,10%	0,94%
HS.20	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes.	1 325,182	-280,206	-21,14%	0,79%
HS.33	Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques.	2 326,002	-262,542	-11,29%	0,74%
HS.94	Meubles; mobilier médico-chirurgical; articles de literie et similaires	1 530,945	-189,05	-12,35%	0,53%
HS.02	Vianes et abats comestibles	482,668	-106,794	-22,13%	0,30%
HS.83	Ouvrages divers en métaux communs.	737,472	-87,466	-11,86%	0,25%
HS.69	Produits céramiques.	626,703	-77,681	-12,40%	0,22%
HS.37	Produits photographiques ou cinématographiques.	367,785	-42,871	-11,66%	0,12%
Total général		530 380,441	-35 662,856	-6,72%	100,00%

Source: Simulation WITS-SMART, CEA.

Il semble, à partir de nos simulations que plus de la moitié de la baisse globale des recettes d'exportation,

en cas de mise en place d'un APE, concernerait les combustibles minéraux et huiles minérales (chapitre 27 du SH). La majeure partie de ces pertes se produirait sur le marché du Ghana. Le numéro de code du SH visé est le 27 10 00<sup>37</sup>.

D'autres produits pour lesquels l'Afrique de l'Ouest pourrait enregistrer une chute considérable de recettes d'exportation en raison du détournement des échanges sont, notamment:

- Les poissons et crustacés (-1,6 million de dollars);
- Le coton (-1,3 million de dollars)<sup>38</sup>;
- Les produits de la minoterie (environ un million de dollars);
- Les produits divers des industries chimiques (-831 000 dollars);
- Les véhicules (-780 000 dollars)<sup>39</sup>;
- Les produits de la laiterie et les oeufs (-782 000 dollars);
- Les préparations alimentaires diverses (-706 000 dollars).

Il est possible que certains de ces produits aient une forte teneur en ressources locales et leur effondrement sur les marchés locaux pourrait fort bien avoir des conséquences négatives importantes en amont, dans la chaîne de production de la région (poissons, préparations alimentaires, produits laitiers et autres produits agroalimentaires). La baisse des exportations de ces produits peut également avoir des effets négatifs graves sur les catégories les plus démunies en Afrique de l'Ouest, notamment les travailleurs ruraux. Il faudrait étudier ces effets potentiels de manière plus approfondie pour savoir si l'APE aura réellement un effet sur la pauvreté.

### 7.3 Effets sur les recettes et le bien-être

#### Effets sur les recettes

Comme on pouvait s'y attendre, la suppression des droits sur les importations en provenance des pays de l'UE se révélerait préjudiciable aux recettes publiques des pays d'Afrique de l'Ouest. L'ampleur de la perte de recettes varie d'un pays à l'autre, comme le montre le tableau 20.

Ce sont les grandes économies les plus ouvertes qui enregistreraient les pertes de recettes les plus élevées. Ainsi, on estime le manque à gagner pour le Nigéria à 427 millions de dollars des États-Unis et à 194 millions de dollars des États-Unis pour le Ghana.

<sup>37</sup> Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux

<sup>38</sup> Surtout les produits textiles et les tissus contenant du coton.

<sup>39</sup> Il s'agira probablement de véhicules d'occasion ou de réexportations de véhicules.

**Tableau 20: Incidences d'un APE entre l'UE et la CEDEAO en termes de recettes (en dollars É-U)**

<b>Pays</b>	<b>Manque à gagner</b>
Nigéria	- 426 902 557,50
Ghana	-193 683 365,00
Côte d'Ivoire	-112 236 538,00
Sénégal	-80 203 188,50
Bénin	-39 523 104,00
Togo	-35 471 728,00
Mali	-33 141 747,00
Burkina Faso	-22 003 937,50
Niger	-20 487 214,00
Mauritanie	-14 572 779,00
Guinée-Bissau	-7 170 527,00
Total	985 396 685,50

Source: Simulation WITS-SMART, CEA.

En raison du faible volume des importations dans les petites économies, il est logique que leur manque à gagner soit moins important. Par exemple, la Guinée-Bissau ne perdrait, d'après nos simulations, qu'environ sept millions de dollars des États-Unis.

Il importe toutefois de préciser que le manque à gagner indiqué dans nos simulations concerne les recettes liées à la taxation des importations. En fait, l'accroissement des importations mentionné ci-dessus, qui résulte de la création d'échanges est, dans la plupart des pays, soumis à des impôts indirects tels que la TVA. À ce titre, aussi longtemps que se maintiendra l'accroissement rapide en volume et en valeur des importations vers les pays membres de la CEDEAO et que ces derniers maintiendront des impôts indirects comme la TVA, ledit manque à gagner sera atténué. Cependant, sauf une élasticité de la TVA et des autres impôts indirects beaucoup plus grande que celles des droits à l'importation, il est improbable que les recettes qui résulteraient d'impôts indirects supplémentaires puissent contrebalancer la perte de recettes liée à la suppression des droits à l'importation.

Dans certains cas, l'essentiel de la perte de recettes résulte de la suppression des droits de douane sur des biens pouvant être facilement taxés par d'autres moyens (droit d'accise, notamment). Le Ghana, par exemple, pourrait appliquer un droit d'accise aux combustibles et aux huiles minérales pour contrebalancer la diminution massive de recettes qu'il subirait sur les produits pétroliers.

Néanmoins, en ce qui concerne l'évaluation des effets des APE sur les pays membres de la CEDEAO, on peut observer que la perte de revenus risque d'avoir des incidences négatives sur d'autres programmes publics. Si l'on ajoute à cela la perspective de saper l'intégration régionale, on se fait une idée des enjeux, lesquels dépassent le cadre des débats ordinaires sur la théorie du commerce international. Se pose alors

la question de l'importance des raisons non économiques de l'intégration.

Il est donc nécessaire d'examiner de près le fardeau réel qu'une telle perte de recettes ferait peser sur les finances publiques.

Le tableau 21 montre l'ampleur de pertes de recettes que les pays ouest-africains risqueraient de subir après l'entrée en vigueur de l'APE<sup>40</sup> Pour élaborer ce tableau, nous avons comparé les pertes de recettes douanières indiquées dans notre simulation au total des recettes budgétaires (moins les subventions) des pays membres de la CEDEAO, pour les mêmes années que celles de référence pour la simulation.

Le tableau 21 montre qu'en moyenne, si l'APE entraîne une libéralisation totale des importations en provenance des pays de l'UE, les pays de la CEDEAO devront se passer de recettes douanières équivalant à près de 4% de leur budget. On note toutefois de grandes disparités entre les pays au niveau de l'importance relative de leur perte en recettes douanières.

**Tableau 21: Diminution du total des recettes publiques suite à un APE**

Pays	Diminution de recettes (en dollars É-U)	Pourcentage des pertes en recettes budgétaires totales
Guinée-Bissau	- 7 170,53	-19,38%
Ghana	-193 683,37	-19,15%
Togo	-35 471,73	-12,53%
Niger	-20 487,21	-7,63%
Mauritanie	-14 572,78	-7,08%
Bénin	-39 523,10	-6,73%
Burkina Faso	-22 003,94	-6,06%
Sénégal	-80 203,19	-6,00%
Côte d'Ivoire	-112 236,54	-5,62%
Mali	-33 141,75	-4,46%
Nigéria	-426 902,56	-2,34%
Total CEDEAO	-985 396,69	-3,93%

Source: Simulation WITS-SMART, CEA.

Si la perte de recettes pour la Guinée-Bissau est, en termes absolus, la moins importante dans notre

<sup>40</sup> Nous avons utilisé diverses sources pour calculer les totaux des recettes publiques (moins les subventions), en nous appuyant sur les données disponibles pour l'année de référence de la simulation. Bénin: FMI, 2003; Burkina Faso: FMI, 2002; Côte d'Ivoire: FMI, 2002; Ghana: Bank of Ghana (<http://www.bog.gov.gh/>); Guinée-Bissau: FMI, 2003; Mali: BCEAO: «Évolution de la situation économique, financière et monétaire dans les États membres de l'UEMOA en 2004 et perspectives pour l'année 2005»; Mauritanie: FMI, 2001, Niger: FMI, 2003; Nigéria: FMI, 2003; Sénégal: Ministère de l'économie et des finances, Projet de Loi de Finance, 2003 (<http://www.finances.gouv.sn/loifmt03.html>); Togo: BCEAO, op. cit. Pour les taux de change, des taux de change interbancaires de longue date ont été utilisés: <http://www.oanda.com/convert/classic>.

échantillon, elle est la plus élevée en pourcentage du total des recettes publiques, soit 19,38%.

Nos données montrent par ailleurs des pertes substantielles en termes de ressources budgétaires générales pour le Ghana (19%). Dans le cas de ce pays, l'année de référence pour la simulation était 2000. D'après des données récentes, les autorités ghanéennes semblent avoir réussi, dans une certaine mesure, à diversifier leurs ressources budgétaires générales et à les faire moins dépendre des recettes douanières. Des données plus récentes pourraient donc révéler des pertes moindres.

Le Togo affiche lui aussi une diminution sensible des ressources budgétaires générales, soit: -12%. La plupart des autres pays enregistreraient des pertes situées entre 5% et 7% des ressources budgétaires. Le Nigéria n'enregistrerait que 2% de perte, en raison de la part importante des redevances pétrolières dans ses recettes publiques globales.

Pour la majorité de ces pays, les pertes en ressources budgétaires générales semblent considérables. En clair, les pays qui s'engageront à libéraliser leur commerce dans le cadre de l'APE devront instituer de nouvelles assiettes fiscales leur permettant de pallier les pertes de recettes douanières. Certains pays africains dont le Sénégal, ont quelque peu réussi à mettre en place un nouveau système financier basé sur la TVA. Pour autant, les pays de la CEDEAO auront probablement besoin d'une assistance de l'UE pour bâtir un nouveau système financier permettant de compenser les pertes de ressources consécutives à l'APE. Les pays de la CEDEAO devront probablement aussi réduire graduellement les droits appliqués aux importations en provenance de l'UE, de manière à réduire l'impact de leurs pertes en ressources budgétaires.

Effets sur le bien-être

**Le tableau 22 illustre le surplus du consommateur.**

**Tableau 22: Effets sur le bien-être (surplus du consommateur) d'un APE entre l'UE et la CEDEAO (en dollars É.-U.)**

<b>Pays</b>	<b>Surplus du consommateur</b>
Nigéria	113 346 061,50
Ghana	71 478 699,50
Côte d'Ivoire	16 206 072,00
Sénégal	12 470 439,50
Bénin	6 595 922,00
Togo	5 462 732,50
Mali	4 482 770,00
Niger	3 904 466,00
Burkina Faso	3 834 553,00
Mauritanie	2 471 498,50

Pays	Surplus du consommateur
Guinée-Bissau	221 876,00

Source: Simulation WITS/SMART, CEA.

Les consommateurs des pays membres de la CEDEAO tireront grandement parti des APE grâce à l'accès à des marchandises à bas prix. À ce stade, on suppose que les producteurs et exportateurs de l'UE ne vendront pas au prix du marché. En d'autres termes, on suppose implicitement que les exportateurs de l'UE et les importateurs de la CEDEAO répercuteront sur les consommateurs de la CEDEAO le bénéfice de la réduction tarifaire. Si le bénéfice du démantèlement tarifaire n'est pas répercuté sur les consommateurs de la CEDEAO mais capté par les exportateurs ou les importateurs, il se peut qu'il n'y ait pas d'augmentation de bien-être pour le consommateur.

Aussi est-il crucial de s'assurer que le bien-être est répercuté sur les consommateurs et que les politiques de concurrence écartent toute possibilité d'abus de position dominante ou de collusion entre grands importateurs. Il faudrait aussi renforcer les capacités en matière de politique de la concurrence et le cadre légal qui l'appuie pour pouvoir tirer des APE les avantages attendus.

Il convient cependant de noter que la modélisation d'équilibre partiel ne permet pas de percevoir clairement les effets globaux des APE sur le bien-être économique, puisque ce cadre d'analyse ne rend pas compte de l'évolution des surplus des producteurs, dus essentiellement à l'éviction des producteurs nationaux par les producteurs de l'UE.

Néanmoins, il se peut que les grandes économies de la CEDEAO, soit le Nigéria, le Ghana et la Côte d'Ivoire, enregistrent des gains substantiels de surplus du consommateur. En outre, il est aussi probable que le Sénégal et d'autres pays bénéficient d'une amélioration sensible du bien-être de leurs consommateurs.

Tout en reconnaissant la faiblesse du surplus du consommateur comme donnée témoin des effets des APE sur le bien-être, on doit aussi admettre que les résultats obtenus à l'aide du modèle d'équilibre partiel ne permettent pas d'appréhender toute la réalité. Certes l'accroissement des importations, en créant un courant commercial, ne bénéficie pas seulement aux consommateurs de l'espace CEDEAO. Il s'accompagne en outre de gains potentiels qui résulteraient des techniques incorporées dans certains produits d'importation, ce qui en fin de compte est de nature à renforcer le bien-être. Le tout est de savoir si les biens d'équipement, les machines et les autres importations qui incorporent généralement des techniques sont déjà détaxés, comme c'est souvent le cas dans la plupart des pays.

De même que les effets des APE sur les échanges (création et détournement), les résultats de la réciprocité induite par ces accords dépendront des conditions initiales. Ainsi, pour des pays comme le Burkina Faso et la Mauritanie, qui ont rapidement libéralisé leur commerce, les effets en termes de bien-être pourraient sembler insignifiants, dans la mesure où l'application de la réciprocité aux préférences de l'UE

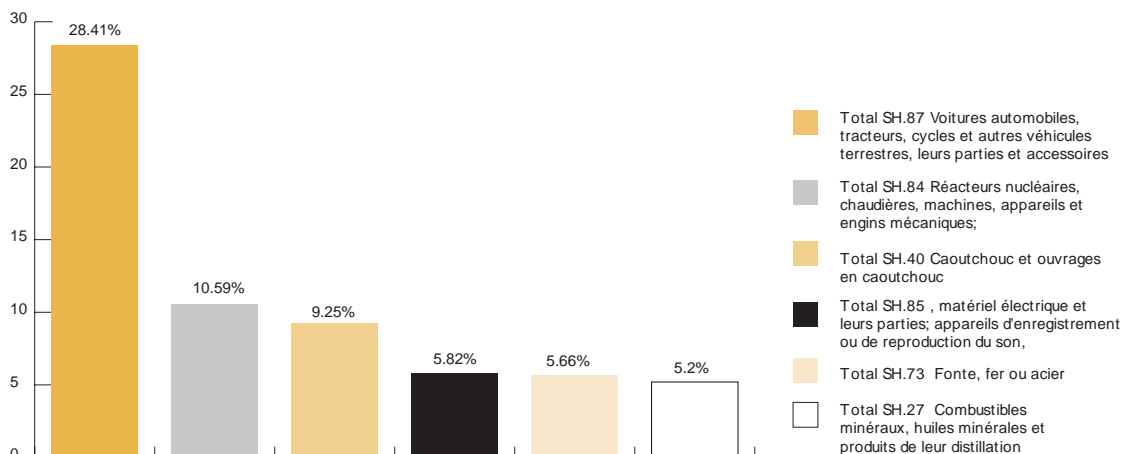
ne nécessiterait pas de leur part de grands changements.

Cependant, tous les pays membres de la CEDEAO ont, en définitive, de fortes chances d'obtenir de réels avantages pour leurs consommateurs. Quant à savoir si le gain net en bien-être restera positif, cela dépendra si les producteurs de la région évincés obtiennent des avantages susceptibles de contrebalancer les pertes de surplus du producteur. Le bien-être global impliquera aussi pour les gouvernements des pertes de recettes douanières.

### Effets de la libéralisation sur le bien-être au plan régional: analyse par produit

Le graphique 13 montre les chapitres du Système harmonisé (SH02) pour lesquels les gains de bien-être sont les plus élevés pour les pays membres de la CEDEAO, plus la Mauritanie. Ensemble, les six groupes de produits concernés représenteraient plus de 65% du total des gains de bien-être pour la région, en cas de libéralisation du commerce avec l'UE.

**Graphique 13: Catégories de produits induisant le plus grand surplus du consommateur en cas d'APE**



Source: Simulations WITS-SMART, CEA.

Les voitures automobiles (28,41%) constituent, de loin, le groupe de produits qui rapportent les gains de bien-être les plus élevés, suivies du caoutchouc et des ouvrages en caoutchouc (10,59%).

Une répartition approximative<sup>41</sup>des produits en trois catégories (produits manufacturés, matières

<sup>41</sup> La catégorisation a été effectuée au niveau du SH-02

premières et produits alimentaires) indique une forte prépondérance des produits manufacturés dans la structure des gains de bien-être (plus de 85%). Le tableau suivant montre les changements en termes de bien-être au sein de la CEDEAO pour tous les produits, répartis en catégories.

**Tableau 23: Changements en termes de bien-être au sein de la CEDEAO par catégorie de produits**

Type de produits	Produits manufacturés	Matières premières	Produits alimentaires
Pourcentage des changements en termes de bien-être	85,67%	8,36%	5,96%

Source: Simulations WITS-SMART, CEA.

Il serait intéressant de faire une analyse plus poussée pour savoir quelles sont les catégories sociales qui vont tirer le plus grand parti de ces changements. Il faudrait pour cela examiner les paniers de consommation de différentes catégories sociales rapportés à leurs revenus et étudier l'impact des APE sur le prix des marchandises.

Par exemple, le faible déclin des produits alimentaires ne manquera pas d'affecter diversement la situation des pauvres des zones urbaines par rapport à ceux des zones rurales, les premiers tirant probablement mieux profit de la situation que les seconds.

## Conclusions tirées des simulations d'équilibre partiel

Nos simulations d'équilibre partiel montrent que les exportations de l'UE vers la CEDEAO s'accroîtraient de près de 1,87 milliard de dollars des États-Unis et que la France et le Royaume-Uni en seraient les deux principaux bénéficiaires du côté de l'UE. D'autres études ont abouti à la même conclusion<sup>42</sup>. On prévoit que le Nigéria et le Ghana absorberaient l'essentiel (2/3) de l'accroissement des importations en provenance de l'UE.

Dans le cas de la CEDEAO, les effets en termes de détournement des échanges semblent assez significatifs (-7%). Fait important, le détournement des échanges intrarégionaux est également sensible (-6,7%), augurant des incidences négatives sur l'intégration régionale. Les deux principes de réciprocité et d'intégration régionale approfondie opéreront probablement en sens contraire. Il est donc important d'établir des distinctions et de ne pas appliquer la réciprocité totale dans les négociations des APE.

L'essentiel du détournement des échanges intrarégionaux se produirait au profit du Ghana, ce qui montre que d'autres pays membres de la CEDEAO devront s'entretenir avec ce pays, afin que le choix du moment

<sup>42</sup> Voir: "The Impact of ACP/EU Economic Partnership Agreements on ECOWAS Countries: An Empirical Analysis of The Trade and Budgets Effects", Busse, Borrmann et Grossmann, HWWA, Friedrich Ebert Institute, Hambourg, 2004.

de son ouverture à l'UE se fasse de manière à donner suffisamment du temps aux entreprises de l'espace CEDEAO pour s'adapter au développement de la concurrence sur ce marché.

Par ailleurs, le Togo, la Côte d'Ivoire et le Bénin sont les pays de la CEDEAO qui risquent de connaître la principale baisse des exportations vers le reste de la région. Toutefois, même pour ces pays, le montant global des exportations n'est que légèrement affecté, du fait que l'essentiel de leurs exportations sont orientées vers les marchés des pays développés.

Les produits pétroliers semblent de loin les plus sensibles au détournement des courants commerciaux intrarégionaux, suivis du poisson et des produits céréaliers. Les pays de la CEDEAO devront mener des consultations intensives avec les éventuels perdants pour minimiser ces effets négatifs potentiels.

Si le Nigéria enregistre les pertes de recettes douanières les plus élevées en termes absolus, les pays qui seront le plus affectés sont le Ghana et, surtout, la Guinée-Bissau, qui pourrait perdre jusqu'à 20% de ses recettes budgétaires en cas de libéralisation totale des importations en provenance de l'UE.

Enfin, notre modèle montre quelques résultats, certes incomplets, concernant les gains en termes de bien-être. Il semble que l'amélioration du surplus du consommateur passerait essentiellement par la baisse des prix de produits industriels comme les voitures, les machines et les équipements.

## Conclusions

L'objet de cette étude était d'évaluer l'impact économique de l'accord de partenariat économique entre les pays d'Afrique centrale et l'Union européenne. Nous avons utilisé pour cela deux approches méthodologiques complémentaires. L'une en équilibre général, qui est le cadre théorique idoine pour ce type d'évaluation, et la seconde en équilibre partiel, et ce en raison du manque de données africaines dans le cadre de la première approche.

En raison de ce problème de disponibilité des données, les évaluations en équilibre général ont été faites au niveau d'agrégats comme l'Afrique sub-saharienne. Par contre les évaluations en équilibre partiel ont été faites au niveau des pays de la CEDEAO.

Le cadre de négociation des APE offre à notre sens plusieurs options de libéralisation. Nous avons testé trois scénarios dans un cadre d'équilibre général. Le premier évaluait les implications d'un APE dans le cas où l'Afrique Sub-Saharienne appliquerait le même régime préférentiel à l'UE que celui dont elle bénéficie actuellement de la part de cette dernière (pleine réciprocité). Dans un second scénario, nous avons évalué l'impact pour l'Afrique Subsaharienne d'une intégration régionale approfondie sans réciprocité immédiate avec les préférences accordées par l'UE. Dans ce scénario les pays de l'Afrique Subsaharienne libéralisent le commerce entre eux sans réciprocité immédiate avec l'UE. Dans un troisième scénario, nous avons exploré l'option d'une zone de libre-échange (ZLE) entre l'Afrique Subsaharienne et l'UE.

Plusieurs enseignements ressortent de cette étude. Tout d'abord, l'analyse des caractéristiques des pays africains a montré la dépendance au commerce de ces derniers et la vulnérabilité de leur économie aux chocs externes.

Lorsque l'on étudie la structure de la protection de ces pays vis-à-vis de l'UE, il apparaît qu'en moyenne, les industries agroalimentaire et légère sont fortement protégées. Ce qui peut être analysé comme des éléments de la politique industrielle dans ces pays. Une deuxième manière d'appréhender les tarifs élevés sur les marchandises européennes est de les considérer comme une source de revenu.

Au niveau intra-africain, on peut noter l'importance des barrières commerciales. Du coup, l'approfondissement de l'intégration régionale peut accentuer les craintes liées à la perte de revenu douanier. Mais, d'un autre côté, il existe un réel potentiel pour la création de commerce intra-africain si ces barrières étaient éliminées.

Les résultats des simulations montrent que le premier scénario est clairement défavorable à l'Afrique Subsaharienne. Il ressort qu'avec la pleine réciprocité, l'impact sur l'Afrique Subsaharienne est négatif aussi bien en termes de PIB, de balance commerciale, de termes de l'échange, qu'en termes de bien-être.

Au niveau de la structure industrielle il apparaît clairement que la majorité des industries sub-sahariennes connaîtront une réduction de leur production sous la pleine réciprocité. Le risque de désindustrialisation est donc important si le principe de réciprocité est pleinement appliqué.

Le deuxième scénario a des conséquences positives en termes de PIB et de bien-être. Les termes de l'échange s'améliorent, mais la balance commerciale reste déficitaire. Enfin le troisième scénario, qui est le plus ambitieux car il prend en compte toutes les entraves au commerce du côté de l'UE, entraîne les gains les plus élevés pour l'Afrique Subsaharienne (plus de 8 milliards USD en termes de bien-être).

Cependant, ces gains se réaliseraient au prix d'ajustements macro-économiques importants et coûteux. En effet, les outils utilisés pour évaluer les impacts des différents scénarios ne tiennent pas réellement compte des coûts d'ajustements liés à ce type de libéralisation. Ces coûts sont d'autant plus importants que la libéralisation est ambitieuse, car ils sont liés aux réallocations de facteurs engendrées par la libéralisation. Aussi, la durée de mise en œuvre d'un tel accord est un élément crucial pour les pays africains, car elle est à relier à leur capacité à faire face aux coûts d'ajustements engendrés par une telle libéralisation.

Afin d'avoir une idée sur l'ampleur des variations des principaux agrégats d'une libéralisation totale du commerce sur chacun des pays de la CEDEAO, nous avons étudié en équilibre partiel l'impact d'une élimination des droits appliqués par ces pays sur les importations en provenance de l'UE. Cette simulation nous donne donc une idée sur l'ampleur des ajustements auxquels seront confrontés les pays de la CEDEAO en cas de démantèlement de leurs barrières au commerce.

Les pays de la CEDEAO devrait connaître une expansion substantielle des importations en provenance de l'UE. Une partie non négligeable de ces importations sera détournée au détriment d'autres partenaires, et parfois de pays de la CEDEAO. Même s'il demeure peu important, ce phénomène ne va pas dans le sens d'une plus grande intégration régionale.

Le fait que le commerce intra-CEDEAO puisse être affecté de manière négative, est un élément à considérer de manière prioritaire. Cette région est parmi les moins intégrées d'Afrique. Ce qui implique que le principe d'un approfondissement de l'intégration se doit d'être mis en avant, par rapport au principe de réciprocité, dans les négociations des APE pour cette région.

Enfin, les gains positifs qu'enregistrent les consommateurs des pays de la CEDEAO, du fait du démantèlement des barrières aux échanges sont à mettre en balance, d'une part avec les pertes des entreprises domestiques évincées des marchés par les nouvelles importations en provenance des entreprises européennes plus compétitives, et d'autre part avec les pertes significatives des revenus douaniers. Étant donné que le remplacement de ces pertes ne peut pas être réalisé de manière instantanée, des mesures concrètes qui assureraient la soutenabilité fiscale de l'APE sont dès lors nécessaires et cruciales.

# ANNEXES

## Annexe 1

**Table A: Agrégation des régions (GTAP version 5)**

Code	Régions agrégées	Régions GTAP
EU <sup>1</sup>	Union européenne	Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Royaume Uni, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède, Hongrie, Pologne, Reste de l'Association d'Europe Centrale
BWA	Botswana	Botswana
XSC	Reste de la SACU	Namibie et Afrique du Sud
MOZ	Mozambique	Mozambique
MWI	Malawi	Malawi
TZA	Tanzanie	Tanzanie
ZMB	Zambie	Zambie
ZWE	Zimbabwe	Zimbabwe
UGA	Ouganda	Ouganda
XSF	Reste de l'Afrique du sud	Autres Afrique du sud (Angola)
XSS	Reste de SSA	Reste de l'Afrique Sub-Saharienne, dont les pays de la CEDEAO
ROW	Autres régions	Australie, Nouvelle-Zélande, Chine, Hong Kong, Japon, Corée, Taiwan, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam, Bangladesh, Inde, Sri Lanka et Reste de l'Asie du sud, Canada, Etats-Unis, Mexique, Amérique Centrale, Caraïbes, Colombie, Pérou, Venezuela, Reste du pacte andin, Argentine, Brésil, Chili, Uruguay et Reste de l'Amérique du sud, Suisse, Reste de l'EFTA, Ancienne Union soviétique, Turquie, Reste du Moyen Orient, Maroc, Reste de l'Afrique du Nord, Reste du monde

**Table B: Agrégation Sectorielle (GTAP version 5)**

<b>Code</b>	<b>Secteurs agrégés</b>	<b>Secteurs GTAP</b>
Cereals	Grains	Riz brut, Blé, céréales et grains nca
Vegetables	Fruits et légumes	Légumes, Fruits, Noix,
Oilseeds	Graines oléagineuses	Graines oléagineuses,
Sugar	Sucre	Canne à sucre, betterave à sucre,
Cotton	Cotton	Fibres
Crops	Autres récoltes	Récoltes nca
Livestock	Animaux et produits animal	Bétail, moutons, chèvre, chevaux, animaux nca, lait cru, laine, cocons de ver à soie
Natresources	Ressources naturelles	Sylviculture, Pêche, Charbon, Pétrole, Gaz, Minerais nca
Agroproc	Industries agroalimentaires	Viande : bétail, mouton, chèvres, cheval; produits de viande nca, Huile végétale et graisses, Produits laitiers, riz Traité, Sucre, Produits alimentaires nca, Boissons et produits de tabac
Lightmanuf	Industries légères	Textiles, vêtements, produits en cuir, produits en bois, produits de papier, édition
Industry	Secteurs Industriels	Pétrole, produits de charbon, produits Minéraux nca, Produits chimiques, caoutchouc, produits plastiques, métaux Ferreux, métaux nca, produits Métalliques, Véhicules automobiles et pièces détachées, équipement de Transport nca, équipement Électronique, Machinerie et l'équipement nca, produits manufacturés nca
Services	Services d'Utilité	Electricité, fabrication et distribution de gaz, eau, construction, communication, services financiers nca, services d'assurance, loisirs et autres services, logements, Admin. pub/Défense/Santé/Education
Commerce	Facilitation du commerce	Commerce, transport maritime, transport aérien,

Source: agrégations base de données GTAP Version 5

## Annexe 2

### Impacts des différents scénarios sur les principaux agrégats (simulations en équilibre général)

Tableau C	Variation en %			US\$ million		
	PIB	Imports	Exports	Ter Echg	BC	BE
<b>Scénario 1: Pleine réciprocité</b>						
UE15	0.0044	0.1095	0.05	0.0565	52.7352	1748.8019
CEEC	0.0019	-0.01	0.0211	-0.0058	23.4368	-2.5357
Am Nd	-0.0001	-0.0317	0.0207	-0.0103	529.9121	-83.1632
Japon	-0.0005	-0.0574	0.0493	-0.0214	366.1649	-45.8012
ASS	-0.0129	4.4775	2.3152	-0.5477	-1868.361	-563.9485
Chine	-0.0018	-0.0671	-0.0115	-0.0282	45.5154	-57.3101
RDM	-0.003	-0.0864	-0.0032	-0.0406	850.6011	-921.4965
<b>Scénario 2: Intégration approfondie intra-ASS sans réciprocité</b>						
UE15	-0.0004	-0.0082	0.0045	-0.0048	191.6676	-150.4622
CEEC	-0.0005	-0.0043	0.0049	-0.0018	11.8501	-5.3033
Am Nd	0	-0.0078	0.0092	-0.0042	150.7274	-58.1692
Japon	-0.0001	-0.0106	0.0186	-0.0083	98.9025	-45.1652
ASS	0.4916	2.4112	1.2906	0.2996	-629.7655	1204.2651
Chine	-0.0002	-0.0113	0.0016	-0.0056	15.5255	-16.4879
RDM	-0.0002	-0.0045	0.0014	0.0024	161.0926	27.1114
<b>Scénario 3: Zone de libre-échange</b>						
UE15	0.0079	0.2245	0.2331	0.0194	934.9118	1116.3458
CEEC	0.0030	-0.0696	0.1245	-0.0829	169.0720	-131.7854
Am Nd	-0.0003	-0.0780	0.0751	-0.0349	1437.1685	-438.9070
Japon	-0.0013	-0.1163	0.1579	-0.0693	928.5612	-313.1068
ASS	3.3890	18.2476	8.8278	1.8336	-5484.2998	8028.7661
Chine	-0.0032	-0.1236	0.0051	-0.0557	144.5395	-144.1505
RDM	-0.0040	-0.1205	0.0072	-0.0327	1870.0596	-883.5765

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

## Annexe 3

### Variation de la Production en Afrique sub-saharienne (variation en %)

	Pleine réciprocité	Intégration approfondie	Zone de libre-échange
Céréales	0.0213	0.5554	7.7333
Légumes	-0.2063	0.2536	4.8533
Grain. Oléag.	-0.0199	0.2588	5.0238
Sucre	0.0423	0.4369	12.8798
Coton	0.6788	-0.0293	-3.2957
Récoltes	0.5084	-0.0616	0.9048
Bétail	-0.2478	0.4614	5.5269
Pdts.Orig.Anim.	-0.0189	0.4063	4.9162
Pêche	-0.1151	0.2612	3.4621
Energie	0.1458	-0.2934	-1.9289
Res.Nat	0.2248	-0.1383	-1.7175
Agro-indus.	0.0885	0.4376	12.482
Textiles	-0.6989	1.3384	2.3047
Habillement	-2.6639	2.7493	9.1321
Ind.Bas.Tech.	-4.8511	1.2875	-5.0218
Ind.Moy.Tech.	-3.0865	1.0426	-2.9961
Ind. lourdes	-3.2136	1.2986	-10.7966

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

## Fiches Pays

### Bénin

D'après nos simulations, les importations du Bénin en provenance de l'UE augmenteraient de 61 millions de dollars soit une moyenne de 9.72%. Les exportations du Bénin vers l'Afrique de l'Ouest pourraient diminuer de plus de 3,5 millions de dollars en cas d'APE, soit une baisse de près de 12%. Ce montant représente environ 11,6% des exportations actuelles du Bénin vers la région et environ 0,016% des exportations totales de ce pays.

#### Pertes d'exportations vers la CEDEAO

Le tableau ci-dessous montre les taux et les montants des baisses d'exportations vers les pays de la CEDEAO.

#### Diminution des exportations du Bénin vers le reste de la CEDEAO en cas d'APE

Pays	Diminution des exportations béninoise (US\$ '000)	Taux de diminution des exportations initiales	Part de chaque marche dans la baisse totale d'exportation
Ghana	-3137.047	-39.89%	88.89%
Nigeria	-267.882	-1.37%	7.59%
Burkina Faso	-23.909	-1.39%	0.68%
Cote d'Ivoire	-100.156	-9.43%	2.84%
Total	-3528.994	-11.66%	100.00%

Source : simulations WITS-SMART, CEA.

On constate que l'essentiel de la baisse des exportations pour le Bénin aurait lieu au Ghana (88%).

Il semble que si les exportations du Bénin vers le Burkina Faso et Nigéria soient peu menacées, celles à destination de la côte d'Ivoire et surtout du Ghana le sont beaucoup plus fortement.

## Produits vulnérables :

### Produits vulnérable au détournement de commerce pour le Bénin en cas d'APE

Chapitre SH 2	Description	Diminution du revenu des exportations vers la région (\$'000)	% de la diminution totale des exportations
HS.27	Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	-3159.138	89.52%
HS.38	Produits divers des industries chimiques	-200.325	5.68%

Source: simulation WITS-SMART CEA

Le tableau ci-dessus montre que les baisses d'exportations les plus fortes en terme monétaire concernent les carburants minéraux et certains produits chimiques. Plus précisément (S.H.-6) il s'agit de du pétrole raffiné et des herbicides.

Il nous paraît aussi intéressant de dresser la liste des produits pour lesquels les exportations diminueraient le plus fortement par rapport à leurs niveaux initiaux. On constate que pour plusieurs lignes tarifaires, les exportations béninoises se verraient totalement remplacées par des exportations européennes (baisse des exportations de 100%). Dans ce cas on retrouve :

les tomates en conserves,

Certains produits textiles (coton et synthétiques)

Heureusement les volumes d'exportations pour ces produits sont actuellement très faibles et l'impact pour l'économie béninoise serait donc limité<sup>43</sup>.

### Perte de revenus tarifaires : décomposition par produits

Dans le cas du Bénin, les simulations montre une relativement bonne répartition de la perte de revenu au travers des différentes catégories de produits (HS-2).

<sup>43</sup> Dans la version 5 de la base de données GTAR, les pays accédants à l'UE sont traités soit de manière individuelle (Pologne et Hongrie) ou comme membres de l'agrégat « association de l'Europe centrale ». Dans cette étude, l'UE comprend donc l'ancienne UE à 15 plus les 10 nouveaux membres.

<b>Chapitre HS 2</b>	<b>Perte de revenu tarifaire</b>	<b>Part dans la perte totale de revenu</b>	<b>Perte cumulée</b>
HS.02 Viandes et Abats Comestibles	-8487.313	21.47%	21.47%
HS.63 Autres articles textiles confectionnes;	-4665.415	11.80%	33.28%
HS.87 Voitures automob..., tracteurs , cycles et autres véhicules ,etc..	-2569.401	6.50%	39.78%
HS.84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins	-1816.777	4.60%	44.38%
HS.52 Coton	-1720.313	4.35%	48.73%
HS.04 Lait et produits de laiterie, œufs d'oiseaux et miel naturel	-1632.252	4.13%	52.86%
HS.20 Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	-1411.586	3.57%	56.43%
HS.40 Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	-1314.982	3.33%	59.76%
HS.11 Produits de la minoterie;malt ; amidons, féculés inuline.....	-1164.884	2.95%	62.70%
HS.48 Papiers et cartons, ouvrages en pâte de cellulose, en papier/ en carton	-1161.481	2.94%	65.64%

Sources: simulations WITS-SMART, CEA.

Les viandes et les produits textiles constituent un tiers de la perte de revenu total.

## Burkina Faso

En cas d'APE, les importations burkinabées en provenance de l'UE augmenteraient de quelques 40 millions de dollars, soit une hausse d'environ 8% par rapport aux niveaux actuels. Le Burkina Faso pourrait subir une diminution totale de ses exportations vers l'Afrique de l'Ouest de plus de 2 millions de dollars. Ce montant représente un peu plus de 6% des exportations actuelles du Burkina vers la région et environ 0,008% des exportations totales de ce pays.

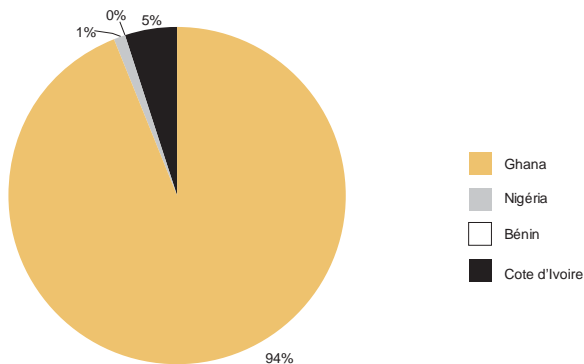
Le tableau ci-dessous montre les baisses d'exportations burkinabées vers l'Afrique de l'Ouest en cas d'APE.

### Diminution des exportations du Burkina Faso vers la CEDEAO en cas d'APE.

	Montant de la baisse des exportations en milliers de \$	Diminution des exportations par rapport au niveau initial
Ghana	-1914.556	-6.74%
Nigeria	-10.631	-9.73%
Bénin	-4.073	-10.25%
Cote d'Ivoire	-109.104	-2.14%
Moyenne	*	-6.06%
Total	-2038.364	*

Source : simulations WITS-SMART, CEA.

Bien que le taux de diminution des exportations burkinabées soit plus élevé au Bénin, la majorité de ces diminutions d'exportations en volume se produirait au Ghana, comme le montre le graphique ci-dessous.



Source : simulations WITS-SMART, CEA.

Les évolutions d'exportations peuvent être expliquées par le fait que dans le cadre de l'UEMOA, le Burkina bénéficie d'un traitement préférentiel au Bénin. L'APE entraînerait une érosion de ces préférences, d'où le fort taux de réduction des exportations vers ce pays.

## Produits vulnérables :

Le tableau ci-dessous présente les produits vulnérables pour le Burkina Faso, à savoir ceux qui représentent la plus grande part de la baisse des exportations totales après un APE.

Chapitre SH 2	Description	Montant de la baisse des exportations	% de la baisse totale des exportations
HS.04	Lait et produits de laiterie, œufs d'oiseaux et miel naturel	-320.739	15.74%
HS.84	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins	-194.641	9.55%
HS.87	Voitures automob..., tracteurs, cycles et autres véhicules ,etc..	-188.064	9.23%
HS.24	Tabacs et succédanés de tabacs fabriqués	-146.433	7.18%
HS.22	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	-135.381	6.64%
HS.15	Graisses, huiles animales / végétales ; produits de leurs dissociation...	-130.919	6.42%
HS.19	Préparations a base de céréales, farines, amidons, féculés, lait; patissier	-126.23	6.19%
HS.63	Autres articles textiles confectionnés;	-91.923	4.51%
HS.40	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	-87.777	4.31%
HS.20	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	-51.639	2.53%
HS.85	Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc...	-47.196	2.32%
HS.27	Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	-44.803	2.20%
HS.72	Fonte, fer et acier	-39.107	1.92%
HS.73	Ouvrages en fonte, fer ou acier	-32.612	1.60%
HS.94	Meubles, mobilier médico-chirurgical, articles de literie	-30.76	1.51%
HS.69	Produits céramiques	-28.255	1.39%
HS.59	Tissus imprégnés, enduits, recouverts..., art. Techniques en mat. Textiles	-27.228	1.34%
HS.07	Légumes plantes, racines et tubercules alimentaires	-24.511	1.20%
HS.11	Produits de la minoterie; malt ; amidons, féculés inuline...	-22.982	1.13%
HS.30	Produits pharmaceutiques	-22.565	1.11%
HS.38	Produits divers des industries chimiques	-21.152	1.04%

Source : WITS-SMART, simulation CEA.

Comme on le constate, la répartition des produits vulnérables est assez homogène dans le cas burkinabé. Ceci signifie que le Burkina Faso pourrait voir ses exportations diminuer pour un large éventail de produits.

On note toutefois que certains produits représentent une part importante de la diminution totale des exportations. C'est le cas tout particulièrement de produits ouvrés et semi-ouvrés, pour certains des produits agro-alimentaires :

les produits laitiers et œufs : 15.74%

les installations de chauffages et appareils mécaniques (S.H. 84) :9.55%

les véhicules : 9.23%

les produits du tabac : 7.18%

les boissons : 6.64%

les graisses animales : 6.42%

les préparations à base de farines et céréales : 6.19%

Il ne fait pas de doute que certains de ces produits contiennent une part d'intrants locaux, en particulier dans le cas des produits de l'industrie agroalimentaire. On peut donc légitimement s'inquiéter des répercussions de l'APE sur le reste de l'économie burkinabée, et notamment sur les catégories sociales les plus défavorisées qui travaillent dans le secteur agricole.

### **Perte de revenu par produits :**

Le Burkina Faso pourrait perdre plus de 22 millions de dollars de revenu tarifaire si l'APE prenait la forme d'une libéralisation totale. Le tableau ci-dessous propose une vision synthétique de la perte de revenu tarifaire par produits.

## Burkina Faso : Perte de revenu tarifaire

Chapitre SH 2	Perte de revenu tarifaire en milliers dollars	Part dans la perte totale de revenu tarifaire	Perte cumulée
HS.85 Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc...	-4603.578	20.92%	20.92%
HS.87 Voitures automob..., tracteurs, cycles et autres véhicules ,etc..	-2889.529	13.13%	34.05%
HS.84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins	-1996.601	9.07%	43.13%
HS.27 Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	-1173.089	5.33%	48.46%
HS.21 Préparations alimentaires diverses	-1043.399	4.74%	53.20%
HS.72 Fonte, fer et acier	-1016.509	4.62%	57.82%
HS.17 Sucres et sucreries	-927.949	4.22%	62.04%
HS.73 Ouvrages en fonte, fer ou acier	-727.629	3.31%	65.34%
HS.11 Produits de la minoterie;malt ; amidons, féculés inuline...	-580.612	2.64%	67.98%
HS.19 Préparations a base de céréales, farines, amidons , féculés , lait; patissier	-556.849	2.53%	70.51%
HS.90 Instruments et appareils d'optique, de photographie etc...	-525.985	2.39%	72.90%
HS.48 Papiers et cartons, ouvrages en pâte de cellulose, en papier/ en carton	-442.188	2.01%	74.91%

Sources : simulations WITS-SMART, CEA.

## Cape-Verde

Le Cap-Vert n'ayant pas soumis de données à TRAINS, il ne nous est pas possible d'évaluer l'impact de l'APE en terme d'importations et de variation du revenu tarifaire.

D'après nos simulations basées sur les informations communiquées par les pays membres de la CEDEAO contribuant à TRAINS, les exportations cap-verdiennes vers le reste de l'Afrique Occidentale pourraient baisser de plus 347 000 dollars, en cas d'APE.

Selon les statistiques utilisées par WITS-SMART, les exportations du Cap-Vert vers le reste de la CEDEAO se produiraient uniquement au Nigéria et au Ghana. 99% des exportations cap-verdiennes vers la région seraient destinées au Nigéria.

Le Cap-Vert subirait une baisse de 12% de ses exportations vers le reste de la région, en cas d'APE, ce qui est supérieur à la moyenne (environ 9%).

### Produits vulnérables :

Le tableau ci-dessous montre les produits vulnérables pour le Cap-Vert, en cas d'APE. Ces produits sont ceux qui constituent la plus grande part de la baisse totale du revenu des exportations du Cap-Vert vers la CEDEAO, en cas d'APE.

#### Produits vulnérables au détournement de commerce en cas d'APE, pour le Cap-Vert

Chapitre S.H 2	Description	Montant de la baisse des exportations, \$ (000)	% de la baisse totale des exportations vers la région
HS.69	Produits céramiques	-25.27	55.29%
HS.87	Voitures automob..., tracteurs, cycles et autres véhicules, etc...	-5.323	11.65%
HS.94	Meubles, mobilier médico-chirurgical, articles de literie	-2.655	5.81%
HS.68	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, etc.. Ou matières analogues	-2.565	5.61%
HS.39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	-2.082	4.56%
HS.38	Produits divers des industries chimiques.	-2.016	4.41%
HS.84	Réacteurs nucléaires , chaudières, machines , appareils et engins	-1.581	3.46%
HS.83	Ouvrages divers en métaux communs	-1.243	2.72%

HS.25	Sel ; soufre; terres et pierres ; plâtres ; chaux et ciments	-0.719	1.57%
HS.40	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	-0.656	1.44%
HS.96	Ouvrages divers	-0.028	1.18%

Source : simulations WITS-SMART, CEA

Le tableau montre que les baisses de revenu des exportations seraient le plus concentrées sur les produits suivants :

Produits céramiques : 55.29 % de la baisse totale des exportations

Véhicules : 11,65%

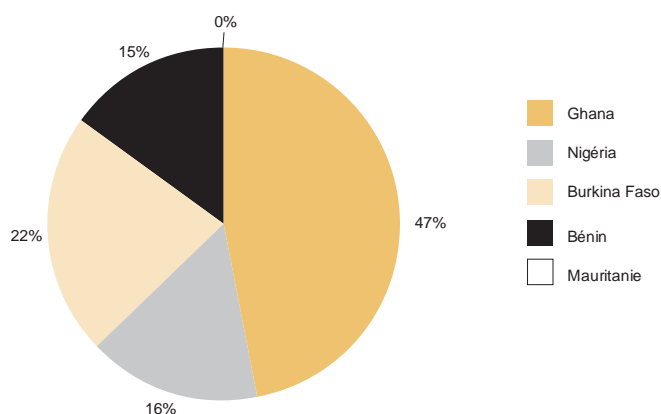
Ameublement et literie : 5.81%.

## Côte d'Ivoire

D'après nos simulations, les importations en provenance de l'UE pourraient augmenter de plus de 188 millions de dollars, soit une hausse de près de 11.2%. Il apparaît aussi que la Côte d'Ivoire pourrait perdre près de 9 millions de dollars d'exportations. Ce montant représente environ 0,19% des exportations totales de la Côte d'Ivoire vers le monde entier et constituerait une baisse des exportations vers la région d'environ 5% par rapport aux niveaux actuels.

Le graphique ci-dessous montre sur quels marchés de la région ces pertes sont réparties :

### Répartition géographique de la baisse totale des exportations de la Côte d'Ivoire en cas d'APE



Source : Simulation WITS-SMART, CEA.

On constate que près de la moitié (47%) du commerce ivoirien détourné en cas d'APE le serait au Ghana. La baisse des exportations ivoiriennes serait aussi non négligeable dans le cas du Burkina (22% de la baisse totale), et vers le Nigeria (16%) et le Bénin (15%).

### Baisse des exportations de la Côte d'Ivoire en cas d'APE (taux de baisse et répartition)

Côte d'Ivoire vers	Baisse des exportations en \$ ('000)	% baisse des exportations	% baisse exportations totales
Ghana	-4146.316	-26%	47%
Nigeria	-1442.076	-9%	16%
Burkina Faso	-1981.921	-2%	22%

Bénin	-1323.756	-3%	15%
Mauritanie	-17.319	-1%	0%
Moyenne		-5%	-
Total	-8911.388	-	-

Source : simulation WITS-SMART, CEA

Le tableau ci-dessous montre les principaux produits vulnérables, pour la Côte d'Ivoire, en cas d'APE. Il s'agit là des produits représentant la plus grande partie de la baisse totale des exportations vers le reste de la région.

### Produits vulnérables pour la Côte d'Ivoire en cas d'APE

Chapitre SH 2	Description	Montant de la baisse des exportations	% de la baisse totale des exportations
HS.27	Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	-4922.876	55.24%
HS.52	Coton	-637.472	7.15%
HS.21	Préparations alimentaires diverses	-481.356	5.40%
HS.38	Produits divers des industries chimiques	-455.47	5.11%
HS.63	Autres articles textiles confectionnés;	-280.706	3.15%
HS.39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	-225.67	2.53%
HS.17	Sucres et sucreries	-211.909	2.38%
HS.19	Préparations a base de céréales, farines, amidons, féculs, lait; patissier	-198.001	2.22%
HS.48	Papiers et cartons, ouvrages en pâte de cellulose, en papier/ en carton	-149.141	1.67%
HS.24	Tabacs et succédanés de tabacs fabriques	-134.657	1.51%
HS.33	Huiles essentielles et résinoïdes. Produits de parfumerie / de toilette	-129.757	1.46%
HS.15	Graisses, huiles animales / végétales ; produits de leurs dissociation...	-124.665	1.40%
HS.85	Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc...	-123.792	1.39%
HS.34	Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, cires...	-96.172	1.08%

Source : simulation WITS-SMART, CEA

On voit bien que les produits composant la plus grande partie de la baisse totale des exportations sont les carburants et hydrocarbures (55.24%). Les autres produits composant une part significative de la baisse

totale des exportations de la Côte d'Ivoire vers le reste de la région sont les suivants :

le coton (7.15%)

les divers préparations alimentaires (HS. 21) : 5.4%

les divers produits chimiques (5.1%).

### **Pertes de revenu tarifaires par produits :**

La perte de revenu tarifaire totale serait de plus de 112 millions de dollars pour la Cote d'Ivoire. Le tableau ci-dessous présente les produits engendrant la plus forte baisse de revenu tarifaire en Cote d'Ivoire. On note la répartition très homogène des pertes de revenu au travers des différents secteurs.

#### **Cote d'Ivoire : Catégories de produits entraînant les plus fortes baisses de revenu tarifaire**

<b>Chapitre SH – 2</b>	<b>Perte de revenu tarifaire</b>	<b>Part dans la baisse totale de revenu</b>	<b>Perte cumulée</b>
HS.87 Voitures automob., tracteurs, cycles et autres véhicules ,etc..	-12688.691	11.31%	11.31%
HS.84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines , appareils et engins	-10461.665	9.32%	20.63%
HS.85 Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc...	-7894.707	7.03%	27.66%
HS.03 Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	-7233.974	6.45%	34.11%
HS.48 Papiers et cartons, ouvrages en pâte de cellulose, en papier/ en carton	-5900.259	5.26%	39.36%
HS.73 Ouvrages en fonte, fer ou acier	-4546.639	4.05%	43.41%
HS.27 Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	-4137.952	3.69%	47.10%
HS.39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières	-3789.716	3.38%	50.48%
HS.22 Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	-3429.591	3.06%	53.53%
HS.04 Lait et produits de laiterie, œufs d'oiseaux et miel naturel..	-2913.443	2.60%	56.13%

Sources : simulations WITS-SMART, CEA.

## Gambie

Il n'y a pas de données disponibles pour la Gambie dans la base de données du système TRAINS (Système d'analyse et d'information commerciales) de la CNUCED. Nous n'avons donc pas été en mesure d'effectuer de simulations pour la Gambie, que ce soit en ce qui concerne la création de courants commerciaux ou les pertes de recettes. Il a toutefois été possible d'utiliser les données d'autres pays pour calculer la baisse des exportations de la Gambie à destination des autres pays de la CEDEAO. D'après nos simulations utilisant le modèle WITS-SMART, la baisse des exportations de la Gambie vers l'Afrique de l'Ouest pourrait représenter jusqu'à 32 000 dollars É.-U., soit environ 4,3% du montant actuel.

En raison de la forte concentration des exportations de la Gambie vers la CEDEAO, 80% de cette baisse concernerait les exportations vers le Nigéria, qui seraient réduites de 4,72%.

### Baisse des exportations de la Gambie consécutive à un APE (taux de baisse et répartition dans la CEDEAO)

Pays	Baisse des recettes d'exportation (en milliers de dollars É.-U.)	Variation des exportations (en pourcentage)	Part dans le total des pertes des recettes d'exportation
Ghana	-4,142	-6,95%	13,00%
Nigéria	-25,631	-4,72%	80,42%
Bénin	-2,012	-1,45%	6,31%
Mauritanie	-0,088	-10,15%	0,28%
Total	-31,873	-4,30%	100,00%

Source: Simulation WITS-SMART, CEA.

Le tableau ci-après montre les produits les plus vulnérables pour la Gambie en cas d'accord de partenariat économique (APE).

Ces produits sont ceux qui représentent la plus grande part dans la baisse totale des exportations vers l'Afrique de l'Ouest, en raison du détournement de commerce.

## Produits vulnérables pour la Gambie en cas d'APE

Chapitre du SH 2	Description du chapitre	Baisse des recettes d'exportations (en milliers de dollars É.-U.)	Variation des exportations (en pourcentage)	Part dans la baisse totale des exportations
SH.76	Aluminium et ouvrages en aluminium	-24,789	-4.64%	77,77%
SH.52	Coton	-1,804	-1,82%	5,66%
SH.63 Total	Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperie et chiffons	-1,223	-32,68%	3,84%
SH.41 Total	Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs	-1,208	-2,94%	3,79%

Source: Simulation WITS-SMART, CEA.

Les produits les plus vulnérables relèvent de toute évidence de la catégorie «Aluminium et ouvrages en aluminium», qui représente plus de 77% de la baisse totale des recettes.

## Ghana

Dans le cas du Ghana, l'année utilisée pour la simulation est 2000. Notre simulation montre un bond des importations d'environ 267 millions de dollars É.-U., soit une augmentation de 13%. Le Ghana pourrait perdre au moins 1,2 million de dollars É.-U. en exportations vers le reste de la région en cas d'APE. Cela équivaut pour le Ghana à une perte de 4,7% de ses exportations actuelles dans la région et de seulement 0,0006% de ses exportations dans le monde entier en 2002.

Dans notre échantillon, quatre pays d'Afrique de l'Ouest ont fait état d'importations en provenance du Ghana: le Bénin, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Nigéria. Il est très probable que le Ghana effectue des exportations vers d'autres pays de la sous-région, en particulier vers ses deux voisins, la Côte d'Ivoire et le Togo; notre représentation des pertes du Ghana à l'exportation est donc probablement sous-estimée.

Pertes à l'exportation du Ghana en cas d'APE (diminution par pays en pourcentage et répartition de la diminution totale des exportations)

<b>Pays</b>	<b>Pertes de recettes d'exportation (en milliers de dollars É.-U.)</b>	<b>Baisse des exportations (en pourcentage) par rapport à la situation avant l'APE</b>	<b>Part dans la baisse totale des recettes d'exportation</b>
Burkina Faso	-174,247	-3,24%	14,49%
Mauritanie	-0,001	-0,05%	0,00%
Bénin	-478,832	-7,78%	39,82%
Nigéria	-549,397	-3,91%	45,69%
Total	-1202,477	-4,70%	100,00%

Source: Simulation WITS-SMART, CEA.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, la baisse des exportations serait la plus sensible au Bénin (7,78% du niveau actuel).

On voit que 45,69% de la baisse totale des recettes d'exportation se produirait sur le marché nigérian. Le Bénin représenterait lui aussi une grande partie du total des pertes à l'exportation avec près de 40%.

### **Produits vulnérables :**

Le tableau de la page suivante recense les produits vulnérables du Ghana en cas d'APE avec l'Union européenne. Il s'agit de produits qui représentent la plus grande part de la réduction des recettes d'exportation du Ghana en cas d'APE.

La liste inclut des produits agricoles et agroalimentaires, ainsi que des produits industrialisés bruts comme le plastique et les produits consommables qui sont probablement réexportés.

Les exportations de coton représenteraient un tiers du total du détournement de commerce pour le Ghana;

Les chaudières, les machines et les appareils et engins mécaniques représenteraient 10% des exportations perdues;

Les préparations alimentaires diverses représenteraient 7% des pertes, et

Les matières plastiques représenteraient plus de 5,5% du total des pertes d'exportations vers la région.

### **Ghana: Catégories de produits les plus touchés par le détournement de commerce dans la région**

<b>Chapitre du SH</b>	<b>Description du produit</b>	<b>Baisse des recettes d'exportations (en milliers de dollars É.-U.)</b>	<b>Part dans la baisse totale des exportations</b>
SH.52	Coton	-388,481	32,31%
SH.84	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	-120,584	10,03%
SH.21	Préparations alimentaires diverses	-86,684	7,21%
SH.39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	-67,113	5,58%
SH.76	Aluminium et ouvrages en aluminium	-42,951	3,57%
SH.37	Produits photographiques ou cinématographiques	-39,949	3,32%
SH.48	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	-38,833	3,23%
SH.27	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; cires minérales	-35,082	2,92%
SH.34	Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, préparations lubrifiantes, cires artificielles, cires préparées, produits d'entretien, bougies et articles similaires, pâtes à modeler, "cires pour l'art dentaire" et compositions pour l'art dentaire à base de plâtre	-34,174	2,84%

Source: Simulations WITS-SMART, CEA.

## **Guinée**

Le modèle WITS-SMART ne propose pas de données pour la Guinée. Par conséquent il ne nous a pas été possible d'évaluer l'impact de l'APE sur les importations de la Guinée, ni sur le revenu ou le bien-être. D'après nos simulations réalisées à partir du modèle WITS-SMART, la Guinée pourrait perdre plus de 114 000 \$US d'exportations vers le reste de la CEDEAO, soit un peu moins de 8% de ses exportations actuelles vers la région.

Les exportations de la Guinée vers l'ensemble du Monde s'élevant à environ 700 millions de dollars en 2002<sup>44</sup>, la perte d'exportation consécutive à l'APE s'élèverait à -0.02%.

### **Guinée : baisse des exportations vers le reste de la région consécutive à un APE (taux de baisse et répartition géographique)**

	<b>Diminution des exportations en US\$ ('000)</b>	<b>Taux de baisse des exportations par pays</b>	<b>% de la baisse totale des exportations</b>
Ghana	-1.389	-19.40%	1.21%
Nigeria	-104.551	-7.49%	91.12%
Burkina Faso	-4.148	-9.59%	3.62%
Bénin	-0.703	-11.82%	0.61%
Cote d'Ivoire	-3.931	-16.45%	3.43%
Mauritanie	-0.012	-3.76%	0.01%
Total	-114.734	-7.77%	100.00%

Source: Simulation WITS-SMART, CEA.

La plus grande partie de cette baisse se produirait sur le marché du Nigeria (91.12% de la baisse totale). Ceci est dû au volume relativement plus important des exportations guinéennes à destination de ce pays, par rapport aux autres pays de la région.

En proportion, les baisses d'exportations seraient plus prononcées sur le marché du Ghana et de la Côte d'Ivoire (19,40 % et 16,45%, respectivement).

<sup>44</sup> Une information plus détaillée (niveau S.H. 6) est disponible auprès de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

## Produits vulnérables :

Le tableau ci-dessous présente les produits les plus exposés à une baisse des exportations vers le reste de la région en cas d'APE avec l'UE.

Les produits guinéens les plus vulnérables au détournement de commerce sont :

les véhicules : -38627 \$,

les poissons et crustacés : -26929 \$,

extraits de tanneries, teintures (chapitre 32 du S.H.) : - 24543 \$,

divers préparation alimentaire : - 11 276 \$.

## Guinée : Produits vulnérables au détournement de commerce pour la Guinée en cas d'APE

Produits	Description	Variation des revenus des exportations (US \$'000)	% des pertes total de revenu d'exportation
HS.87	Voitures automob., tracteurs, cycles et autres véhicules ,etc..	-38.627	33.67%
HS.03	Poissons et Crustacés, Mollusques et autres invertébrés aquatiques	-26.929	23.47%
HS.32	Extraits tannants ou tinctoriaux; tanins et leurs dérivés, pigments, etc	-24.543	21.39%
HS.21	Préparations alimentaires diverses	-11.276	9.83%
HS.23	Résidus, déchets des industries alimentaires; aliments pour animaux	-5.875	5.12%
HS.40	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	-1.957	1.71%
HS.16	Préparations de viandes, de poissons/ crustacés/ mollusques, etc	-1.449	1.26%

Source : simulations WITS-SMART, CEA.

## Guinée-Bissau

Les importations de la Guinée Bissau en provenance de l'UE pourraient croître de plus de 10 millions de dollars, soit une hausse de plus de 16%, d'après nos simulations. La Guinée-Bissau perdrait jusqu'à 20 000\$ d'exportations vers la région Ouest-africaine.

Ce montant représente un peu plus de 3% des exportations actuelles de la Guinée-Bissau et 0.0405% des exportations de ce pays vers le Monde.

Parmi les pays représentés dans la base de données WITS-SMART, seul le Nigéria déclare des importations en provenance de la Guinée Bissau.

Le tableau ci-dessous montre les produits qui constituent les plus hauts montants d'exportations de la Guinée Bissau qui risquent d'être remplacées par des produits européens en cas d'APE.

### Produits vulnérables pour la Guinée-Bissau en cas d'APE

Produit	Description	Variation des revenus d'exportations (US\$ '000)	% des pertes total de revenu d'exportation
HS.03	Poissons et Crustacés, Mollusques et autres invertébrés aquatiques	-13.808	66.81%
HS.48	Papiers et cartons, ouvrages en pâte de cellulose, en papier/ en carton	-5.348	25.88%
HS.69	Produits céramiques	-1.013	4.90%
HS.84	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins	-0.291	1.41%

Source : simulations WITS-SMART, CEA.

On constate que les produits les plus menacés par le détournement de commerce sont les produits de la pêche (deux tiers de la perte totale de revenu des exportations).

Les papiers et produits assimilés pourraient aussi constituer une part significative (plus du quart) des pertes d'exportations vers le reste de la région.

### Perte de revenu tarifaire:

Comme on l'a vu dans le rapport, la Guinée Bissau semble être le pays de notre échantillon à souffrir la plus forte baisse de revenu budgétaire.

Le tableau ci-dessous montre les 10 catégories de produits (HS-2) pour lesquelles la perte de revenu tarifaire est la plus importante.

### Guinée-Bissau : 10 catégories de produits aux plus fortes baisses de revenu tarifaire.

Catégorie de produits (S.H.-2)	Variation du revenu tarifaire ('000 US\$)	Part dans la perte totale de revenu tarifaire	Perte cumulée
HS.22 Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	-1157.879	16.15%	16.15%
HS.68 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, etc.. Ou matières analogues	-665.143	9.28%	25.42%
HS.87 Voitures automob..., Tracteurs, cycles et autres véhicules, etc..	-646.946	9.02%	34.45%
HS.11 Produits de la minoterie malt; Amidons, féculés inuline...	-619.903	8.65%	43.09%
HS.27 Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	-596.238	8.32%	51.41%
HS.15 Graisses, huiles animales / végétales ; produits de leurs dissociation...	-433.381	6.04%	57.45%
HS.84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins	-330.689	4.61%	62.06%
HS.85 Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc...	-209.128	2.92%	64.98%
HS.94 Meubles, mobilier médico-chirurgical, articles de literie	-199.791	2.79%	67.76%
HS.21 Préparations alimentaires diverses	-198.461	2.77%	70.53%

Source simulation WITS-SMART, CEA.

On voit que les pertes de revenu sont relativement bien réparties et concernent avant tout des produits transformés, y compris des produits alimentaires. Une analyse plus fine au niveau S.H. 6 montre que dans certains chapitres, les pertes de revenu sont cantonnées à quelques lignes tarifaires. Ainsi, en niveau S.H. 6, on observe des pertes intenses sur les boissons telles que la bière et le vin. Les voitures diesel, certains ouvrages de ciment, les farines de blé, les huiles de soja et diverses machines-outils telles que les congélateurs ou les machines de chantier (chapitre 84) concentrent aussi des pertes importantes<sup>45</sup>.

<sup>45</sup> Source Banque Mondiale, Indicateurs de Développement de l'Afrique.

## Liberia

La base de données WITS-SMART ne contient pas d'informations pour le Libéria. Nous n'avons donc pas pu évaluer l'impact d'un APE sur le revenu tarifaire, les importations ou le niveau de vie du Libéria. En utilisant des données miroir, nous avons montré que le Libéria pouvait perdre au moins 126 459 dollars É.-U. de recettes d'exportation vers l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre d'un APE avec l'Union européenne. Cela représente 15% de ses exportations actuelles dans la région.

Seuls trois pays de la région – le Bénin, le Ghana et le Nigéria – ont fait état d'exportations du Libéria dans notre simulation. Comme la Sierra Leone et la Guinée, deux voisins du Libéria, n'ont pas fourni de données à WITS-SMART, il est très probable que nos résultats sous-évaluent la perte potentielle d'exportations pour le Libéria.

Comme on le voit dans le tableau ci-dessous, les exportations du Libéria vers le Nigéria seraient les plus touchées et baisseraient de plus de 19% par rapport à leur niveau actuel, représentant plus de 80% des recettes d'exportation perdues.

Pertes dans les exportations du Libéria dans le cadre d'un APE assorti de la libéralisation totale des importations de l'Union européenne

<b>Pays</b>	<b>Exportations avant un APE (en milliers de dollars É.-U.)</b>	<b>Variations des recettes d'exportation (en milliers de dollars É.-U.)</b>	<b>Baisse des exportations (en pourcentage)</b>	<b>Pourcentage de la baisse totale des recettes d'exportation</b>
Ghana	299,198	-24,252	-8,11%	19,2%
Nigéria	530,05	-102,006	-19,24%	80,7%
Bénin	31,142	-0,201	-0,65%	0,2%
Total	860,39	-126,459	-	100%
Moyenne			-14,70%	

Source: Simulations WITS-SMART, CEA.

D'autre part, les pertes dans les exportations vers le Bénin seraient beaucoup plus modestes.

Nos simulations montrent que les deux catégories de produits les plus vulnérables sont des produits industrialisés qui sont probablement réexportés du Libéria: les véhicules et les machines, appareils et matériels électriques.

## Libéria: Produits connaissant un fort détournement du commerce dans la CEDEAO

Produit	Description	Exportations avant un APE (en milliers de dollars É.-U.)	Variation des exportations (en milliers de dollars É.-U.)	Variation des exportations (en pourcentage)	Part dans le total des pertes à l'exportation	Pertes cumulées
SH.87	Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires	324,109	-74,865	-23,10%	59,2%	59,2%
SH.85	Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils	234,914	-24,73	-10,53%	19,6%	78,8%
SH.70	Verre et ouvrages en verre	83,278	-6,117	-7,35%	4,8%	83,6%
SH.55	Fibres synthétiques ou artificielles discontinues	3,758	-2,648	-70,46%	2,1%	85,7%

Source: Simulations WITS-SMART, CEA.

Ces deux catégories de produits représenteraient plus de trois quarts de la réduction totale des recettes d'exportation pour le Libéria. Les autres produits qui pourraient connaître une certaine réduction des exportations vers le reste de la région sont principalement les produits manufacturés intermédiaires.

## Mali

Nos simulations montrent que les importations en provenance de l'UE pourraient augmenter de plus de 54 millions de dollars au Mali, soit une hausse de plus de 14%. Le revenu des exportations vers le reste de la région pourrait baisser de plus de 475 000 dollars. Ceci constituerait une diminution d'environ 13% des exportations actuelles.

Les pays Ouest-africain ayant déclarés des importations en provenance du Mali sont le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, la Mauritanie et le Nigeria.

Comme le montre le tableau ci-dessous, plus de 90% de la baisse des exportations maliennes se produirait au Ghana. Trois-quarts des exportations actuelles du Mali vont vers ce pays. En revanche, il semble que c'est au Bénin que les exportations Maliennes subiraient leur plus forte baisse par rapport à leurs niveaux initiaux, puisqu'elles baisseraient de plus de 18%. A l'inverse les exportations maliennes vers le Burkina ne seraient affectées que de 3%.

Les baisses d'exportations du Mali vers le reste de l'Afrique de l'Ouest, après l'ouverture totale aux exportations de l'UE.

Pays	Exportations actuelles en milliers de dollars US	Diminution des exportations apres APE (milliers dollars US)	% de diminution des exportations	Part dans la baisse totale des exportations en %
<b>Ghana</b>	2748.932	-429.828	-15.64%	90.44%
<b>Nigeria</b>	197.743	-24.752	-12.52%	5.21%
<b>Burkina Faso</b>	578.01	-19.851	-3.43%	4.18%
<b>Benin</b>	0.917	-0.167	-18.21%	0.04%
<b>Mauritanie</b>	14.462	-0.67	-4.63%	0.14%
<b>Total</b>	<b>3540.064</b>	<b>-475.268</b>	<b>-13.43%</b>	<b>100.00%</b>

Source : simulations WITS-SMART, CEA.

## Produits vulnérables :

Le tableau présenté à la page suivante montre les catégories de produits les plus vulnérables pour le Mali, en cas d'APE. Ces produits comptent pour la plus grande partie de la baisse du revenu des exportations, après l'ouverture des marchés aux produits européens.

Les produits pétroliers et carburants regroupent plus des trois-quarts de la perte de revenu des exportations pour le Mali. Les diverses préparations alimentaires subiraient aussi une perte de plus de 24 000 dollars, soit environ 5,15% de la baisse totale des exportations.

### Mali : catégories de produits exposées à des baisses d'exportations vers le reste de la région en cas d'APE

Chapitre S. H. 2	Intitulé	Exportations avant APE	Variation des exportations ('000 US\$)	Variation des exportations (%)	Part dans la perte totale des exportations
HS.27	Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	905.962	-369.434	-40.78%	77.73%
HS.21	Préparations alimentaires diverses	88.106	-24.499	-27.81%	5.15%
HS.90	Instruments et appareils d'optique, de photographie etc..	139.62	-13.842	-9.91%	2.91%
Grand Total		3540.064	-475.268	-13.43%	100.00%

Source : simulations WITS-SMART, CEA.

## Pertes de revenu tarifaire :

Les pertes de revenu tarifaires sont relativement bien réparties au travers des différentes catégories de biens à l'importation. Le tableau ci-dessous montre néanmoins que 10 chapitres du système harmonisé sur 97 représente environ 70 % des pertes de revenu.

## Mali : pertes de revenu tarifaire par produits

Catégorie de produit	Variation du revenu tarifaire ('000 US\$)	Part dans la perte totale de revenu	Perte cumulée
HS.52 Coton	-6449.38	19.46%	19.46%
HS.87 Voitures automob..., Tracteurs, cycles et autres véhicules, etc..	-4494.457	13.56%	33.02%
HS.84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins	-3400.056	10.26%	43.28%
HS.85 Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc...	-2731.371	8.24%	51.52%
HS.11 Produits de la minoterie; malt ; amidons, féculés inuline...	-1978.006	5.97%	57.49%
HS.38 Produits divers des industries chimiques	-863.054	2.60%	60.09%
HS.19 Préparations a base de céréales, farines, amidons, féculés, lait; pâtisseries	-859.841	2.59%	62.69%
HS.17 Sucres et sucreries	-811.584	2.45%	65.14%
HS.73 Ouvrages en fonte, fer ou acier	-722.726	2.18%	67.32%
HS.04 Lait et produits de laiterie, œufs d'oiseaux et miel naturel	-720.555	2.17%	69.49%

Source : simulations WITS-SMART, CEA.

On voit la prépondérance des produits manufacturés et produits alimentaires. Une analyse plus fine au niveau S.H. 6 montre que pour le chapitre 52, il s'agit de la ligne « autres tissus de coton blanchi contenant au moins 85% de coton et pesant au maximum 200g/m2 ». Le chapitre 84 regroupe divers produits de type « machine-outil ».

## Mauritanie

D'après nos simulations, les importations mauritaniennes en provenance de l'UE pourraient augmenter de plus de 28 millions de dollars, soit quelques 8%. De plus, les exportateurs mauritaniens pourraient perdre plus de 1,6 millions de dollars d'exportations vers la CEDEAO, en cas d'APE avec l'Union européenne. Ce montant représente environ 3,12% des exportations actuelles de la Mauritanie vers l'Afrique de l'Ouest, et 0.005 % des exportations mauritaniennes vers le Monde entier.

Le tableau ci-dessous montre que la quasi-totalité (98,6%) de la perte de revenu des exportateurs mauritaniens se produirait au Nigeria.

Diminution des exportations de la Mauritanie vers le reste de l'Afrique occidentale et répartition géographique :

Pays	Exportations vers la CEDEAO avant l'APE (US\$ '000)	Diminution des exportations vers la région après l'APE (US\$ '000)	Baisse des exportations en % du niveau initial	Part dans la baisse totale du revenu des exportations
Nigeria	50,458.76	-1,630.63	-3.23%	98.56%
Burkina Faso	136.52	-0.40	-0.29%	0.02%
Benin	2,434.69	-23.48	-0.96%	1.42%
<b>Total</b>	<b>53,029.97</b>	<b>-1,654.51</b>	<b>-3.12%</b>	<b>100.00%</b>

Source : simulations WITS-SMART, CEA.

## Produits Vulnérables :

Les poissons et crustacés comptent pour la quasi-totalité des produits dont les exportations diminueraient, comme le montre le tableau ci-dessous.

### Produits vulnérables pour la Mauritanie :

Chapitre SH 2	Description	Diminution des exportations vers la région (US \$ '000)	% des pertes de revenu d'exportation
HS.03	Poissons et Crustacés, Mollusques et autres invertébrés aquatiques	-1573.891	97.25%
HS.31	Engrais	-44.511	2.75%

Source : simulations WITS-SMART, CEA.

Comme on l'a vu plus haut, ces exportations sont presque toutes à destination du Nigeria.

## Perte de revenu tarifaire:

La perte de revenu douanier pourrait s'élever à plus de 14 millions de dollars pour la Mauritanie.

Le tableau ci-dessous présente les 10 catégories de produits (chapters du système harmonisé) pour lesquelles la Mauritanie pourrait voir son revenu douanier baisser le plus fortement.

### Mauritanie : 10 catégories de produits encourrant les plus fortes baisses de revenu douanier

Catégories de produits	Perte de revenu tarifaire (US\$ '000)	Part dans la perte totale (%)	Perte cumulée (%)
HS.87 Voitures automob..., tracteurs, cycles et autres véhicules, etc..	-2693.068	18.48%	18.48%
HS.84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines , appareils et engins	-2552.975	17.52%	36.00%
HS.73 Ouvrages en fonte, fer ou acier	-1309.088	8.98%	44.98%
HS.85 Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc...	-799.753	5.49%	50.47%
HS.11 Produits de la minoterie; malt ; amidons, féculés inuline...	-753.287	5.17%	55.64%
HS.17 Sucres et sucreries	-644.721	4.42%	60.06%
HS.15 Graisses, huiles animales / végétales ; produits de leurs dissociation...	-608.398	4.17%	64.24%
HS.27 Combustibles minéraux, huiles minérales , produits de leur distillation	-566.906	3.89%	68.13%
HS.40 Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	-453.353	3.11%	71.24%
HS.04 Lait et produits de laiterie, œufs d'oiseaux et miel naturel	-361.954	2.48%	73.72%

Sources : simulations WITS-SMART, CEA.

On constate l'importance de produits manufacturés et de consommation alimentaire de base (sucre, farines, produits laitiers).

## Niger

Nos simulations montrent que le Niger verrait ses importations en provenance de l'UE augmenter de près de 40 millions de dollars, soit 19%. Le Niger pourrait aussi perdre près de 2,4 millions de dollars en cas d'APE avec l'UE. Ce montant représente 8.7% des exportations actuelles du Niger vers le reste de l'Afrique occidentale et 0.008% des exportations totales de ce pays.

Comme le montre le tableau ci-dessous, près de 70% des baisses d'exportations se feraient sur le marché du Ghana. Plus d'un quart aurait lieu sur le marché ivoirien. En revanche, la baisse la plus sensible des exportations par rapport à leur niveau actuel se produirait au Nigéria (baisse de -18,72%). A l'inverse, la diminution la plus modeste serait pour le Burkina Faso (moins de -3%).

### Diminution des exportations nigériennes vers la région et répartition géographique

Pays	Exportations vers la region avant l'APE (US\$'000)	Diminution des exportations apres l'APE (US\$ '000)	% de diminution des exportations	Repartition géographique de la baisse des exportations
Ghana	20,340.81	-1,664.29	-8.18%	69.79%
Cote d'Ivoire	6,417.25	-628.44	-9.79%	26.35%
Nigeria	462.98	-86.68	-18.72%	3.63%
Burkina Faso	175.74	-5.22	-2.97%	0.22%
Benin	0.17	-0.01	-7.83%	0.00%
<b>Total</b>	<b>27,396.94</b>	<b>-2,384.65</b>	<b>-8.70%</b>	<b>100.00%</b>

Source : simulations WITS-SMART, CEA.

### Produits vulnérables :

Nous présentons à la page suivante les catégories de produits vulnérables pour le Niger, en cas d'APE. Ces produits sont ceux comptant pour la plus large part des pertes de revenus d'exportations.

On note en tête de liste de ces produits vulnérables :

produits de l'industrie meunière : -600 000 US\$,

légumes comestibles : - 438 000 US\$,

produits laitiers et œufs : - 374 000 US\$

Sucres et produits du sucre : -134 976\$.

On retrouve donc dans cette liste de nombreux produits agricoles ou agroalimentaires. On peut ainsi craindre des répercussions négatives sur le reste de l'économie nigérienne, en particulier pour les catégories les plus pauvres, notamment celles tirant leurs revenus des activités rurales.

**Niger : 10 catégories de produits (HS-2) pour lesquelles les exportations vers le reste de la région pourraient diminuer le plus fortement en \$**

Chapitre S.H. 2	Description	Exportations avant APE ('000 US\$)	Variation des exportations (US\$ '000)	Variation des exportations en %	Part dans la perte totale des exportations (%)
HS.11	Produits de la minoterie; malt; amidons, féculés inuline...	2908.61	-612.153	-21.0%	25.67%
HS.07	Légumes plantes, racines et tubercules alimentaires	3021.966	-439.345	-14.5%	18.42%
HS.04	Lait et produits de laiterie, œufs d'oiseaux et miel naturel	1218.358	-374.01	-30.7%	15.68%
HS.17	Sucres et sucreries	5009.633	-151.296	-3.0%	6.34%
HS.87	Voitures automob..., tracteurs, cycles et autres véhicules ,etc..	714.489	-96.673	-13.5%	4.05%
HS.52	Coton.	2,553.41	-92.353	-3.6%	3.87%
HS.28	Produits chimiques inorganiques ; composés inorg/ organ. De métaux préc...	1327.036	-92.007	-6.9%	3.86%
HS.27	Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	910.821	-87.978	-9.7%	3.69%
HS.20	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	321.304	-66.176	-20.6%	2.78%
HS.19	Préparations à base de céréales, farines, amidons, féculés, lait; pâtisseries	669.394	-51.033	-7.6%	2.14%

Sources : simulation WITS-SMART, CEA.

## Perte de revenu tarifaire :

Le Niger pourrait perdre plus de 20 millions de dollars de revenu tarifaire. On voit la part prépondérante que représente les véhicules dans la perte totale (proche de la moitié). Les machines outils (chapitre 84) représentent aussi 10% environ de la perte totale.

### Niger : principales catégories de produits responsables de la perte de revenu tarifaire

Chapitre S.H.-2	Perte de revenu tarifaire (US\$'000)	Part dans la perte totale (%)	Perte cumulée (%)
HS.87 Voitures automob., tracteurs, cycles et autres véhicules, etc..	-9937.021	48.50%	48.50%
HS.84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins	-1993.949	9.73%	58.24%
HS.63 Autres articles textiles confectionnés;	-1018.836	4.97%	63.21%
HS.11 Produits de la minoterie;malt ; amidons, féculés inuline...	-957.136	4.67%	67.88%
HS.85 Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc...	-932.465	4.55%	72.43%
HS.73 Ouvrages en fonte, fer ou acier	-738.847	3.61%	76.04%
HS.17 Sucres et sucreries	-417.293	2.04%	78.08%
HS.90 Instruments et appareils d'optique, de photographie etc..	-325.696	1.59%	79.67%
HS.20 Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	-320.866	1.57%	81.23%
HS.39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières	-318.211	1.55%	82.78%

Source : simulations WITS-SMART, CEA.

## Nigeria

D'après nos simulations, le Nigéria verrait ses importations en provenance de l'Union européenne augmenter de plus de 617 millions de dollars É.-U., soit une augmentation de 11%. Il pourrait également perdre au moins 1,9 million de dollars de recettes d'exportation de la région. Ce montant équivaut pour le Nigéria à environ 4,7% de ses exportations actuelles vers l'Afrique de l'Ouest et à environ 0,00012% du total de ses exportations dans le monde.

Dans notre base de données, seuls trois pays de la sous-région ont déclaré des importations en provenance du Nigéria: le Bénin, le Burkina Faso et le Ghana. Le tableau ci-dessous montre la diminution des exportations vers la CEDEAO dans le cadre d'un APE. Bien que le Ghana ne représente aujourd'hui que 21% des exportations du Nigéria, ce serait sur ce marché que les exportateurs nigériens enregistreraient leurs plus grandes pertes.

Les exportations vers le Ghana baisseraient d'environ 15% et environ 70% du total des exportations perdues correspondraient à ce marché dans le cadre d'un APE.

### Nigéria: Baisse des exportations dans le cadre d'un APE et répartition en Afrique de l'Ouest

Pays	Exportations dans la région avant un APE (en milliers de dollars É.-U.)	Diminution des exportations dans le cadre d'un APE (en milliers de dollars É.-U.)	Pourcentage de réduction des exportations	Répartition de la baisse des recettes, en pourcentage de la baisse totale
Ghana	8 649,16	-1 324,18	-15,31%	70,06%
Bénin	27 384,32	-448,63	-1,64%	23,74%
Burkina Faso	4 390,19	-117,32	-2,67%	6,21%
Total	40 423,68	-1 890,12	-4,68%	100,00%

Source: Simulations WITS-SMART, CEA.

En comparaison, il semble que les exportations du Nigéria vers le Bénin et le Burkina Faso seraient moins touchées.

## Produits vulnérables

Le tableau de la page suivante montre les produits vulnérables pour le Nigéria en cas de libéralisation totale des importations de l'Union européenne dans la CEDEAO (notre hypothèse dans le présent rapport). Les catégories de produits énumérées ci-après sont celles qui représenteraient la plus grande part des pertes totales de recettes d'exportation pour les exportateurs nigériens.

Il apparaît que les produits les plus vulnérables seraient les combustibles et les produits pétroliers, qui représenteraient plus de 46% des pertes totales. Les autres principaux produits vulnérables sont des articles manufacturés comme le textile (SH.63) et les véhicules (SH.87).

Enfin, pour un pays de la taille du Nigéria et compte tenu de son emplacement géographique, il serait intéressant d'analyser l'impact des APE entre l'Union européenne et d'autres CER sur les courants commerciaux, en particulier dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) voisine.

### **Nigéria: Catégories de produits connaissant les plus grands détournements de commerce dans la CEDEAO**

<b>Chapitre du SH</b>	<b>Description du produit</b>	<b>Variation des xportations à estination de la DEAO (en milliers de dollars É.-U.)</b>	<b>Part dans la réduction totale des recettes 'exportations à destination de la CEDEAO</b>
SH.27	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; cires minérales	-877,235	46,41%
SH.63	Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperie et chiffons	-188,655	9,98%
SH.87	Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires	-99,926	5,29%
SH.85	Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils	-60,511	3,20%
SH.84	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	-44,346	2,35%
SH.83	Ouvrages divers en métaux	-43,495	2,30%
SH.94	Meubles; sommiers; articles de literie et articles similaires (matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, par exemple)	-39,59	2,09%
SH.48	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	-38,951	2,06%
SH.68	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues	-38,665	2,05%

Chapitre du SH	Description du produit	Variation des xportations à estination de la DEAO (en milliers de dollars É.-U.)	Part dans la réduction totale des recettes 'exportations à destination de la CEDEAO
SH.52	Coton	-37,341	1,98%
SH.28	Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares ou d'isotopes	-37,279	1,97%
SH.70	Verre et ouvrages en verre	-36,616	1,94%
SH.39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	-33,138	1,75%
SH.15	Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale	-31,904	1,69%
SH.73	Ouvrages en fonte, fer ou acier	-31,738	1,68%
SH.19	Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisseries	-29,201	1,54%
SH.76	Aluminium et ouvrages en aluminium	-26,168	1,38%
SH.72	Fonte, fer et acier	-24,99	1,32%
SH.19	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	-18,72	0,99%

Source: Simulations WITS-SMART, CEA.

### **Pertes de revenu tarifaire :**

La perte de revenu tarifaire représenterait près de 427 millions de dollars É.-U. pour le Nigéria.

Le tableau ci-dessous montre les 10 catégories de produits (deuxième édition du Système harmonisé) qui seraient à l'origine des plus grandes baisses de revenu tarifaire.

## Nigéria: Dix catégories de produits pour lesquels les pertes tarifaires sont les plus élevées

Catégorie de produit (SH-2)	Pertes de revenu tarifaire (en milliers de dollars É.-U.)	Part dans le total des pertes de revenu tarifaire	Pertes de revenu tarifaire cumulées
SH.85 Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils. Total	-55 164,975	12,92%	12,92%
SH.84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils. Total	-54 297,004	12,72%	25,64%
SH.87 Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires. Total	-51 560,848	12,08%	37,72%
SH.21 Préparations alimentaires diverses. Total	-26 905,599	6,30%	44,02%
SH.24 Tabacs et succédanés de tabac fabriqués. Total	-23 381,341	5,48%	49,50%
SH.73 Ouvrages en fonte, fer ou acier. Total	-19 925,526	4,67%	54,17%
SH.30 Produits pharmaceutiques. Total	-19 028,424	4,46%	58,62%
SH.72 Fonte, fer et acier. Total	-13 395,902	3,14%	61,76%
SH.27 Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; cires minérales. Total	-12 446,423	2,92%	64,68%
SH.17 Sucres et sucreries. Total	-11 287,62	2,64%	67,32%

Source: Simulations WITS-SMART, CEA.

On peut constater que les pertes de revenu tarifaire seraient les plus importantes pour les articles manufacturés comme les machines, appareils et matériels électriques (chapitre 85), les machines, appareils et engins mécaniques (chapitre 84) et les véhicules (chapitre 87). Certains produits alimentaires peuvent également causer des pertes de revenu tarifaire importantes (préparations alimentaires, tabac et sucre).

## Sénégal

D'après nos simulations, le Sénégal verrait ses importations en provenance de l'UE augmenter de 144 millions de dollars, soit une hausse de 12%. Le Sénégal pourrait aussi perdre plus de 1,6 millions de dollars de revenu d'exportation vers l'Afrique de l'Ouest. Ce montant représente environ 2,85% des exportations actuelles du Sénégal vers sa région, et à peu près 0,0015 % de ses exportations totales.

Le tableau ci-dessous présente les diminutions d'exportations sénégalaises en cas d'APE, et leurs répartitions au travers de la région.

Détournement de commerce au détriment du Sénégal : baisse des exportations et répartition géographique

Pays	Exportations actuelles (US\$, '000)	Diminution des exportations après l'APE (US\$ '000)	% de baisse des exportations	Repartition géographique de la baisse totale des exportations
Ghana	6,895.93	-139.14	-2.02%	8.51%
Nigeria	487.12	-21.90	-4.50%	1.34%
Benin	20,962.59	-413.39	-1.97%	25.28%
Cote d'Ivoire	25,894.52	-831.73	-3.21%	50.86%
Mauritanie	3,080.70	-229.27	-7.44%	14.02%
<b>Total</b>	<b>57,320.86</b>	<b>-1,635.43</b>	<b>-2.85%</b>	<b>100.00%</b>

Source : simulations WITS-SMART, CEA.

La diminution des exportations sénégalaises vers la sous-région diminue de manière à peu près homogène, à l'exception de la Mauritanie, où la diminution est un petit peu plus sensible (-7.44%).

La moitié de la baisse des exportations sénégalaises se produirait en Côte d'Ivoire, alors qu'un quart de cette baisse environ aurait lieu au Bénin.

## Produits Vulnérables :

Le tableau ci-dessous donne une idée des catégories de produits les plus vulnérables au détournement de commerce, sous un APE.

A la différence de nombreux autres pays de la région, les pertes de revenu d'exportations semblent réparties de manière relativement homogène entre différentes catégories de produits, dans le cas sénégalais. Aucun produit ne représente plus de 12% des pertes totales d'exportations.

Les principaux produits affectés sont avant tout des produits manufacturés ou des produits semi-ouvrés (plastiques, articles de fer et d'acier, huile essentielles, engrais). Le tabac et le carburant pourraient aussi voir leurs exportations diminuer sensiblement (-12 et -8,8% respectivement).

De ce fait, on peut craindre qu'au moins dans une certaine mesure, l'APE aille à l'encontre des objectifs du Sénégal de diversification économique et d'industrialisation. Il reste à espérer que les exportateurs sénégalais puissent tirer un bénéfice conséquent en matière de nouvelles opportunités d'exportations à destination de l'Union Européenne, pour que l'APE dans son ensemble soit bénéfique pour le pays.

### Sénégal : Catégories de produits vulnérables au détournement de commerce en cas d'APE

Produits par catégorie S.H. 02	Description	Variation des exportations (US\$ '000)	Part dans la perte totale de revenu d'exportation
HS.24	Tabacs et succédanés de tabacs fabriqués	-197.33	12.07%
HS.39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	-155.524	9.51%
HS.27	Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	-144.145	8.81%
HS.31	Engrais	-142.489	8.71%
HS.85	Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc...	-142.388	8.71%
HS.73	Ouvrages en fonte, fer ou acier	-125.817	7.69%
HS.87	Voitures automob., tracteurs, cycles et autres véhicules, etc..	-124.986	7.64%
HS.33	Huiles essentielles et résinoïdes. Produits de parfumerie / de toilette	-83.953	5.13%
HS.34	Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, cires...	-70.409	4.31%
HS.38	Produits divers des industries chimiques	-49.715	3.04%

Sources : simulations WITS-SMART, CEA.

## Perte de revenu tarifaire :

La perte totale du revenu douanier pourrait s'élever à plus de 80 millions de dollars dans le cas du Sénégal, d'après nos estimations. Cette perte est relativement bien répartie au travers des différentes catégories de produits, même si on peut constater dans le tableau ci-dessous que 10 chapitres du système harmonisé sur 97 comptent pour 60 % de la perte du revenu totale.

### Sénégal : perte de revenu douanier par principales catégories de produits

Chapitre S.H.	Variation du revenu tarifaire ('000 US\$)	Part dans la baisse totale de revenu tarifaire	Perte cumulée
HS.87 Voitures automob..., tracteurs, cycles et autres véhicules, etc..	-10562.021	13.17%	13.17%
HS.84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins	-9454.783	11.79%	24.96%
HS.85 Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc...	-6645.46	8.29%	33.24%
HS.27 Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	-5827.246	7.27%	40.51%
HS.73 Ouvrages en fonte, fer ou acier	-2831.001	3.53%	44.04%
HS.39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières	-2768.704	3.45%	47.49%
HS.04 Lait et produits de laiterie, œufs d'oiseaux et miel naturel	-2702.216	3.37%	50.86%
HS.94 Meubles, mobilier médico-chirurgical, articles de literie	-2554.213	3.18%	54.04%
HS.15 Graisses, huiles animales / végétales ; produits de leurs dissociation...	-2377.277	2.96%	57.01%
HS.48 Papiers et cartons, ouvrages en pâte de cellulose, en papier/ en carton	-2302.761	2.87%	59.88%

Source : simulations WITS-SMART, CEA.

On constate l'importance des produits manufacturés tels les véhicules (chapitre 87), machines-outils (chapitre 84), les appareillages électriques (chapitre 85), des carburants (chapitre 27) ainsi que de certains produits alimentaires dans la baisse potentielle de revenu douanier.

## Sierra Leone

Il n'y a pas de données disponibles pour la Sierra Leone dans le modèle WITS-SMART. En conséquence, nous n'avons pas pu évaluer l'impact de l'APE sur le revenu tarifaire, le montant des importations en provenance de l'Union européenne et le surplus du consommateur. Nous avons toutefois pu utiliser des données miroir pour évaluer l'impact de l'APE sur les exportations de la Sierra Leone vers le reste de la CEDEAO. D'après nos simulations, les exportations de la Sierra Leone à destination de l'Afrique de l'Ouest après l'APE diminueraient de 22 000 dollars É.-U., ce qui représente environ 5% du montant actuel.

Dans notre base de données, seuls trois pays ont fait état d'importations en provenance de Sierra Leone: le Bénin, le Ghana et le Nigéria.

Comme on le voit dans le tableau ci-dessous, la baisse des exportations se produirait principalement au Ghana, qui est déjà le principal importateur régional des marchandises de Sierra Leone.

<b>Pays</b>	<b>Exportations actuelles (en milliers de dollars É.-U.)</b>	<b>Baisse des exportations après un APE (en milliers de dollars É.-U.)</b>	<b>Baisse des exportations après un APE (en pourcentage)</b>	<b>Répartition dans la région de la baisse totale des exportations</b>
Ghana	74,65	-17,42	-23,33%	78,57%
Bénin	336,78	-0,12	-0,04%	0,55%
Nigéria	27,39	-4,63	-16,90%	20,88%
Total	438,81	-22,17	-5,05%	100,00%

Source: Simulations WITS-SMART, CEA.

Les exportations vers le Ghana diminueraient donc de 23,33% et cela représenterait plus de 78% de la baisse totale des exportations de la Sierra Leone vers la CEDEAO.

### Produits vulnérables

Comme on le voit dans le tableau ci-dessous, dans le cas de la Sierra Leone, la plus grande part de la baisse des recettes d'exportation (77%) est due aux produits du tabac. Les exportations de préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes (SH.20) pourraient également chuter de 11,8% dans le cadre d'un APE.

La chute des exportations de ces catégories de produits pourrait avoir des répercussions négatives, en particulier s'il s'agit de produits transformés à partir d'apports agricoles nationaux. La baisse des recettes d'exportation pourrait se répercuter sur les exploitants agricoles nationaux.

**Sierra Leone: Catégories de produits pour lesquels les baisses des exportations vers la CEDEAO sont les plus fortes**

Chapitre Du SH	Description	Variation des recettes d'exportation (en milliers de dollars É.-U.)	Part dans le total des pertes d'exportation	Pertes cumulées
SH.24	Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	-17,138	77,31%	77,31%
SH.20	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	-2,625	11,84%	89,15%
SH.85	Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils	-1,007	4,54%	93,69%
SH.87	Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires	-0,432	1,95%	95,64%
SH.39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	-0,257	1,16%	96,80%

Source: Simulation WITS-SMART, CEA.

## Togo

D'après nos simulations, le Togo pourrait connaître une augmentation de ses importations en provenance de l'UE de plus de 58 millions de dollars, une augmentation de quelques 11.5 % par rapport aux niveaux actuels. Ainsi que nous l'avons vu dans l'étude, le Togo est le pays qui pourrait subir les plus fortes baisses d'exportations vers l'Afrique de l'Ouest. D'après nos simulations, les exportations pourraient en effet baisser de plus de 11,4 millions de dollars. Cette baisse représente environ 16,2% des exportations togolaises actuelles vers la région et 0.03% des exportations totales de ce pays.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la plus grande partie (93%) de la baisse totale des exportations aurait lieu sur le marché du Ghana, pays voisin du Togo. Dans ce pays, les exportations du Togo baisseraient de plus de 23%.

### Togo: Baisse des exportations vers la CEDEAO en cas d'APE (diminution en % et répartition par pays)

Importateur régional	Exportations avant APE (US\$'000)	Variation des exportations après APE (US\$ '000)	Variation des exportations en %	Part dans la baisse totale des exportations
Ghana	46088.666	-10694.881	-23.2%	93.0%
Burkina Faso	18886.918	-474.576	-2.5%	4.1%
Cote d'Ivoire	1445.693	-98.616	-6.8%	0.9%
Mauritanie	2.918	-0.461	-15.8%	0.0%
Nigeria	4480.273	-229.459	-5.1%	2.0%
Total	70904.468	-11497.993	-16.2%	100.0%

Source : simulations WITS-SMART, CEA.

### Produits vulnérables :

Le tableau suivant montre les catégories de produits qui subirait le plus grand détournement de commerce en cas d'APE. Ces produits constitueraient la plus grande part de la perte du revenu d'exportations pour le Togo.

On constate que les carburants et produits pétroliers subirait la plus forte baisse (84% de la baisse totale, et une diminution d'environ 9,7 millions de dollars).

Si la baisse de ces produits est de loin la plus importante, on ne doit pour autant pas ignorer les baisses d'exportations qui concernerait d'autres produits, dont certains pourraient contenir une part importante de valeur ajoutée localement.

Ainsi, les produits de l'industrie meunière pourraient subir une perte de plus de 300 000\$ de leurs exportations. Les boissons, les graisses animales, les préparations à base de légumes, fruits ou noix, ainsi que le coton sont autant de catégories de produits qui pourraient voir leurs exportations vers la région diminuer de plus de 100 000\$, ce qui constituerait des pertes non-négligeables pour un pays de la taille du Togo.

### **Togo : catégories de produits vulnérables au détournement de commerce vers la CEDEAO**

<b>Chapitre S.H.</b>	<b>Description du produit</b>	<b>Diminution des exportations vers CEDEAO ('000 US\$)</b>	<b>Part dans la baisse totale des exportations</b>
HS.27	Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	-9762.766	84.91%
HS.11	Produits de la minoterie; malt ; amidons, féculés inuline...	-334.388	2.91%
HS.22	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	-142.338	1.24%
HS.15	Graisses, huiles animales / végétales ; produits de leurs dissociation.	-124.613	1.08%
HS.20	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	-123.318	1.07%
HS.52	Coton.	-115.382	1.00%

Sources : simulations WITS-SMART, CEA.

### **Perte de revenu tarifaire:**

Le revenu tiré des tarifs douaniers pourrait baisser de 35 millions de dollars au Togo.

Le tableau suivant présente les 10 catégories de produits (S.H.2) pour lesquelles la perte de revenu douanier est la plus forte.

## Togo : 10 catégories de produits encourrant les pertes de revenu tarifaire les plus fortes

Chapitre S.H.	Perte de revenu tarifaire (US\$ '000)	Part dans la perte totale de revenu (%)	Perte cumulée (%)
HS.87 Voitures automob., tracteurs, cycles et autres véhicules ,etc..	-9289.38	26.19%	26.19%
HS.20 Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	-3273.471	9.23%	35.42%
HS.17 Sucres et sucreries	-2382.141	6.72%	42.13%
HS.84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins	-2218.065	6.25%	48.39%
HS.27 Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	-1871.712	5.28%	53.66%
HS.22 Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	-1669.443	4.71%	58.37%
HS.85 Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc...	-1560.742	4.40%	62.77%
HS.02 Viandes et Abats Comestibles	-1123.276	3.17%	65.93%
HS.63 Autres articles textiles confectionnes;	-1075.887	3.03%	68.97%
HS.19 Préparations a base de céréales, farines, amidons, féculles, lait; patissier	-907.77	2.56%	71.53%

Sources : simulations WITS-SMART, CEA.

On constate la prééminence des véhicules (chapitre 87). Les produits de l'industrie agroalimentaire semblent aussi compter beaucoup dans perte de revenu douanier au Togo.

## Bibliographie

Adams, P., M. Horridge, B. Parmenter, and X. Zhang, 1997, “Long-run Effects on China of APEC Trade Liberalisation”, Unpublished paper based on a report prepared for the East Asia Analytical Unit, Department of Foreign Affairs and Trade, Canberra, Australia.

Brockmeier, M., 2001, “A Graphical Exposition of the GTAP Model”, GTAP Technical Paper No. 8, Revised March 2001.

Dixon, P.B., B.R. Parmenter, J. Sutton, and D.P. Vincent, ORANI: A Multisectoral Model of the Australian Economy, North-Holland Publishing Company.

Hertel, T.W., 1997, *Global Trade Analysis: Modelling and Applications*, Cambridge University Press, New York and Cambridge.

Johansen, L., 1960, *A Multi-Sectoral Study of Economic Growth*, North-Holland Publishing Company, Amsterdam (2nd Edition 1974).

Kehoe, P.J. and T.J. Kehoe, 1994, “A Primer on Static Applied General Equilibrium Models”, *Quarterly Review*, Federal Reserve Bank of Minneapolis, Spring Issue, pp. 2-16.

Laird S. and A. Yeats, 1986, “The UNCTAD Trade Policy Simulation Model: A Note on the Methodology, Data and Uses”, UNCTAD Discussion Paper No. 19, Geneva.

Milner, C., O. Morrissey, and A. McKay, 2002, “Some Simple Analytics of the Trade and Welfare Effects of Economic Partnership Agreements: The Case of the EU-EAC”, mimeo, CREDIT, University of Nottingham.

Siriwardana, M., 2001, “Some Trade Liberalisation Options for Sri Lanka”, *East Asian Studies Review*, Volume 25 Number 4, pp 453-477.

Pour plus de détails, consulter la Division du Commerce et de l'Intégration régionale de la Commission économique pour l'Afrique.

## Autres documents de l'CAPC

- No.1 Les processus de création du marché commun africain: une vue d'ensemble
- No. 2 Cancún and Post-Cancún Briefing Papers on Africa and the Doha Development Agenda: *The Current State of Play in the Negotiations*
- No. 3 Trade Liberalization under the Doha Development Agenda: Options and Consequences for Africa
- No. 4 Trade Facilitation to Integrate Africa into the World Economy
- No. 5 Fiscal Implications of Trade Liberalization on African Countries
- No. 6 Trade Liberalization and Development: *Lessons for Africa*
- No. 7 Libéralisation commerciale et développement: *Quelles leçons pour l'Afrique?*
- No. 8 Exclure l'Afrique des marchés? *Evaluation de l'accès aux marchés pour les pays africains*
- No. 9 Economic and Statistical Analyses of Trade Capacity Building in Sub-Saharan Africa
- No. 10 Economic and Welfare Impacts of the EU-Africa Economic Partnership Agreements
- No. 11 Unrestricted Market Access for sub-Saharan Africa: Important Benefits with Little Cost to the QUAD
- No. 12 Trade Preferences and Africa: The State of Play and the Issues at Stake
- No. 13 Assessing the Consequences of the Economic Partnership Agreement on the Rwandan Economy
- No. 14 Doha Round entre promesses, désillusions et résignations
- No. 15 Évaluation de l'impact de l'Accord de partenariat économique entre les pays de la CEMAC et l'Union européenne
- No. 16 Peut-on mettre la globalisation au service du développement?
- No. 17 Comment sauver le textile maghrébin?
- No. 18 Le cycle de Doha peut-il bénéficier à l'industrie africaine?
- No. 19 Facilitation du commerce intra-africain: Démanteler les barrières pour le commerce intra-africain
- No. 20 Pourquoi l'Afrique s'est-elle marginalisée dans le commerce international?
- No. 21 Foreign Direct Investment in Africa: Performance, Challenges and Responsibilities
- No. 22 Effets des accords de partenariat économique entre l'UE et l'Afrique sur l'économie et le bien-être
- No. 23 Evaluation de l'impact de l'accord de partenariat économique entre les pays de la COMESA et l'Union européenne
- No. 24 Evaluation de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Union européenne et le Mali
- No. 25 Non-Tariff Barriers – Their Prevalence and Relevance for African Countries
- No. 26 L'Accès aux marchés peut-il aider l'agriculture africaine?
- No. 27 L'Afrique et les préférences commerciales – Etat des lieux et enjeux
- No. 28 The EU-SADC Economic Partnership Agreement: A Regional Perspective
- No. 29 Evaluation de l'impact de l'accord de partenariat économique entre les pays de la CEDEAO et l'Union européenne